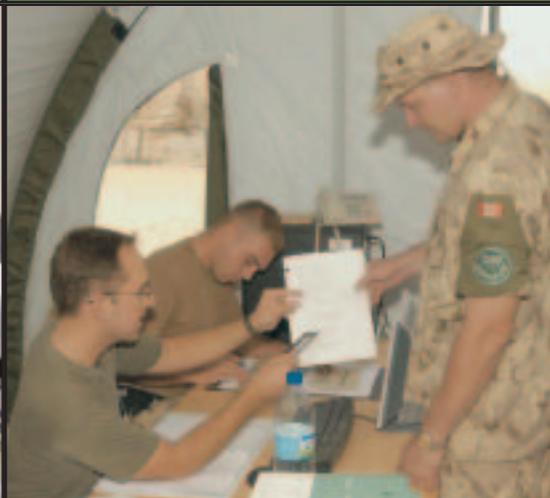
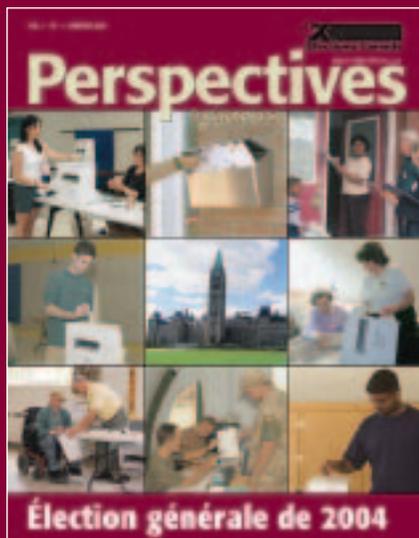


# Perspectives

ÉLECTORALES



# Élection générale de 2004



## Rédaction

Recherche nationale et internationale  
et Élaboration de politiques

Pour plus de renseignements, veuillez  
communiquer avec Élections Canada :  
Téléphone : 1 800 463-6868

[www.elections.ca](http://www.elections.ca)

© ÉLECTIONS CANADA 2005  
ISSN 1488-3538  
EC 91830

TOUS DROITS RÉSERVÉS  
IMPRIMÉ AU CANADA



Eleanor Milne, Chris Fairbrother  
et Marcel Joannis

*Le Vote* (1979-1980)

Calcaire de l'Indiana, 121,9 x 182,8 cm,  
Chambre des communes, Ottawa

*Le Vote* est une sculpture qui orne le  
mur est de la Chambre des communes.  
Les quatre têtes aux longs cheveux  
qui forment la base de cette sculpture  
entonnent les premières syllabes de  
l'hymne national : « O-Ca-na-da ».

Photos de la page couverture : Randy Harquail,  
Wayne Brown et Cpl John Bradley

- 1 Message du directeur général des élections
- 6 La sourde oreille : les jeunes adultes et les enjeux électoraux  
*Elisabeth Gidengil, André Blais, Joanna Everitt, Patrick Fournier et Neil Nevitte*  
De nombreux jeunes Canadiens n'entendent pas le message des partis politiques
- 12 Le fossé des générations : pourquoi les jeunes Canadiens ne votent pas  
*André Turcotte*  
Les jeunes perçoivent les enjeux et prennent leurs décisions autrement que leurs aînés
- 17 Les candidats autochtones à l'élection générale de 2004  
*Loretta Smith*  
Malgré le nombre record de candidats autochtones élus, les Autochtones sont encore sous-représentés
- 23 Les femmes candidates : un seuil à franchir  
*Nikki Macdonald*  
Après une décennie de progrès minimes, les femmes n'occupent toujours qu'environ le cinquième des sièges au Parlement
- 28 Les sondages et la *Loi électorale du Canada*  
*Claire Durand*  
Les médias fournissent davantage d'information sur la méthodologie des sondages, mais pas assez
- 33 Le projet de loi C-24 : substituer l'État au secteur privé?  
*Ian Stewart*  
L'incidence du nouveau financement public des partis politiques à l'élection de 2004
- 38 L'efficacité de notre système électoral en 2004  
*Lawrence LeDuc*  
L'élection de 2004 a réduit le déséquilibre électoral, mais pas la régionalisation
- 43 Application d'un système de représentation proportionnelle mixte à l'élection de 2004  
*Henry Milner*  
Un système de représentation proportionnelle mixte pourrait améliorer la représentation et endiguer la baisse de participation électorale
- 49 Élections à date fixe : amélioration ou nouveaux problèmes?  
*Don Desserud*  
Même si l'idée peut sembler bonne, des élections à date fixe ne peuvent pas véritablement fonctionner dans notre régime parlementaire

## Élections Canada est une institution indépendante établie par le Parlement

*Perspectives électorales* est une publication préparée par Élections Canada. Elle est publiée trois fois par année. Cette publication s'adresse aux personnes qui s'intéressent aux dossiers liés aux élections : les universitaires, les parlementaires, le personnel d'organismes électoraux au Canada et à l'étranger, les directeurs du scrutin et leurs adjoints ainsi que les employés d'Élections Canada. Les opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas nécessairement celles du directeur général des élections du Canada.

Nous acceptons les articles et les photos susceptibles d'intéresser les lecteurs de *Perspectives électorales*, mais nous ne nous engageons pas à les publier. Lorsque nous les retenons, nous nous réservons le droit de les modifier, au besoin, pour des raisons d'espace ou de clarté.

Veuillez faire parvenir lettres et propositions d'articles et de photos à l'adresse suivante : Recherche nationale et internationale et Élaboration de politiques, Rédaction, *Perspectives électorales*, Élections Canada, 257, rue Slater, Ottawa (Canada) K1A 0M6 (NIRPD-RNIEP@elections.ca).



Jean-Pierre Kingsley

Directeur général des élections du Canada

# L'élection générale de 2004

**L**a 38<sup>e</sup> élection générale du Canada a eu lieu le 28 juin 2004. La période électorale, lancée le 23 mai, succédait à une période de profonds changements législatifs et politiques, y compris un redécoupage des circonscriptions, une nouvelle réglementation de l'enregistrement des partis et du financement politique, la désignation de plusieurs nouveaux chefs de parti et la fusion de deux partis.

Ce numéro spécial de *Perspectives électorales* est consacré à l'élection générale de 2004. Il couvre une grande variété de sujets, dont la participation électorale des jeunes, la représentation des femmes et des Autochtones parmi les candidats et les députés, ainsi que l'impact des dispositions législatives régissant les sondages d'opinion et le financement des partis politiques. En outre, trois auteurs examinent les répercussions que pourraient avoir des changements institutionnels qui ont récemment fait l'objet de débats publics, à savoir la réforme du système électoral et les élections à dates fixes.

Afin de mettre en contexte les articles du présent numéro, les pages qui suivent donnent un aperçu de la 38<sup>e</sup> élection générale. Je résumerai d'abord le contexte législatif de l'élection, puis je décrirai les principales initiatives d'Élections Canada. Je terminerai par un survol des travaux de recherche et d'analyse postélectorales menés par Élections Canada en vue de la 39<sup>e</sup> élection générale.

## Le contexte de l'élection générale de 2004

La 38<sup>e</sup> élection générale a eu lieu dans un contexte législatif complexe et en évolution. Les principaux changements législatifs découlent du projet de loi C-24, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*, qui a transformé significativement le régime de financement politique. Les nouvelles dispositions, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, plafonnent les contributions politiques et interdisent les contributions des syndicats et des personnes morales aux partis politiques et à leurs candidats à la direction. De plus, elles étendent les exigences en matière de divulgation et d'enregistrement aux associations de circonscription ainsi qu'aux candidats à l'investiture et à la direction des partis. Enfin, elles ont institué un système d'allocations trimestrielles aux partis enregistrés financé par les fonds publics et fondé sur le nombre de votes obtenus à l'élection générale précédente.

Un autre grand défi qu'il a fallu relever est la mise en œuvre du Décret de représentation de 2003, qui a fait passer le nombre de circonscriptions fédérales de 301 à 308. Conformément à la loi, les limites des circonscriptions fédérales sont révisées après chaque recensement décennal (10 ans) pour tenir compte des changements de population. Le projet de loi C-5, *Loi sur la date de prise d'effet du décret de représentation électorale de 2003*, a fixé l'entrée en vigueur du décret au 1<sup>er</sup> avril 2004.

En mai 2004, le projet de loi C-3, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu*, a modifié les exigences d'enregistrement des partis politiques par suite de l'affaire *Figueroa c. Canada (Procureur général)*. Dans son arrêt de juin 2003, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelles les dispositions de la Loi exigeant que les partis politiques soutiennent au moins 50 candidats à une élection générale pour pouvoir s'enregistrer. Aux termes des nouvelles dispositions, tout parti politique qui remplit certaines exigences administratives peut s'enregistrer s'il soutient au moins un candidat confirmé. À l'élection générale de 2004, 12 partis étaient enregistrés, soit un de plus qu'à l'élection générale de 2000.

## Les principales initiatives d'Élections Canada pour l'élection générale de 2004

À la suite de la 37<sup>e</sup> élection générale en 2000, Élections Canada a désigné quatre éléments à améliorer en priorité : 1) la qualité des listes électorales; 2) la carte d'information de l'électeur envoyée à chaque électeur inscrit; 3) les communications avec l'électorat par la campagne publicitaire; et 4) le service de renseignements au public. Comme le démontre mon rapport sur la 38<sup>e</sup> élection générale, nous avons respecté notre engagement d'améliorer ces quatre domaines<sup>1</sup>.

### *L'amélioration du Registre national des électeurs et du processus de révision*

Grâce aux améliorations apportées au registre, nous estimons que plus de 95 % des électeurs figuraient sur les listes préliminaires à la 38<sup>e</sup> élection générale, et 83 % ( $\pm 2$  %) à la bonne adresse. C'est là un progrès marqué par rapport à la 37<sup>e</sup> élection générale (89 % et 79 % respectivement). Les résultats améliorés découlent de plusieurs initiatives importantes.

Tout d'abord, nous avons encore amélioré notre capacité de mettre à jour le registre en optimisant notre utilisation des sources de données existantes et en recourant à de nouvelles sources, dont les dossiers de permis de conduire de l'Alberta et le Programme national sur les changements d'adresse de Postes Canada. Une collaboration constante avec les organismes électoraux des provinces et territoires a aussi contribué à l'amélioration.

Nous avons aussi élargi la couverture du registre, surtout auprès des jeunes, en ajoutant des électeurs à partir de sources de données administratives telles que l'Agence du revenu du Canada (ARC). Depuis 2002, après une modification de notre entente avec l'ARC, les contribuables admissibles qui ne figurent pas déjà dans le registre peuvent consentir sur leur déclaration de revenus



Le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, signe les 308 brefs électoraux – un par circonscription – de l'élection générale du 28 juin 2004.

à s'y faire inscrire. Élections Canada doit toutefois confirmer la citoyenneté de ces personnes avant de les ajouter au registre. À cet effet, en 2003, nous avons envoyé par la poste des trousseaux d'inscription à plus de 2,2 millions d'électeurs éventuels. Quelque 275 000 personnes ont confirmé leur citoyenneté et ont été ajoutées au registre; 80 000 autres personnes nous ont écrit pour nous aviser qu'elles n'avaient pas la citoyenneté.

En février 2004, nous avons écrit à quelque 1,1 million de Canadiens ayant eu 18 ans après la 37<sup>e</sup> élection générale pour leur rappeler leur droit de vote et veiller à ce qu'ils s'inscrivent pour l'élection à venir. Après le déclenchement de l'élection, nous avons envoyé une deuxième carte à 250 000 jeunes qui n'étaient pas encore inscrits pour leur indiquer comment s'inscrire pendant la période de révision ou aux bureaux de scrutin.

L'amélioration de nos données géographiques et d'adressage demeure une autre priorité. Depuis 2000, la proportion des adresses municipales d'électeurs pouvant être localisées sur nos cartes numériques est passée de 65 % à 87 %, ce qui augmente notre capacité de les associer au bon bureau de scrutin.

Les modifications apportées à notre système informatique de gestion des inscriptions (RÉVISE) depuis 2000 ont beaucoup facilité le processus de révision et amélioré l'exactitude des listes. Entre autres, le système nous permet maintenant de transférer les données des électeurs qui déménagent dans une autre circonscription afin d'éviter les doublons sur les listes. Il nous permet aussi d'envoyer aux directeurs du scrutin les dernières mises à jour électroniques du registre; environ 335 000 mises à jour en date de la mi-mai, y compris plus de 80 000 déménagements signalés par Postes Canada, ont été transmises aux directeurs du scrutin au début de la période électorale.

Également, nous avons amélioré le processus de révision ciblée. Dans le cadre de ce processus, des agents réviseurs parcourent de porte en porte les secteurs à faible taux d'inscription sur les listes préliminaires pour inscrire les électeurs. Nous avons établi un registre des adresses à haute mobilité et effectué une analyse démographique des données du registre afin de repérer les secteurs à faible taux d'inscription. Nous avons fourni cette information aux directeurs du scrutin avant l'élection générale, comme complément à leurs listes de résidences nécessitant une révision ciblée.

À l'élection de 2004, les agents réviseurs ont visité quelque 1 295 000 adresses et rempli des formulaires d'inscription pour environ 266 000 ménages. À l'élection générale de 2000, ils avaient visité 515 000 adresses et rempli des formulaires d'inscription pour 192 000 ménages. Il semblerait donc que, malgré nos



Des agents réviseurs mènent la révision ciblée dans un nouveau quartier de banlieue.

efforts accrus, l'inscription à domicile devient de moins en moins efficace, et ce, pour plusieurs raisons. Entre autres, les gens sont plus réticents à ouvrir leur porte à des étrangers et ils passent plus de temps hors du foyer; or, les agents réviseurs ne peuvent pas inscrire les personnes absentes du foyer sans preuve d'identité. Par conséquent, nous continuerons d'explorer de nouvelles méthodes d'inscription, telles que l'inscription en ligne, qui pourrait considérablement améliorer le service aux électeurs.

La tenue du registre est plus que jamais un effort collectif. Les partis politiques enregistrés et les députés partagent avec nous la responsabilité de l'exactitude du registre. Ensemble, nous continuerons d'améliorer le registre, et en particulier d'accroître l'inscription des jeunes, de raffiner le géocodage des adresses rurales et de rendre le registre plus à jour.

### **La carte d'information de l'électeur (CIE)**

À la 38<sup>e</sup> élection générale, nous avons amélioré la carte d'information de l'électeur en inscrivant après le nom de l'électeur « ou à l'électeur » plutôt que « ou à l'occupant ». Pour les électeurs qui ont déménagé, Postes Canada a reçu la directive de ne pas faire suivre la carte à leur nouvelle adresse, mais de la laisser à l'adresse indiquée. Lors d'un sondage postélectoral réalisé par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte d'Élections Canada, environ 84 % des répondants se rappelaient avoir reçu une carte personnalisée, et 95 % d'entre eux se rappelaient que leurs renseignements personnels sur la carte (nom et adresse) étaient exacts.

### **Les communications avec les électeurs**

Le troisième élément devant être amélioré était les communications avec les électeurs. Notre campagne publicitaire a véhiculé des messages clairs et faciles à comprendre qui informaient les Canadiens sur le processus d'inscription et de vote et les motivaient à participer à l'élection. Les publicités

s'inscrivaient résolument dans une perspective jeunesse et soulignaient la possibilité de voter en tout temps pendant la période électorale. Des messages à l'intention des Autochtones ont aussi été diffusés par des journaux communautaires, des stations de radio et le Réseau de télévision des peuples autochtones. Nous avons élaboré notre campagne publicitaire après avoir consulté divers intervenants dont des électeurs, des parlementaires et les partis politiques.

Nous avons aussi créé une série d'initiatives de sensibilisation des jeunes et des Autochtones, des études révélant un faible taux de participation électorale chez ces groupes d'électeurs.

Les agents des relations communautaires auprès des jeunes ont repéré des quartiers à forte concentration d'étudiants pour des campagnes d'inscription ciblée, aidé à trouver des lieux de scrutin faciles d'accès pour les jeunes et fourni de l'information sur l'inscription et le vote à la communauté et aux chefs de file étudiants. Note site « Jeunes électeurs » remanié et ses renseignements sur le processus électoral ont été consultés plus de 103 000 fois pendant l'élection.

Nous avons créé ou soutenu diverses initiatives pour les jeunes, en coopération avec d'autres organismes dont Le vote étudiant 2004, l'Institut du Dominion, Rush the Vote, la Fondation Historica et La câblo-éducation. Nous avons aussi collaboré avec quatre associations étudiantes postsecondaires à la création d'une affiche destinée aux campus. Ces partenariats sont traités plus en détail dans mon rapport au Parlement.

Nos initiatives de rayonnement auprès des électeurs autochtones ont été fondées sur des consultations avec les dirigeants des associations autochtones nationales, ainsi que sur la table ronde sur les jeunes Autochtones et le processus électoral



Pendant le vote par anticipation ou le jour d'élection, les électeurs qui ne s'étaient pas encore inscrits ont pu le faire au bureau de scrutin.

fédéral, tenue par Élections Canada conjointement avec le Canadian Centre for Indigenous Research, Culture, Language and Education, en janvier 2004 à l'Université Carleton. Ces consultations ont été autant d'occasions d'échanges fructueux.

La moitié des 329 agents des relations communautaires nommés à la 38<sup>e</sup> élection générale avaient pour public cible la communauté autochtone. Ils ont aidé à la révision ciblée, vu à l'établissement dans la communauté autochtone de lieux de scrutin tenus par des fonctionnaires électoraux autochtones, et fait part au directeur du scrutin des préoccupations de la communauté locale. Plus de 600 bureaux de scrutin ont été installés dans des réserves des Premières nations et des communautés inuites ou métisses, et plus de 2 000 Autochtones ont travaillé comme scrutateurs et greffiers du scrutin.

Élections Canada a collaboré avec des centres d'amitié afin de tenir les électeurs autochtones informés sur l'élection, et, avec la coopération de la National Aboriginal Women's Association, nous avons diffusé du matériel en anglais, français et inuktitut, dont 240 000 guides de l'électeur. Nous avons aussi mis sur notre site Web des documents dans 10 autres langues autochtones fréquemment utilisées.

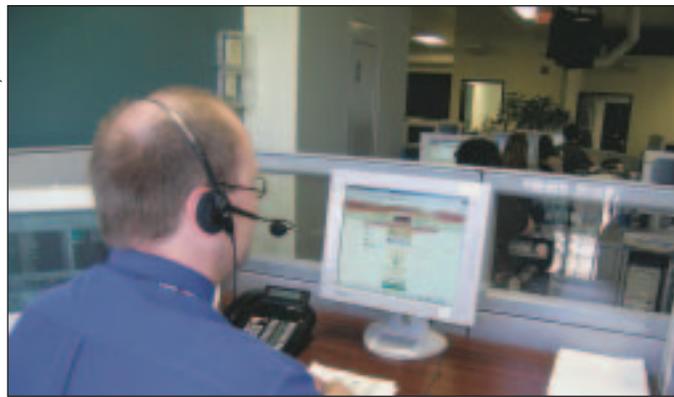
La participation électorale des Autochtones a reçu une plus grande attention à cette élection que jamais auparavant. Une semaine avant le jour d'élection, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, a déclaré lors d'une conférence de presse : « Pour la première fois de son histoire récente, l'Assemblée des Premières Nations encourage les Autochtones à aller voter. »

### **Réponse aux demandes de renseignements des électeurs**

Pour mieux répondre aux demandes de renseignements des électeurs, nous avons lancé un Service d'information à l'électeur (SIE) accessible 24 heures sur 24. Ce service recourait entre autres à un système de réponse vocale automatisé, à des centres d'appels et à une application libre-service sur le Web. Il suffisait de donner son code postal ou son adresse au SIE pour savoir où aller voter. Pendant la période électorale, Élections Canada a répondu à environ 750 000 appels, et les directeurs du scrutin, à 1,1 million.

Nous avons aussi remanié notre site Web pour y offrir plus de contenu que jamais. Pendant la période électorale, notre site a été visité 1 580 672 fois, ce qui représente une augmentation de 76 % par rapport à la 37<sup>e</sup> élection générale. Quant à notre nouveau service Résultats du soir d'élection, il a enregistré 50 186 visites en trois heures.

Photo : Wayne Brown



*Dans un centre d'appels à Ottawa, un préposé à l'information répond aux questions d'un électeur.*

## **Le vote à la 38<sup>e</sup> élection générale**

En tout, 13 683 570 électeurs ont voté à l'élection générale de 2004. La plupart ont voté le jour d'élection, dans les quelque 60 000 bureaux de scrutin (dont environ 1 100 étaient des bureaux de scrutin itinérants) installés à près de 15 000 endroits différents. Les 18, 19 et 21 juin 2004, près de 1,25 million de personnes – plus de 60 % de plus qu'à l'élection de 2000 – ont voté dans l'un des quelque 2 700 bureaux de vote par anticipation au pays.

Un peu plus de 250 000 Canadiens – dont environ 22 300 électeurs des Forces canadiennes et 7 700 Canadiens vivant à l'étranger – ont voté par bulletin spécial à l'élection générale de 2004. Le vote par bulletin spécial a aussi servi entre autres à des étudiants hors de leur circonscription, des patients dans des établissements de soins de courte durée, des détenus et d'autres électeurs en région éloignée (par exemple, dans 23 phares en Colombie-Britannique, plusieurs stations de surveillance des feux de forêt en Alberta, deux mines de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest et une mine d'or au Nunavut, ainsi qu'au projet de la baie Voisey au Labrador).

Le taux de participation officiel à l'élection du 28 juin 2004 s'établit à 60,9 %. À l'élection de 2000, nous avons déterminé que le taux de participation était de 64,1 % – au lieu des 61,2 % initialement rapportés, après élimination des doublons sur les listes électorales définitives.

## **Conclusion**

Élections Canada poursuit son analyse de l'élection générale de 2004 au moyen de sondages auprès de divers intervenants. Ils nous aideront à améliorer nos systèmes et nos procédures et à préciser les améliorations à la *Loi électorale du Canada* dont je recommanderai l'adoption.



Les membres des Forces canadiennes – y compris les professeurs et le personnel de soutien administratif dans les écoles des Forces canadiennes à l'étranger – peuvent voter par bulletin spécial aux élections fédérales, peu importe où ils sont basés. Les Forces canadiennes comptaient plus de 62 000 électeurs inscrits dans 1 046 unités au Canada et ailleurs dans le monde. En Afghanistan, l'adjudant Robert McCann du Québec reçoit un bulletin de vote et la liste des candidats, le 15 juin 2004 au bureau de vote par anticipation installé au camp Julien pour les militaires canadiens membres de la Force internationale d'assistance à la sécurité.

Élections Canada a aussi contribué à l'édition 2004 de l'Étude électorale canadienne (EEC), un projet de recherche majeur mené pour toutes les élections générales canadiennes depuis 1968<sup>2</sup>. Nous collaborons à cette étude depuis l'élection générale de 1997, et l'équipe de l'EEC de 2004 a rédigé le premier article figurant dans le présent numéro de *Perspectives électorales*.

Pendant l'élection, les médias, des organismes communautaires et des personnes intéressées ont porté une grande attention à la participation électorale. Plus particulièrement, la question de la participation des jeunes a été l'un des principaux sujets de discussion de la campagne électorale – sans toutefois devenir un enjeu politisé. Favoriser la participation des jeunes, une responsabilité prévue à l'article 18 de la *Loi électorale du Canada*, constitue un engagement clé de mon Bureau. En tant que directeur général des élections, je

m'efforce de sensibiliser tous les Canadiens au processus électoral et à leur droit de vote démocratique. Notre principal message exprime le fait que le droit de vote au cœur de notre système démocratique découle de la valeur intrinsèque, de l'égalité fondamentale de chaque personne. Cependant, ce droit n'a de sens que lorsqu'il est exercé; le vote est le *geste primaire* de la démocratie.

Élections Canada continue de mettre l'accent sur la participation électorale des jeunes. À cette fin, nous avons mené une étude sur le taux de participation à l'élection de 2004 par groupe d'âge, à l'aide d'un échantillon aléatoire de sections de vote dans chaque province et territoire<sup>3</sup>. Selon les résultats, le taux de participation des jeunes de 18 à 21 ans et demi habilités à voter pour la première fois en 2004 a été de 38,7 %. Bien que ce taux semble de beaucoup supérieur à celui de 2000, qu'on avait situé à 25 %, je signale qu'on ne peut faire de comparaison directe, les méthodes employées étant différentes<sup>4</sup>. Nous approfondirons cette étude.

En conclusion, je tiens à remercier les auteurs publiés qui ont contribué au présent numéro. Leurs articles apportent un éclairage nouveau à une vaste gamme d'enjeux; ce faisant, non seulement ils approfondissent notre compréhension de la 38<sup>e</sup> élection générale, mais ils alimentent les discussions publiques continues sur les améliorations à apporter au processus électoral du Canada. Élections Canada entend poursuivre les réformes qui ont fait du Canada un modèle de démocratie électorale à l'échelle mondiale. La recherche est un élément important de ce processus. ✕

Jean-Pierre Kingsley

## NOTES

1. *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38<sup>e</sup> élection générale tenue le 28 juin 2004* présenté au Parlement le 21 octobre 2004. Ce rapport peut être consulté en ligne à [www.elections.ca/gen/rep/re2/stat2004\\_f.pdf](http://www.elections.ca/gen/rep/re2/stat2004_f.pdf).
2. Seule exception : l'élection de 1972.
3. Cette étude a été menée auprès de quelque 95 000 électeurs en tout, et ses résultats, généralisés à l'ensemble de l'électorat canadien, ont une marge d'erreur de  $\pm 4\%$ , 19 fois sur 20.

4. Ce taux de 25 % est celui donné pour les jeunes de 18 à 24 ans dans l'étude *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, commandée par Élections Canada aux professeurs Jon H. Pammett et Lawrence LeDuc en 2002. Cette étude est fondée sur les données d'un sondage auprès de votants et de non-votants (l'étude ainsi que la base de données et le rapport méthodologique connexes se trouvent sur le site Web d'Élections Canada, à [www.elections.ca/](http://www.elections.ca/)

[content.asp?section=loi&document=index&dir=tur/tud&lang=f&textonly=false](http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=tur/tud&lang=f&textonly=false)). Comme les études fondées sur des sondages surestiment toujours le taux de participation, les chercheurs ont recouru, conformément à la pratique conventionnelle, à des corrections statistiques et des pondérations pour estimer le taux de participation des différents groupes d'âge.



# La sourde oreille

## *Les jeunes adultes et les enjeux électoraux*

*Elisabeth Gidengil*

*Professeure, Département de science politique  
Université McGill*

*André Blais*

*Professeur, Département de science politique  
Université de Montréal*

*Joanna Everitt*

*Professeure agrégée, Département de science politique  
Université du Nouveau-Brunswick (Saint-Jean)*

*Patrick Fournier*

*Professeur adjoint, Département de science politique  
Université de Montréal*

*Neil Nevitte*

*Professeur, Département de science politique  
Université de Toronto*

Les optimistes qui pensaient que le taux de participation à l'élection de 2004 serait plus élevé qu'aux précédentes parce que l'issue du scrutin est restée incertaine jusqu'à la fin ont été confondus : plus de Canadiens que jamais se sont abstenus de voter le 28 juin dernier. Depuis l'élection de 1988, la participation électorale a diminué de 15 points, et en 2004, seulement 60,9 % des électeurs au pays ont voté. L'analyse détaillée des taux de participation depuis l'élection générale fédérale de 1968 montre que le déclin est en grande partie attribuable à la succession des générations<sup>1</sup> : les jeunes Canadiens d'aujourd'hui sont beaucoup moins susceptibles de voter que leurs parents ou leurs grands-parents à leur âge. En fait, selon notre enquête, le taux de participation à l'élection de 2004 a été de 15 points moins élevé chez les Canadiens de 18 à 29 ans que chez ceux de 30 ans et plus. Aucun facteur n'explique à lui seul cette tendance<sup>2</sup>, mais il semble qu'un grand nombre de jeunes Canadiens décrochent complètement du processus électoral.

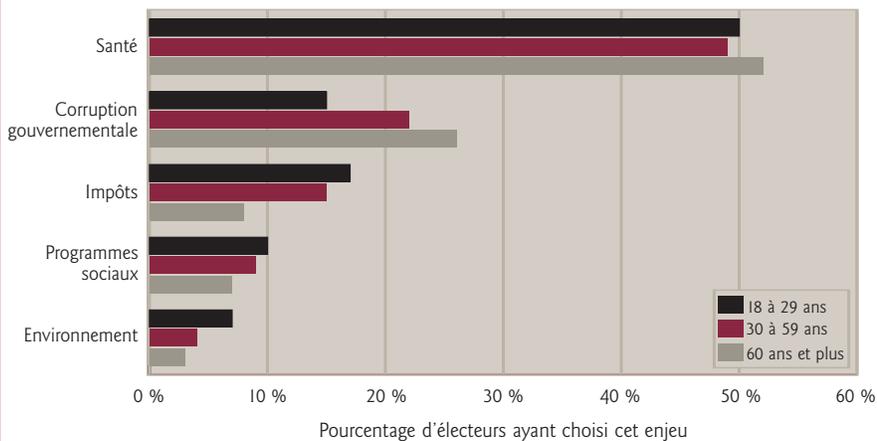
Beaucoup s'inquiètent de cette situation, qui a fait couler beaucoup d'encre pendant l'élection de 2004. Pourtant, on sait très peu de choses sur l'impact de la désaffection des

jeunes sur la représentation électorale. À l'aide des données de l'Étude électorale canadienne de 2004, nous tenterons dans le présent article de répondre à la question suivante : en quoi les opinions des jeunes sur divers enjeux d'actualité diffèrent-elles de celles des Canadiens plus âgés<sup>3</sup>?

### **Les jeunes Canadiens ont-ils des priorités différentes?**

On entend souvent dire que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique parce que les partis et les politiciens n'accordent pas assez d'importance aux enjeux qui leur tiennent à cœur. Il semble toutefois que cette hypothèse ne tient pas la route si on examine la question de l'environnement, habituellement considérée comme très proche des sensibilités des jeunes. Invités à indiquer l'enjeu auquel ils attachaient le plus d'importance à l'élection générale de 2004 (voir figure 1), seulement 7 % des 18 à 29 ans interrogés ont désigné l'environnement et à peine 16 % d'entre eux l'ont placé au second rang de leurs priorités. En fait, parmi cinq enjeux proposés, l'environnement arrive bon dernier chez les répondants de ce groupe d'âge – tout comme chez les Canadiens plus âgés.

**Figure 1**  
**Enjeu électoral le plus important**



Tous groupes d'âge confondus, c'est la santé qui est donnée comme enjeu prioritaire par les répondants : environ la moitié et le quart d'entre eux la placent respectivement aux premier et deuxième rangs des enjeux les plus importants. En fait, l'une des constatations les plus surprenantes de l'étude est l'uniformité des priorités des Canadiens, peu importe leur âge. On peut donc difficilement attribuer le déclin du vote des jeunes à une négligence des enjeux qui leur tiennent à cœur. Seule différence

appréciable entre les groupes d'âge : la corruption gouvernementale arrive au deuxième rang des enjeux les plus importants chez les Canadiens de 30 ans et plus, mais au troisième (derrière les impôts) chez les Canadiens de moins de 30 ans.

La similitude de priorités va à l'encontre des idées reçues sur le lien entre l'âge

*L'une des constatations les plus surprenantes de l'étude est l'uniformité des priorités des Canadiens, peu importe leur âge.*

et le vote. On sait que le taux de participation électorale augmente d'environ 15 points en moyenne entre les âges de 20 et 50 ans<sup>4</sup>. Souvent, on attribue cette augmentation à l'impact de l'âge sur l'importance pour les individus des enjeux habituels de toute élection. Par exemple, on suppose que plus une personne vieillit, plus elle se soucie des soins de santé, devant successivement s'inquiéter de la santé de ses enfants, de celle de ses vieux parents et finalement de la sienne. De même, on s'imagine que la question des impôts sera de première importance pour les travailleurs pendant leurs années de rémunération maximale. Il semble pourtant que l'âge n'a pas eu une grande incidence sur les priorités à l'élection de juin dernier.

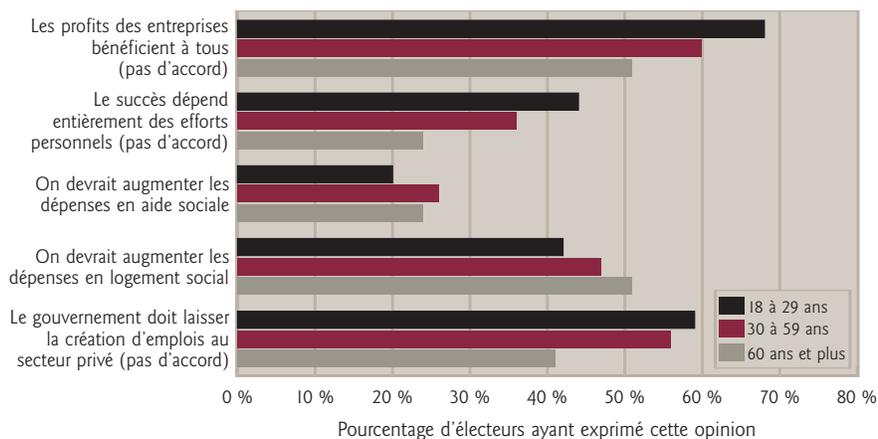
### **Les jeunes Canadiens sont-ils plus critiques à l'égard des entreprises et du gouvernement?**

On répète souvent que les jeunes adultes se méfient des grandes entreprises et du gouvernement. Il est vrai qu'ils sont plus sceptiques que les Canadiens plus âgés à l'égard de la libre entreprise. Ils sont aussi plus nombreux à douter que les profits des entreprises finissent par bénéficier à tous – y compris les plus pauvres – et à s'opposer à l'idée selon laquelle le succès dépend entièrement des efforts personnels (voir figure 2). Ces opinions ne sont toutefois pas celles de la majorité : plus de la moitié des moins de 30 ans disent que ceux qui ne réussissent pas dans la vie ne peuvent en

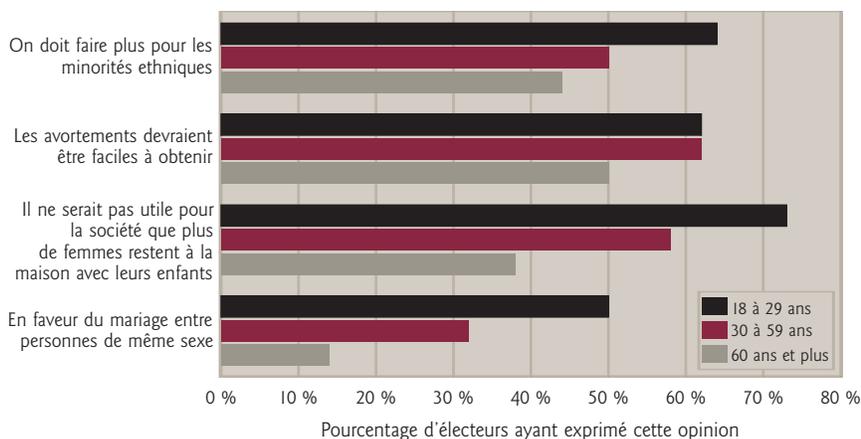
Photo : Randy Harquail



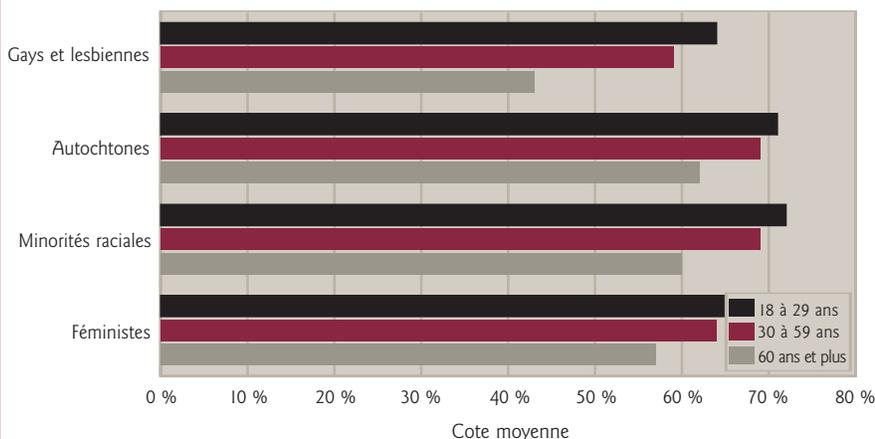
**Figure 2**  
**Opinions sur le rôle de l'État et l'entreprise privée**



**Figure 3**  
**Enjeux sociaux**



**Figure 4**  
**Opinion de différents groupes sociaux**



rejeter la responsabilité sur la société, et les jeunes forment le groupe le moins en faveur de l'accroissement de l'aide sociale et des dépenses en logement social.

Les moins de 30 ans sont aussi les moins nombreux à souhaiter une augmentation de l'impôt des sociétés : 38 % sont en faveur, contre 52 % chez les 30 à 59 ans et 44 % chez les plus de 60 ans. Ils ne sont guère plus susceptibles que la moyenne des Canadiens à penser que les entreprises devraient avoir moins de pouvoir (28 % contre 32 %), mais ils sont les moins enclins à croire que les syndicats devraient avoir moins de pouvoir (31 %). De manière générale, il est difficile de voir dans ces données une quelconque hostilité des jeunes envers le monde des affaires. Il est vrai que les moins de 30 ans semblent réticents à confier entièrement la création d'emplois au secteur privé, mais ils ne diffèrent pas vraiment en cela des Canadiens de 30 à 59 ans (voir figure 2).

De même, on a du mal à prouver l'existence d'une désaffection particulièrement forte des jeunes à l'égard du gouvernement et de la politique. On trouve certainement des indications de désaffection chez les moins de 30 ans, mais pas plus que chez les Canadiens plus âgés. En fait, la proportion des jeunes qui estiment que les politiciens sont prêts à mentir pour être élus (86 %) ou que les partis tiennent rarement leurs promesses électorales (51 %) est proche de la moyenne nationale. Les moins de 30 ans seraient même plutôt moins frustrés que les Canadiens plus âgés par la politique. Ils sont les moins susceptibles de croire que tous les partis politiques sont pareils et que le gouvernement ne s'intéresse pas vraiment à ce qu'ils pensent (33 % et 53 % respectivement). Enfin, les jeunes sont les

plus enclins à se dire au moins moyennement satisfaits du fonctionnement de la démocratie au Canada (63 %).

## Les jeunes Canadiens sont-ils plus ouverts à la diversité et aux modes de vie non traditionnels?

Jusque-là, l'analyse des opinions politiques révèle un nombre étonnamment faible de différences entre les jeunes Canadiens et ceux de 30 ans et plus. Cependant, le tableau change lorsqu'on examine les attitudes à l'égard de questions sociales telles que la race, le sexe et le mariage entre personnes de même sexe. Par exemple, dans une plus large proportion que les autres groupes d'âge, les jeunes estiment que la société devrait faire plus pour les minorités ethniques (voir figure 3). Il s'agit très probablement d'une différence de nature générationnelle. Les jeunes d'aujourd'hui ont grandi dans un Canada beaucoup plus diversifié sur le plan ethnique que leurs parents ou leurs grands-parents. Par conséquent, il est plausible qu'une plus grande proportion d'entre eux connaissent des gens qui ont été victimes de préjugés raciaux ou de discrimination, ou appartiennent eux-mêmes à une minorité ethnique.

Les expériences formatives des jeunes Canadiens ont également été différentes de celles de leurs aînés sur d'autres plans. Par exemple, ils sont nés dans une société où un nombre record de femmes travaillent à l'extérieur et occupent des professions dont l'accès leur était autrefois plus difficile. Par conséquent, les jeunes de cette génération sont beaucoup plus susceptibles d'avoir eu un père qui a pris part activement à leur éducation et aux travaux ménagers. Il n'est donc pas surprenant que les opinions sur les rôles de la femme et de l'homme diffèrent

considérablement entre les groupes d'âge. Les moins de 30 ans sont beaucoup moins enclins à croire qu'il serait utile pour la société que plus de femmes restent à la maison avec les enfants. En fait, ils sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les personnes de 60 ans et plus à rejeter cette conception traditionnelle des rôles sexuels. Les jeunes sont aussi plus nombreux à se dire en faveur de l'accès facile aux avortements, quoique leur attitude à ce sujet ne soit pas si différente de celle des Canadiens de 30 à 59 ans.

Les jeunes adultes d'aujourd'hui ont grandi dans une société où la diversité des modes de vie et orientations sexuelles est de plus en plus acceptée, ce dont témoigne leur attitude face au mariage entre personnes de même sexe : non moins de la moitié des 18 à 29 ans y sont favorables, contre seulement 14 % des plus de 60 ans. Cette différence repose sur l'opinion plus positive qu'ont les jeunes des gays et lesbiennes (voir figure 4). Sur une échelle de 0 à 100, les jeunes – tout comme les 30 à 59 ans – sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à donner une cote positive (plus de 50 sur 100) à ce

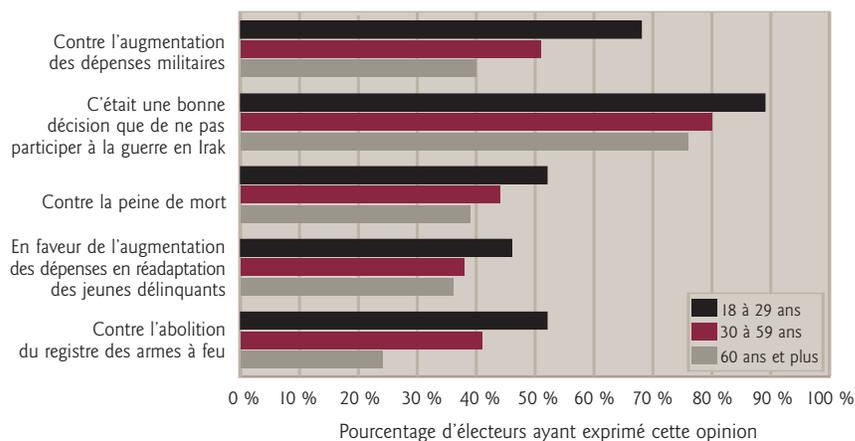
groupe minoritaire que les personnes de 60 ans et plus.

Par rapport à plusieurs autres minorités aussi, les jeunes sont plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'avoir une opinion positive. Pour chaque minorité (communautés ethniques, Autochtones, féministes et, surtout, gays et lesbiennes), ce sont les Canadiens de plus de 60 ans qui ont en général les opinions les moins positives. Quant aux opinions des personnes de 30 à 59 ans, elles ne diffèrent généralement pas beaucoup de celles des plus jeunes.

## Les jeunes Canadiens sont-ils plus opposés à l'utilisation de la force?

La décision du Canada de ne pas participer à la guerre en Irak est appuyée par une majorité de Canadiens de tous âges (voir figure 5), mais tout particulièrement par les jeunes. On constate la même tendance relativement à d'autres questions liées à l'utilisation de la force, notamment celle du budget de la défense. Ainsi, une grande majorité des 18 à 29 ans s'opposent à l'accroissement du financement de l'armée.

**Figure 5**  
**Opinions sur l'utilisation de la force et la justice**



Les jeunes ont aussi des opinions quelque peu différentes sur diverses questions relatives à la justice. Par exemple, ils sont plus opposés que les Canadiens plus âgés à la peine de mort pour les meurtriers (chez les moins de 30 ans, les opposants – majoritaires – sont de 15 points plus nombreux que les partisans, alors que les opinions sont divisées beaucoup plus également chez les plus de 30 ans). De même, les jeunes sont un peu plus enclins à croire que la réadaptation est une meilleure solution à la délinquance juvénile que l'application de peines sévères. C'est cependant au chapitre du registre des armes à feu qu'on observe le plus grand écart : un peu plus de la moitié des jeunes sont opposés à son abolissement, alors que cette position est très minoritaire chez les Canadiens plus âgés, surtout ceux de 60 ans et plus.

## Les jeunes Canadiens font-ils la sourde oreille?

Cet aperçu des différences d'opinions entre les groupes d'âge est jusqu'à un certain point rassurant. Les jeunes

semblent partager un nombre surprenant de priorités avec les Canadiens plus âgés, et il ressort clairement que la santé a été l'enjeu principal d'un grand nombre d'électeurs au scrutin de 2004, peu importe leur âge. Par ailleurs, on relève un nombre relativement peu élevé de questions où les opinions des jeunes et des électeurs plus âgés divergent fortement; souvent, il n'y a que des différences de degré. Par exemple, les jeunes sont peut-être plus critiques à l'égard de la libre entreprise, mais un grand nombre de leurs aînés partagent leur scepticisme. Sur le plan des dépenses non plus, les priorités ne diffèrent pas sensiblement quoique, comme on pouvait s'y attendre, les jeunes souhaitent en plus grande proportion un accroissement des dépenses en éducation (seule exception :

une majorité des jeunes s'opposent à une augmentation des dépenses militaires). Il existe cependant quelques questions où les générations diffèrent considérablement d'avis, soit les rôles sexuels, le mariage entre personnes de

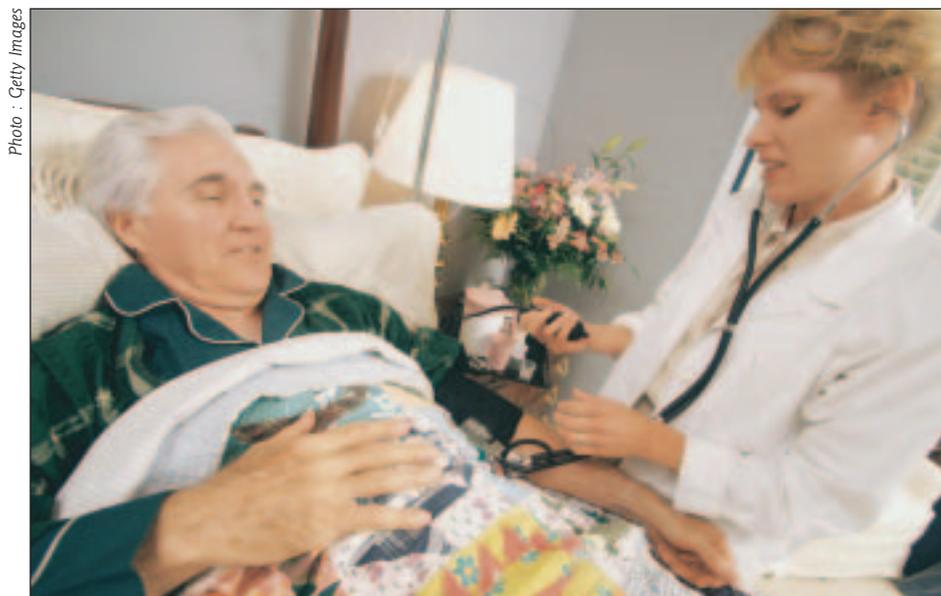
même sexe et la race. Il y a donc un risque que l'opinion des jeunes dans ce domaine ne soit pas entendue s'ils n'exercent pas leur droit de vote.

Toutefois, il serait prématuré d'agiter le spectre de la sous-représentation sur la base des données présentées dans cet article. Le fait est que les jeunes forment le groupe d'âge le plus satisfait du fonctionnement de la démocratie au Canada et le moins négatif au sujet des partis et de leurs chefs, ce qui est encourageant. Malgré tout, on aurait tort de prendre à la légère leur faible taux de participation, notamment parce qu'il est symptomatique d'une désaffection politique plus profonde.

*Sur une échelle de 0 à 10, les jeunes accordent à leur intérêt pour la politique une cote de 4,5.*

L'Étude électorale canadienne de 2004 fournit des nombreuses indications de cette désaffection. Les priorités sont peut-être les mêmes d'un groupe d'âge à l'autre, mais les moins de 30 ans sont proportionnellement beaucoup moins nombreux à être capables de nommer le parti politique le mieux placé pour s'en occuper. Or, puisque ce groupe est aussi celui où l'idée que tous les partis sont pareils est la moins répandue, on ne peut attribuer ce résultat qu'à une ignorance des choses politiques chez les jeunes. De fait, sur une échelle de 0 à 10, les jeunes accordent à leur intérêt pour la politique une cote de 4,5, tandis que les plus de 60 ans lui donnent une cote de 7,5.

Le manque de connaissances politiques des jeunes est parfois stupéfiant : pendant les 10 dernières journées de la campagne, 40 % des jeunes ne pouvaient toujours pas identifier Paul Martin comme chef du Parti



*Selon l'Étude électorale canadienne de 2004, la santé était de loin l'enjeu le plus important à l'élection de 2004 pour les électeurs de tous les groupes d'âge.*

Photo : Getty Images



Photo : PC (Fred Chartrand)

Même aux dernières journées de la campagne de 36 jours, beaucoup de jeunes ne pouvaient pas identifier le premier ministre ou les autres chefs de parti. La photo montre les quatre participants au débat télévisé : (de gauche à droite) Stephen Harper, chef du Parti conservateur, Jack Layton, chef du N.P.D., Paul Martin, chef du Parti libéral, et Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois.

libéral; c'était pire pour les autres partis : 53 %, 66 % et 36 % (au Québec) ne connaissaient pas le nom du chef du Parti conservateur, du N.P.D. et du Bloc Québécois respectivement. Les jeunes avaient encore plus de difficulté à associer les

promesses aux partis qui les avaient faites : même dans le cas d'un enjeu aussi prioritaire que la santé, moins d'un jeune sur trois pouvait nommer à la fin de la campagne le parti qui avait promis d'investir 4 milliards de dollars dans la réduction de la période

d'attente pour les interventions chirurgicales. On peut citer d'autres exemples : les impôts étaient une question plus importante que l'environnement pour les jeunes, mais à peine 28 % d'entre eux savaient quel parti avait promis d'éliminer la TPS sur les produits de première nécessité pour les familles; la plupart des jeunes étaient opposés à l'accroissement du budget de la défense, mais à peine 40 % connaissaient le parti qui s'était engagé à y investir 2 milliards de dollars supplémentaires par année; et, malgré leur appui au registre des armes à feu, moins d'un jeune sur trois pouvait donner le nom du parti qui proposait son abolition. On peut difficilement voter de façon éclairée lorsqu'on ne sait même pas qui sont les premiers ministres potentiels ni quelles sont les promesses de leur parti.

Les enjeux qui intéressent les jeunes figurent bel et bien dans le discours politique, et les partis prennent position à leur sujet. Le problème est que trop souvent les jeunes ne prêtent pas l'oreille au message. ✕

## NOTES

1. André Blais, Elisabeth Gidengil et Neil Nevitte, « Where does turnout decline come from? », *European Journal of Political Research*, vol. 43, n° 2, mars 2004, p. 221 à 236. Voir aussi Elisabeth Gidengil, André Blais, Neil Nevitte et Richard Nadeau, « La politique électorale : où sont passés les jeunes? », *Perspectives électorales*, vol. 5, n° 2, juillet 2003, p. 9 à 14. Ce numéro de *Perspectives électorales* était consacré à la participation électorale des jeunes.
2. Voir Jon H. Pammett et Lawrence LeDuc, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », Ottawa, Élections Canada, 2003. Consultable à [www.elections.ca](http://www.elections.ca).
3. L'Étude électorale canadienne de 2004 s'est déroulée en trois étapes : une enquête quotidienne pendant la campagne auprès d'un échantillon représentatif de 4 323 Canadiens (taux de réponse de 55 %), une enquête postélectorale, et un questionnaire à retourner par la poste. L'Institut de recherche sociale de l'Université York s'est chargé du travail de terrain. L'étude a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada avec le concours d'Élections Canada. Les données citées dans l'article proviennent de l'enquête effectuée pendant la campagne et de l'enquête postélectorale (deuxième diffusion). Les questionnaires utilisés se trouvent à [www.ces-eec.umontreal.ca](http://www.ces-eec.umontreal.ca).
4. Voir Gidengil *et al.*, « La politique électorale : où sont passés les jeunes? »



# Le fossé des générations

## Pourquoi les jeunes Canadiens ne votent pas

André Turcotte

Professeur adjoint, École de journalisme et de communication, Université Carleton

Si un « Parti contre le vote » avait présenté des candidats à l'élection générale canadienne de 2004, il aurait formé le gouvernement. Voilà où en est rendue la participation politique dans l'une des plus anciennes démocraties du monde, où l'apathie générale et le manque d'intérêt commencent à envahir le processus électoral. Le 28 juin 2004, environ deux électeurs canadiens sur cinq ont boudé les urnes, faisant diminuer la participation électorale pour la quatrième élection consécutive.

Après l'élection générale de 2000, où seulement 64,1 %<sup>1</sup> des électeurs inscrits ont voté, administrateurs électoraux et politiciens ont pris acte du problème et déployé efforts et ressources pour y remédier. Élections Canada a notamment lancé pendant la récente élection une campagne publicitaire pour encourager les jeunes à voter. Même le premier ministre Paul Martin a fait du renouveau démocratique l'un de ses objectifs. Lorsqu'il est officiellement devenu le 21<sup>e</sup> premier ministre du Canada le 12 décembre 2003, il a déclaré : « En tant que premier ministre, j'entends rallier les Canadiens autour d'un nouvel objectif national et d'un nouveau programme de changement et de réalisations [...] Nous allons changer les procédés d'Ottawa pour inciter les Canadiens à renouer avec le processus politique et accomplir des percées concrètes dans nos priorités. » [*Traduction libre*]<sup>2</sup> Pourtant, le taux de participation a encore baissé.

Le problème du manque de participation électorale n'est pas propre au Canada. Nous sommes d'ailleurs vifs à répliquer que moins de la moitié des électeurs américains participent à leurs élections. Une telle comparaison n'a cependant rien de rassurant. Comme l'a observé

John Kenneth Galbraith, la non-participation systématique de certains groupes de citoyens encourage les politiciens et les stratèges politiques à simplement ne tenir aucun compte des besoins et des problèmes des abstentionnistes. Ils conçoivent leur plateforme électorale pour gagner la faveur des groupes les plus susceptibles de voter : les citoyens blancs, nantis, instruits et plus âgés, créant ainsi une « culture de contentement » où les groupes qui profiteraient le plus d'une intervention gouvernementale sont laissés en marge de l'élaboration des politiques<sup>3</sup>. Ce phénomène mérite une attention particulière dans le contexte canadien.

Comme l'ont démontré André Blais et ses collègues de l'Étude électorale canadienne, ce ne sont pas tous les Canadiens qui se désintéressent du vote, mais plutôt un groupe d'électeurs précis qui se détache graduellement du processus électoral. D'après leur analyse, la plus importante conclusion à tirer du déclin de la participation depuis 1988 est qu'il ne touche pas l'ensemble de l'électorat, mais se concentre chez les Canadiens nés après 1970. Il en découle que le taux de participation à l'élection de 2000 a été affaibli par le poids grandissant des générations plus jeunes, qui s'intéressent moins à la politique que leurs aînés. On peut en conclure que les explications fondées sur les particularités de l'élection, comme le fait qu'il n'y avait aucune raison « valable » de voter, ne sont guère convaincantes<sup>4</sup>.

Les résultats de l'élection de 2004 ont prouvé la valeur prémonitoire de l'argument de l'équipe de l'Étude électorale canadienne. Contrairement aux élections de 1997 et de 2000, celle de 2004 était une course serrée dont l'issue était



Les jeunes Canadiens sont nombreux à ne pas s'intéresser à la politique, et seulement une minorité d'entre eux votent.

incertaine, ce qui a pourtant peu incité les Canadiens à se rendre aux urnes. Comme le suggèrent Blais et ses collègues, il semble qu'en bout de ligne, la génération née après 1970 s'intéresse moins à la politique électorale que ses aînés; elle est moins attentive, moins bien informée et pour l'instant, rien ne montre qu'elle se tourne vers d'autres formes de participation politique. Sur une note plus positive, la génération plus jeune n'est pas plus insatisfaite de la politique que les générations précédentes. Il semble qu'il y ait un problème de désengagement plutôt que de mécontentement ouvert<sup>5</sup>.

Le présent article vise à approfondir la compréhension actuelle de la participation électorale au Canada. Alors que les études antérieures ont établi quels électeurs votent le moins, l'auteur souhaite comprendre pourquoi la génération d'électeurs nés après 1970 fuit davantage les urnes. D'après un sondage national réalisé par POLLARA auprès de 1 000 Canadiens adultes

durant les jours suivant l'élection<sup>6</sup>, l'auteur propose qu'une des raisons de la faible participation électorale provient du fait que la population née après 1970 a d'autres priorités et interagit différemment avec le processus électorale que les cohortes plus âgées.

Il ajoute que la disparité des priorités, des évaluations des partis, chefs et candidats et des réactions à la dynamique des campagnes peut expliquer l'intérêt plus faible des jeunes électeurs pour le vote.

### Les priorités

Le 23 mai 2004, le premier ministre a demandé à la gouverneure générale Adrienne Clarkson de dissoudre le Parlement et de déclencher l'élection générale du 28 juin. D'entrée de jeu, il a lancé l'avertissement nationaliste que les conservateurs changeraient le Canada à l'image des États-Unis. Il a tenté de réduire la question électorale clé à un choix criant entre un gouvernement libéral qui investirait chaque année des milliards de dollars dans la santé et les programmes sociaux et un gouvernement

conservateur qui détruirait le tissu social du pays par des politiques à l'américaine faisant chuter les impôts<sup>7</sup>. Les conservateurs ont répliqué que les libéraux

*Le problème du manque de participation électorale n'est pas propre au Canada.*

visaient à détourner l'attention de la corruption apparente dans le scandale des commandites. Le deuxième jour de campagne, les principaux chefs de parti y sont allés de leur position sur les réductions d'impôts : le chef libéral Paul Martin promettait le statu quo, le chef conservateur Stephen Harper, une importante réduction des impôts et le chef néo-démocrate Jack Layton, la responsabilité fiscale<sup>8</sup>. Le 25 mai, Paul Martin a dévoilé la pierre angulaire de sa campagne, un programme de soins de santé de plus de 9 milliards de dollars, pour tenter de reprendre les rênes du débat électorale après des mois consacrés aux scandales et à la mauvaise gestion présumée des fonds publics<sup>9</sup>. La plateforme conservatrice, en plus de prévoir une réduction d'impôts pour les revenus de 35 000 à 70 000 \$, proposait



Des personnes âgées votent dans un foyer pour aînés à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Le taux de participation électorale est habituellement élevé chez ce groupe d'électeurs.

**Tableau 1**  
**Principaux enjeux à l'élection générale de 2004\***

Enjeu	Tous les électeurs** (%)	Électeurs nés après 1970*** (%)	Électeurs plus âgés*** (%)
Soins de santé	32	19	33
Chômage, emplois	1	–	1
Économie	3	8	3
Déficit, dette	4	3	4
Impôts	3	6	3
Unité canadienne, Québec, régionalisme	1	–	1
Ressources, environnement	2	2	2
Enjeux sociaux	1	3	1
Gouvernement, confiance, reddition de comptes des partis, chefs	18	16	18
Scandale des commandites	4	1	4
Éducation	3	11	1
Autre	11	8	12
Aucun, ne sait pas	18	23	18

\*Question ouverte : À votre avis, quel a été le principal enjeu à l'élection de 2004?

\*\*Résultats pondérés

\*\*\*Résultats non pondérés

500 millions de dollars en déductions pour les familles ayant des enfants; une rencontre immédiate des premiers ministres pour élaborer un plan sur les soins de santé; et une augmentation des dépenses de défense<sup>10</sup>.

Les chefs de parti articulaient volontairement leur discours électoral autour des priorités de l'ensemble des électeurs canadiens. Comme l'illustre le tableau 1, le tiers des Canadiens ont mentionné que les soins de santé étaient l'enjeu électoral principal, 18 % ont mentionné les enjeux liés à la confiance et à la responsabilisation, et 4 % ont cité le scandale des commandites. Les enjeux liés à l'économie (l'économie en général, le chômage, le déficit, la dette et les impôts) ont été mentionnés par 11 % des électeurs canadiens.

Toutefois, on constate certaines différences entre les électeurs plus jeunes et plus âgés. L'échantillon total était composé de 19,5 % d'électeurs nés après 1970

et de 80,5 % d'électeurs plus âgés. Bien que les deux groupes partageaient les mêmes priorités – les soins de santé et la responsabilisation – les jeunes électeurs étaient proportionnellement moins nombreux à indiquer les soins de santé ou le scandale des commandites comme enjeu principal. Ils optaient davantage que leurs aînés pour les enjeux touchant l'économie et l'éducation, qui ont généralement été occultés pendant la campagne. Étant donné ces préoccupations distinctes, une campagne axée sur la santé et le scandale des commandites allait moins toucher les jeunes électeurs que leurs aînés.

En effet, un jeune électeur qui écoutait par hasard le discours électoral avait moins

de chances qu'un électeur plus âgé d'entendre parler des enjeux qui l'intéressaient.

## Les facteurs du choix électoral

Chaque édition successive de l'Étude électorale demande aux Canadiens quels étaient les principaux facteurs qui ont influencé leur vote. Une première question demande à l'électeur lesquels parmi les chefs de parti, les candidats dans leur propre circonscription ou les partis en général ont eu le plus de poids dans sa décision. Selon la réponse donnée, la question suivante demande si le choix d'un chef de parti ou d'un candidat était motivé par les enjeux ou par ses qualités personnelles, ou encore s'il était plus important que le parti adopte une approche générale ou qu'il prenne position sur des enjeux définis. Cet ensemble de variables est au centre de l'étude des comportements électoraux<sup>11</sup>.

Le tableau 2 résume les conclusions sur l'élection de 2004. Il précise entre parenthèses la proportion des choix qui étaient motivés par des « enjeux » plutôt que par les qualités personnelles ou l'approche générale d'un parti. En 2004, la moitié des Canadiens ont



Photo : The Toronto Star (Tamnis Toohay)

Jeffrey Tran, un élève en 6<sup>e</sup> année à l'école intermédiaire Bloorlea, à Toronto, participe au Vote étudiant 2004. Plus de 263 000 élèves de 1 168 écoles ont pris part à ces élections simulées, tenues en juin 2004 avec le soutien d'Élections Canada, qui visaient à familiariser les jeunes de moins de 18 ans avec le processus électoral.

**Tableau 2**  
**Principaux facteurs du vote à l'élection de 2004\***

	Chefs de parti	Candidats locaux	Partis en général
Tous les électeurs**	24 % (60)	20 % (49)	50 % (51)
Électeurs nés après 1970***	27 % (54)	14 % (86)	59 % (51)
Électeurs plus âgés***	25 % (61)	22 % (53)	52 % (51)

\*Le nombre indiqué entre parenthèses est le pourcentage des répondants qui ont choisi chaque facteur en fondant leur choix sur la position, selon le cas, des chefs de parti, des candidats et des partis sur les enjeux.

\*\*Résultats pondérés

\*\*\*Résultats non pondérés

**Tableau 3**  
**Moment du choix électoral**

	Tous les électeurs* (%)	Électeurs nés après 1970** (%)	Électeurs plus âgés** (%)
Avant l'élection	42	33	45
Au déclenchement de l'élection	8	2	9
Pendant la campagne	24	29	23
Durant les derniers jours	25	37	24

\*Résultats pondérés

\*\*Résultats non pondérés

**Tableau 4**  
**Évaluation des chefs (sur une échelle de 1 à 10)**

	Tous les électeurs*	Électeurs nés après 1970**	Électeurs plus âgés**
Martin	5,1	4,7	5,1
Harper	4,6	4,7	4,6
Layton	4,6	5,4	4,6
Duceppe	4,5	5,5	4,3

\*Résultats pondérés

\*\*Résultats non pondérés

mentionné que les partis avaient été le plus grand facteur dans leur décision et 24 % ont fondé leur choix sur les chefs de parti. Les candidats locaux ont été le facteur le moins important. On constate encore une fois une différence claire entre les électeurs plus jeunes et les électeurs plus âgés en termes de l'importance accordée à chaque facteur. Plus particulièrement, les électeurs nés après 1970 ont davantage fondé leur choix sur « les partis en général » que leurs aînés et ont moins porté d'attention à leurs

candidats locaux. Cependant, lorsqu'ils évaluaient les candidats, la majorité des jeunes électeurs ont surtout examiné la position des candidats sur les enjeux plutôt que leurs qualités personnelles.

On remarque d'autres écarts entre les générations dans l'effet de la campagne électorale sur le vote. Selon le tableau 3, 50 % des électeurs avaient déjà fait leur

choix lorsque l'élection a été déclenchée. Près du quart (24 %) ont attendu le début de la campagne – probablement pour mieux connaître les enjeux, les chefs et les partis – pour décider quel parti soutenir. Le quart des électeurs (25 %) ont pris leur décision durant les derniers jours de la campagne.

Bien que la campagne ait peu influencé le choix de la majorité des Canadiens – surtout des électeurs plus âgés – les électeurs nés après 1970 ont pris plus de temps à se décider et ont été plus influencés par le déroulement de la campagne. Fait assez étonnant : 37 % des jeunes électeurs ont attendu les derniers jours de la campagne pour choisir leur candidat. Nous ne pouvons pas déterminer si ces électeurs sont restés indécis jusqu'à ce moment ou s'ils attendaient simplement la dernière minute pour examiner leurs options. Il est toutefois évident que la campagne était plus pertinente pour les électeurs plus jeunes que pour les plus âgés.

La dernière conclusion à tirer de l'élection de 2004 concerne les chefs de parti. Pour la première fois depuis 1984, trois des principaux partis comptaient de nouveaux chefs, et ces derniers étaient au centre de la stratégie des partis. Tout au long de la campagne, les Canadiens ont pu observer et juger les nouveaux chefs. Ces derniers n'en sont pas sortis indemnes. Dans le cadre de son étude, POLLARA a demandé aux Canadiens d'indiquer leurs impressions de chaque

*En 2004, la moitié des Canadiens ont mentionné que les partis avaient été le plus grand facteur dans leur décision.*

chef de parti sur une échelle de 1 à 10 (où 1 signifiait « pas du tout impressionné » et 10 signifiait « très impressionné »). Dans

l'ensemble, le chef libéral Paul Martin a été le mieux perçu (5,1), suivi du chef conservateur Stephen Harper (4,6), du chef du N.P.D Jack Layton (4,6) et enfin du chef du Bloc Québécois Gilles Duceppe (4,5). En premier lieu, on constate que tous les chefs ont obtenu de faibles notes. De 1974 à 1993, la plupart des chefs ont reçu une note au moins supérieure à la médiane<sup>12</sup> alors qu'en 2004, seul Paul Martin y est parvenu, et à peine.

Deuxièmement, il est intéressant de constater que les électeurs nés après 1970 ont été les plus sévères à l'endroit du premier ministre sortant mais les plus généreux dans l'évaluation des autres chefs. Un autre point intéressant est la note comparativement élevée reçue par Jack Layton et Gilles Duceppe. Nous ne pouvons pas en déterminer la cause, mais les résultats de l'évaluation des chefs par les jeunes électeurs sont une autre caractéristique qui les distingue de l'électorat dans son ensemble.

## Conclusion

L'analyse visait à mieux comprendre la participation électorale au Canada. Bien que d'autres études aient donné une idée générale des groupes les moins portés à exercer leur droit de vote, celle-ci cherchait à déterminer pourquoi les jeunes Canadiens étaient ceux qui votaient le moins. Nos recherches démontrent que les électeurs nés après 1970 ont d'autres priorités et interagissent avec le processus politique différemment de leurs aînés.

Plus particulièrement, les jeunes électeurs étaient beaucoup moins susceptibles de choisir la santé et le scandale des commandites comme priorités à l'élection de 2004. Contrairement aux électeurs plus âgés, ils voulaient plutôt entendre parler des enjeux liés à l'économie et à l'éducation. Les électeurs nés après 1970 ont davantage fondé leur choix électoral sur les partis en général que sur les candidats locaux. Également, bien que la campagne ait peu influencé

le choix de la majorité des Canadiens, particulièrement des électeurs plus âgés, 37 % des électeurs nés après 1970 ont choisi leur candidat durant les derniers jours de la campagne. Enfin, ils ont évalué différemment les chefs de parti.

Cette analyse n'explique pas de façon définitive le phénomène de la faible participation électorale. Elle met toutefois en lumière des raisons qui semblent pousser les jeunes électeurs à voter en moins grand nombre. Le manque d'intérêt pour l'exercice de leur droit de vote n'est peut-être pas un simple signe d'apathie, mais une réaction aux débats et à la dynamique des campagnes offerts par les partis. Si ceux-ci adaptaient le contenu de leur discours électoral et de leur campagne en tenant compte des tendances décisionnelles des jeunes électeurs, les partis politiques et leurs chefs pourraient plus facilement regagner l'intérêt de ceux qui ne se sentent actuellement pas concernés par le processus électoral. ✕

## NOTES

1. Le taux initialement publié par Élections Canada était de 61,2 %. L'organisme a cependant recalculé ce taux à 64,1 %, après avoir radié des listes électorales définitives de l'élection générale de 2000 les noms des électeurs décédés et les doublons résultant des déménagements dans le cadre de sa mise à jour du Registre national des électeurs.
2. Tiré d'un reportage de CTV. Voir la transcription « Paul Martin Sworn in as Prime Minister » du 12 décembre 2003 sur le site [www.ctv.ca](http://www.ctv.ca) (en anglais seulement).
3. Voir John Kenneth Galbraith, *The Culture of Contentment*, Boston, Houghton Mifflin, 1992.
4. Voir l'analyse dans André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, Peterborough (Ontario) Broadview Press, 2002, p. 46-61.
5. Blais *et al.*, *Anatomy of a Liberal Victory*.
6. En tout, POLLARA a interviewé 1 000 Canadiens adultes par téléphone du 29 juin au 4 juillet 2004. La répartition de l'échantillon est proportionnelle à la répartition de la population adulte canadienne selon les plus récentes données de recensement. POLLARA a fait don des résultats à son auteur à des fins universitaires. Nous tenons à remercier le président de POLLARA, M. Michael Marzolini, pour sa généreuse contribution.
7. Heather Scoffield et Campbell Clark, « Martin Waves the Flag », *The Globe and Mail*, 24 mai 2004, p. A1.
8. Robert Fife, « Martin Pledges Not to Raise Taxes », *The National Post*, 25 mai 2004, p. A1.
9. Heather Scoffield et Campbell Clark, « Martin's Big Pledge: \$9-billion for Health », *The Globe and Mail*, 26 mai 2004, p. A1.
10. Brian Laghi et Heather Scoffield, « Harper Platform Promises Sweeping Change », *The Globe and Mail*, 12 juin 2004, p. A4.
11. Voir par exemple Harold D. Clarke, Jane Jenson, Lawrence LeDuc et Jon H. Pammett, *Absent Mandate: Canadian Electoral Politics in an Era of Restructuring*, 3<sup>e</sup> dir., Toronto, Gage Educational Publishing Company, 1996; et Jon H. Pammett, « The People's Verdict », dans Jon H. Pammett et Christopher Dornan, dir., *The Canadian General Election of 2000*, Toronto, The Dundurn Group, 2001, ch. 13, p. 293-317.
12. Clarke *et al.*, *Absent Mandate*, p. 77.



# Les candidats autochtones à l'élection générale de 2004

Loretta Smith

Candidate à la maîtrise, Département de science politique, Université de Guelph

Nous dressons dans les pages qui suivent un portrait statistique de la participation des candidats autochtones à l'élection générale de 2004, considérée comme un des aspects de la représentation des Autochtones au sein des institutions politiques du Canada. Vu l'importance des partis politiques comme canaux de représentation, notre analyse porte sur les candidats autochtones que les cinq principaux partis ont soutenus, ainsi que sur leur circonscription, la proportion des votes qu'ils ont obtenus et l'issue de leur campagne. Nous en arrivons à la conclusion que les peuples autochtones sont insuffisamment représentés (quantitativement et qualitativement) dans le processus électoral canadien.

Les données présentées dans cet article proviennent de sources diverses, dont les sites Web de Statistique Canada, d'Élections Canada et des partis politiques enregistrés. D'autres renseignements ont été obtenus auprès de représentants des cinq partis retenus aux fins d'analyse, soit le Bloc Québécois (BQ), le Parti conservateur du Canada (conservateurs), Le Parti Vert du Canada (verts), le Parti libéral du Canada (libéraux) et le Nouveau Parti Démocratique (N.P.D.). Nous ne tenons pas compte ici des candidats qui n'ont pas été soutenus par ces partis<sup>1</sup>. Les données utilisées reposent en grande partie sur l'auto-identification des candidats comme Autochtones qui, malgré ses lacunes inhérentes, reste le seul moyen disponible<sup>2</sup>.

## Les Autochtones au Canada

Selon les données du dernier recensement, les Autochtones représentent environ 3,3 % de la population canadienne<sup>3</sup>.

La population autochtone se distingue de la population générale à quelques égards. Par exemple, son âge moyen est plus bas (une plus grande proportion de ses membres ont moins de 19 ans)<sup>4</sup>, et son ratio femmes-hommes est un peu plus élevé<sup>5</sup>. Ces petites différences ont leur importance, comme on le verra plus loin.

## Les candidats autochtones à l'élection de 2004

À l'élection générale de 2004, le nombre de circonscriptions fédérales est passé de 301 à 308. Les cinq principaux partis ont soutenu 27 candidats s'étant identifiés comme Autochtones, dans 25 circonscriptions. Le BQ, les conservateurs, les verts, les libéraux et le N.P.D. ont soutenu en tout 1 307 candidats dans les 308 circonscriptions. Le BQ a soutenu un candidat autochtone sur un total de 75 candidats (1,33 %)<sup>6</sup>; les conservateurs, 3 sur 308 (0,97 %)<sup>7</sup>; les verts, 4 sur 308 (1,3 %)<sup>8</sup>; le N.P.D., 8 sur 308 (2,6 %)<sup>9</sup>; et les libéraux, 11 sur 308 (3,57 %)<sup>10</sup>. Le Parti libéral est donc le seul dont le pourcentage de candidats autochtones égalait ou excédait la proportion d'Autochtones dans la population canadienne.

## Ont-ils été élus?

Le tableau 1 présente les candidats autochtones des cinq principaux partis et les circonscriptions où ils se sont présentés. Sur ces 25 circonscriptions, 23 ne comptaient qu'un seul candidat autochtone, une (Athabasca) en comptait deux, et la dernière (Rivière Churchill), trois (dont Rick Laliberte, un candidat indépendant qui ne figure donc pas dans les tableaux). Les candidats dont le nom est inscrit en gras et en italique ont été élus.

Seulement six de ces 27 candidats autochtones ont été élus : Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic), Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent), Paul DeVillers (Simcoe-Nord), Nancy Karetak-Lindell (Nunavut), Lawrence O'Brien (Labrador) et David Smith (Pontiac). Cinq de ces candidats ont été élus sous la bannière des libéraux, et un, sous celle du BQ. Les candidats autochtones des trois autres partis ont tous été défaits. Les circonscriptions des six candidats autochtones élus sont situées en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

### Nombre de candidats par rapport à la proportion des Autochtones dans la population

Le tableau 2 présente le nombre de candidats autochtones par rapport au

nombre total de candidats soutenus par les cinq partis dans chaque province ou territoire, ainsi que le nombre de candidats autochtones qui serait « idéal », c'est-à-dire proportionnel à la population autochtone dans la province ou le territoire<sup>11</sup>. Cette proportionnalité a été plus ou moins atteinte seulement en Alberta, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les plus grandes disparités ont été constatées au Nunavut, en Colombie-Britannique et au Manitoba.

### Répartition hommes-femmes par parti politique

Le tableau 3 montre la répartition hommes-femmes des candidats autochtones par parti politique. Il indique également le nombre total

Photo : Wayne Braunt



Élections Canada s'est efforcé de rendre le processus électoral fédéral plus accueillant aux Autochtones et de les inciter à y participer. Pour ce faire, il a notamment mené des initiatives d'inscription ciblées, par exemple dans ce centre d'amitié autochtone.

**Tableau 1**  
**Candidats autochtones, par circonscription et parti politique\***

Circonscription	Libéraux	N.P.D.	Verts	Conservateurs	BQ
Kelowna		Starleigh Grass			
Skeena-Bulkley Valley	Miles Richardson				
Athabasca		Robert Cree	Ian Hopfe		
Calgary-Ouest		Tim Patterson			
Macleod	Chris Shade				
Westlock-St. Paul	Joe Dion				
Wild Rose		Jeff Horvath			
Rivière Churchill	Al Ducharme	Earl Cook			
Saskatoon-Wanuskewin		Priscilla Settee			
Yorkton-Melville	Ted Quewezance				
Churchill	Ron Evans				
Winnipeg-Nord				Kris Stevenson	
Winnipeg-Sud				Rod Bruinooge	
Brant			Helen-Anne Embry		
Hamilton-Centre				Leon O'Connor	
Kenora			Carl Chaboyer		
Middlesex-Kent-Lambton		Kevin Blake			
Niagara-Ouest-Glanbrook		Dave Heatley			
Simcoe-Nord	<b>Paul DeVillers</b>				
Louis-Saint-Laurent					<b>Bernard Cleary</b>
Pontiac	<b>David Smith</b>				
Miramichi			Garry Sanipass		
Labrador	<b>Lawrence O'Brien</b>				
Western Arctic	<b>Ethel Blondin-Andrew</b>				
Nunavut	<b>Nancy Karetak-Lindell</b>				

\*Les candidats dont le nom est inscrit en gras et en italique ont été élus.

**Tableau 2**  
**Candidats autochtones, par province ou territoire – élection générale de 2004**

Province/territoire	Nombre total de candidats	Nombre de candidats autochtones	Nombre idéal de candidats autochtones	% de candidats autochtones	% d'autochtones dans la population
Colombie-Britannique	144	2	6	1,39	4,43
Alberta	112	6	6	5,36	5,35
Saskatchewan	56	4	8	7,14	13,61
Manitoba	56	3	8	5,36	13,64
Ontario	424	6	7	1,41	1,68
Québec	375	2	4	0,54	1,12
Nouveau-Brunswick	40	1	1	2,50	2,38
Nouvelle-Écosse	44	0	1	0	1,90
Île-du-Prince-Édouard	16	0	1	0	1,01
Terre-Neuve-et-Labrador	28	1	1	3,57	3,73
Yukon	4	0	1	0	23,28
Territoires du Nord-Ouest	4	1	2	25	50,96
Nunavut	4	1	3	25	85,22
<b>Total</b>	<b>1 307</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>2,07</b>	<b>3,30</b>

d'hommes et de femmes candidats de chaque parti.

Comme on l'a vu plus tôt, le ratio femmes-hommes est un peu plus élevé dans la population autochtone (51,2 % de femmes contre 48,8 % d'hommes) que dans la population canadienne totale (50,9 % de femmes contre 49,1 % d'hommes). En général, les femmes sont sous-représentées parmi les candidats<sup>12</sup>. Ainsi, à l'élection de 2004, seulement 23,1 % de tous les candidats étaient des femmes. Cette sous-représentation est encore plus grande chez les candidats autochtones : à peine 18,5 % d'entre eux étaient des femmes à l'élection de 2004. Cependant, parmi les candidats autochtones, les femmes ont été élues dans une plus grande proportion. Sur les six candidats autochtones élus le 28 juin, deux sont des femmes (33,3 %), alors que, sur l'ensemble des candidats élus, 65 sont des femmes (21,1 %). Le petit nombre de

**Tableau 3**  
**Répartition hommes-femmes des candidats par parti politique**

Parti	Femmes autochtones candidates	Total des femmes candidates	Hommes autochtones candidates	Total des hommes candidates	Total
BQ	0	19	1	56	75
Conservateurs	0	36	3	272	308
Verts	1	78	3	230	308
Libéraux	2	74	9	234	308
N.P.D.	2	96	6	212	308
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>303</b>	<b>22</b>	<b>1 004</b>	<b>1 307</b>

candidats autochtones élus interdit cependant de tirer des généralisations de ces résultats.

Le N.P.D. et le Parti Vert sont ceux au sein desquels les femmes autochtones sont le mieux représentées : 25 % des candidats autochtones de ces deux partis étaient des femmes. Ce n'est pas surprenant dans le cas du N.P.D. puisqu'il a dans l'ensemble soutenu une plus grande proportion de femmes candidates que les quatre autres partis. Pour ce qui est du Parti

Vert, le ratio hommes-femmes de ses candidats autochtones est approximativement le même que celui de l'ensemble de ses candidats. Les libéraux ont soutenu le même nombre de candidates autochtones que le N.P.D. et une de plus que les verts, mais leur ratio femmes-hommes autochtones est moins élevé que celui de ces deux partis (N.P.D., 1:3; verts, 1:3; libéraux, 1:4,5). Quant au BQ et aux conservateurs, ils n'ont soutenu aucune candidate autochtone.

## Soutien obtenu par les candidats autochtones

Cinq des candidats autochtones élus l'ont été par une nette majorité (au moins cinq points de pourcentage de plus que le candidat arrivé deuxième), à la seule exception de Western Arctic où un dépouillement judiciaire a été demandé. Après la validation des résultats dans la circonscription, l'écart entre la candidate autochtone Ethel Blondin-Andrew et son plus proche rival était de 52 votes. Après un dépouillement judiciaire partiel, l'écart a augmenté à 53 votes. M<sup>me</sup> Blondin-Andrew a donc remporté le siège<sup>13</sup>.

Le succès électoral a cependant échappé aux 21 autres candidats. On constate notamment que même si le N.P.D. a soutenu environ le même nombre de candidats autochtones que les libéraux, il n'a réussi à en faire élire aucun. De plus, aucun député autochtone n'a été élu en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Yukon. Cette situation est préoccupante, vu la

forte proportion d'Autochtones au Yukon, au Manitoba et en Saskatchewan, et, dans une moindre mesure, en Alberta et en Colombie-Britannique (voir tableau 2).

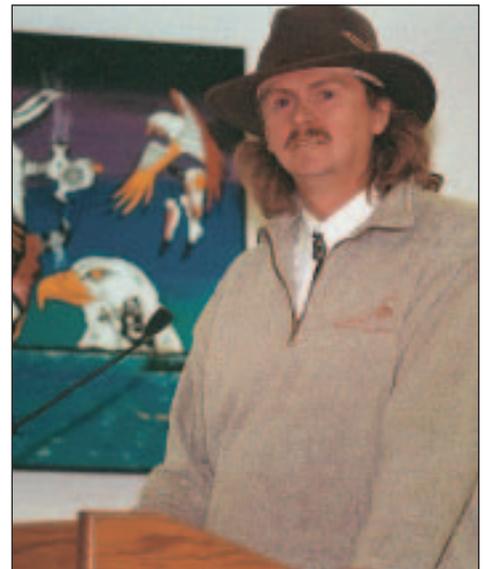
Or, si aucun député autochtone n'a été élu dans ces régions, ce n'est pas faute de candidats. Par exemple dans Rivière Churchill (Saskatchewan), où les Autochtones représentent environ 68 % de l'électorat<sup>14</sup>, trois candidats autochtones étaient en lice en 2004 : Earl Cook (N.P.D.), Al Ducharme (libéral) et Rick Laliberte (indépendant). C'est toutefois Jeremy Harrison, candidat conservateur non autochtone, qui a été élu avec une bonne avance<sup>15</sup>. De même, dans les 18 autres circonscriptions où des candidats autochtones ont été défaits, leur rival non autochtone élu a obtenu une nette pluralité des voix<sup>16</sup>.

À quoi attribuer la victoire des six candidats autochtones élus et la défaite des autres? Le succès d'un candidat dépend-il de la popularité de son parti? Un tel lien pourrait expliquer pourquoi tous les candidats autochtones élus à l'élection de 2004 provenaient

des rangs bloquistes et libéraux. Cependant, pourquoi dans ce cas les conservateurs, qui jouissaient d'une faveur croissante, n'ont-ils réussi à faire élire aucun candidat autochtone? Des considérations politiques ont peut-être joué en leur défaveur; plusieurs grandes organisations autochtones ont en effet appelé le Parti conservateur à clarifier ses positions sur les questions autochtones<sup>17</sup>.

Le succès dépend-il plutôt de la proportion d'électeurs autochtones dans la circonscription? En 2004, des candidats autochtones ont été élus dans des circonscriptions où la proportion de la population autochtone adulte variait de 1,51 % (Louis-Saint-Laurent) à 75,84 % (Nunavut) de l'électorat. Chose surprenante, une forte proportion d'électeurs autochtones ne se traduit pas nécessairement par un appui supérieur aux candidats autochtones. Par exemple, dans Athabasca, Churchill, Rivière Churchill et Kenora, la population autochtone représentait plus de 20 % de l'électorat, mais les candidats autochtones n'ont pas été élus<sup>18</sup>. Il semble donc que les électeurs

Photos : La Ronge Northerner (Scott Boyes)



Dans Rivière Churchill, une circonscription du Nord de la Saskatchewan, trois candidats autochtones se sont présentés : de gauche à droite, Earl Cook (N.P.D.), Al Ducharme (Parti libéral) et Rick Laliberte (indépendant).



Lors d'une conférence de presse à Ottawa, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, a encouragé les Autochtones à voter, estimant qu'ils sont assez nombreux pour influencer l'issue de l'élection dans 63 circonscriptions au Canada.

autochtones ne votent pas pour un candidat simplement parce qu'il est autochtone comme eux; le désir et la capacité de voter<sup>19</sup>, l'appartenance politique et les positions politiques sont d'autres facteurs probables de leur décision. Le succès d'un candidat

dépend aussi de ses antécédents, de son niveau d'éducation et de son expérience politique, ainsi que du profil démographique et historique de la circonscription. De nouvelles études devront être réalisées pour déterminer le rôle précis de chacun de ces facteurs sur le succès électoral des candidats autochtones.

## Conclusion

À l'élection générale de 2004, les électeurs canadiens ont élu 6 candidats autochtones sur les 27 soutenus par les cinq principaux partis. Ce taux de succès de 22,22 % peut être vu de deux façons par les Autochtones. D'un côté, il représente un nombre record de députés autochtones à la Chambre des communes. De l'autre, ces députés occupent seulement 1,9 % des sièges à la Chambre des communes, alors que les Autochtones forment 3,3 % de la population canadienne. Cette disparité continue d'inquiéter, et plus de recherches devront être menées sur certains aspects encore mal explorés, tels que la participation des Autochtones aux scrutins et dans les partis politiques, notamment comme candidats. Je soutiens qu'une représentation équitable et concrète des

Autochtones passe par l'accroissement de leur participation électorale, de leur présence au sein des partis, du nombre de candidats autochtones et, enfin, du nombre de députés autochtones au Parlement. Ces objectifs constituent de grands défis à relever tant pour les responsables politiques que pour les Autochtones, mais plus ces derniers s'investiront dans les processus politiques, plus ils s'assureront une représentation satisfaisante au sein des institutions politiques du Canada. ✖

## NOTES

1. Seule exception : on mentionne brièvement dans l'article Rick Laliberte, un Autochtone qui s'est présenté comme candidat indépendant dans Rivière Churchill.
2. Voir, par exemple, Drew Hayden Taylor, « How Native Is Native if You're Native? », et Bonita Lawrence, « Mixed-Race Urban Native People: Surviving a Legacy of Policies of Genocide », dans Ron Laliberte, *Expressions in Canadian Native Studies*, Saskatoon (Saskatchewan), University of Saskatchewan Extension Press, 2000.
3. « Peuples autochtones du Canada », Statistique Canada, [www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/abor/canada\\_f.cfm](http://www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/abor/canada_f.cfm).
4. « Population ayant déclaré une identité autochtone, selon le groupe d'âge, par province et territoire (Recensement de 2001) », Statistique Canada, [www.statcan.ca/francais/Pgdb/demo40c\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/demo40c_f.htm).
5. « Âge et sexe, chiffres de 2001 pour les deux sexes, pour le Canada, les provinces et les territoires – Données intégrales (100 %) », [www12.statcan.ca/francais/census01/products/highlight/AgeSex/Page.cfm?Lang=F&Geo=PR&View=1&Code=0&Table=1a&StartRec=1&Sort=2&B1=Counts&B2=Both](http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/highlight/AgeSex/Page.cfm?Lang=F&Geo=PR&View=1&Code=0&Table=1a&StartRec=1&Sort=2&B1=Counts&B2=Both).
6. Représentant du Bloc Québécois, communication personnelle, 22 juin 2004.
7. Représentant du Parti conservateur du Canada, communication personnelle, 22 juin 2004.
8. Représentant du Parti Vert du Canada, communication personnelle, 22 juin 2004.

9. Représentant du Nouveau Parti Démocratique, communication personnelle, 22 juin 2004.
10. « Paul Martin fait l'éloge de la culture autochtone », Parti libéral du Canada, [www.liberal.ca/news\\_f.aspx?site=news&news=793](http://www.liberal.ca/news_f.aspx?site=news&news=793).
11. L'idée que la proportion des candidats autochtones dans une province doit correspondre à la proportion d'Autochtones dans la population dérive d'un modèle de représentation appelé représentation numérique, selon lequel les « institutions parlementaires doivent être des microcosmes de l'électorat et partager avec lui les mêmes caractéristiques démographiques » (voir Keith Archer, Roger Gibbins, Rainer Knopff, Heather MacIvor et Leslie A. Pal, *Parameters of Power: Canada's Political Institutions*, 3<sup>e</sup> éd., Canada, Thomson, 2002, p. 194). Il existe évidemment d'autres modèles de représentation, tels que le modèle partisan (où les députés représentent avant tout leur parti) et le modèle territorial (où ils représentent une région donnée). Dans les faits, les députés doivent concilier des exigences de représentation variées. S'il est difficile pour les Autochtones de faire élire à la Chambre des communes un nombre de députés proportionnel à leur population, c'est en grande partie parce qu'ils ne sont pas concentrés géographiquement. Pour une analyse des conséquences de cette absence de « masse critique », voir Kiera L. Ladner, « Désaffectation et nation : les facteurs de la participation électorale autochtone », *Perspectives électorales*, vol. 5, n° 3, novembre 2003, p. 24-30.
12. Par exemple, voir Lisa Young, « Representation of Women in the Canadian Party System », dans William Cross, dir., *Political Parties, Representation, and Electoral Democracy in Canada*, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, 2002.
13. « Interruption du dépouillement judiciaire dans la circonscription de Western Arctic », Élections Canada, [www.elections.ca/content.asp?section=med&document=jul2004&dir=pre&lang=f&textonly=false](http://www.elections.ca/content.asp?section=med&document=jul2004&dir=pre&lang=f&textonly=false).
14. « Profil des circonscriptions électorales fédérales (CEF) de 2001 », Statistique Canada, [www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/fedprofile/SelectFED.cfm?R=FED03](http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/fedprofile/SelectFED.cfm?R=FED03).
15. « Résultats validés de la 38<sup>e</sup> élection générale du 28 juin 2004 », Élections Canada, [www.elections.ca/content.asp?section=pas&document=index&dir=38e/resval&lang=f&textonly=false](http://www.elections.ca/content.asp?section=pas&document=index&dir=38e/resval&lang=f&textonly=false).
16. « Résultats validés de la 38<sup>e</sup> élection générale du 28 juin 2004 », Élections Canada.
17. « Les chefs des Autochtones du Canada demandent à Stephen Harper d'expliquer ce qu'il pense des écrits offensants de Tom Flanagan, président de la campagne du Parti conservateur du Canada », Assemblée des Premières Nations, [www.afn.ca/frenchweb/french/Communiqués%20de%20presse%20&%20Speeches/7%20juin%2004.htm](http://www.afn.ca/frenchweb/french/Communiqués%20de%20presse%20&%20Speeches/7%20juin%2004.htm).
18. « Profil des circonscriptions électorales fédérales (CEF) de 2001 », Statistique Canada.
19. Par exemple, voir Élections Canada, *Perspectives électorales*, vol. 5, n° 3, novembre 2003.



# Les femmes candidates

## Un seuil à franchir

Nikki Macdonald

Membre d'À voix égales<sup>1</sup>

En raison de diverses circonstances, un nombre inédit de femmes ont été élues à la Chambre des communes du Canada dans les années 1980. Plusieurs de ces circonstances ont persisté au cours des années 1990, mais comme la composition de la Chambre n'a pas beaucoup changé pendant cette décennie, peu de femmes ont pu venir grossir les rangs des députées fédérales. L'élection de 2004 s'est déroulée dans un contexte politique considérablement modifié : trois des quatre grands partis avaient un nouveau chef; deux partis s'étaient fusionnés pour former le Parti conservateur du Canada; et les dispositions de la *Loi électorale du Canada* sur le financement politique avaient été complètement remaniées. Tous ces changements ouvraient la porte à un nombre accru de femmes candidates, mais encore fallait-il qu'elles remportent l'investiture de leur parti. Or, malgré les efforts déployés par la plupart des partis pour recruter plus de femmes, seulement 23 % des candidats soutenus par les quatre grands partis étaient des femmes. Il n'est donc pas surprenant que le nombre de femmes élues n'ait pas beaucoup augmenté.

### Un progrès marquant dans les années 1980

À l'élection générale de 1980, seulement 14 femmes ont été élues à la Chambre des communes; elles représentaient alors 5 % des députés. À la fin de cette décennie, leur nombre était passé à 39, ou 13,2 % des 295 députés<sup>2</sup>. On a expliqué cet accroissement de plusieurs façons. Premièrement, grâce à l'amélioration de leur situation sociale et économique, les femmes sont devenues plus présentes dans les domaines où sont habituellement recrutés les candidats, soit le droit, les affaires et la politique locale. Deuxièmement, les femmes – tant au sein des

partis que dans la population générale – exigeaient d'être mieux représentées. Troisièmement, les changements apportés aux règles fédérales sur le financement électoral ont aplani certains des obstacles qui, par le passé, avaient empêché les femmes de se présenter comme candidates. Enfin, comme le taux de roulement au Parlement a été assez élevé au cours de la décennie, les femmes ont eu davantage d'occasions de briguer la députation<sup>3</sup>. Au cours des dix années suivantes, plusieurs de ces facteurs ont subsisté, mais – différence importante – la composition de la Chambre n'a pas beaucoup changé malgré trois élections, ce qui a limité l'accroissement du nombre de femmes députées.

### Une représentation stable pendant les années 1990

À l'élection générale de 1993, remportée avec une grande majorité par les libéraux du premier ministre Jean Chrétien, 53 des 295 députés élus, ou 18 %, étaient des femmes<sup>4</sup>. M. Chrétien, souhaitant que les femmes représentent 25 % des candidats de son parti, a utilisé à cette fin la prérogative l'autorisant à nommer des candidats<sup>5</sup>. Les libéraux, qui ont aussi remporté les élections générales fédérales de 1997 et de 2000, ont ainsi formé pendant les années 1990 trois gouvernements majoritaires de suite, ce qui a stabilisé la composition du Parlement et réduit le taux de roulement, d'autant plus que M. Chrétien avait pour politique générale de protéger l'investiture de ses députés sortants. Par conséquent, le nombre de femmes députées n'a pas changé de l'élection générale de 1997 à celle de 2000 : aux deux élections, 62 femmes ont été élues, représentant 20 % de l'ensemble des députés. L'élection

de 2004, tenue dans un contexte politique considérablement différent, semblait être l'occasion pour plus de femmes de faire leur entrée au Parlement.

## Le contexte préélectoral en 2004

L'élection de 2004 a été déclenchée dans un paysage politique renouvelé : de nouveaux chefs pour trois des quatre grands partis; un nouveau Parti conservateur; de nouvelles règles sur le financement politique; et un grand

élu à la tête du parti. Jean Chrétien, premier ministre et chef du Parti libéral, a été remplacé par Paul Martin. L'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur se sont fusionnés sous le nom de Parti conservateur, et ses membres ont élu comme chef Stephen Harper, ancien chef de l'Alliance. Seul Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois, avait déjà mené son parti dans une élection générale. Par ailleurs, de nombreux députés élus pendant les années 1990 ont décidé de se retirer de la vie politique, ce qui a ouvert l'investiture dans leur circonscription à de nouveaux aspirants<sup>6</sup>. En outre, Paul Martin a décidé, contrairement à son prédécesseur, de ne pas protéger l'investiture des députés sortants, ce qui a accru chez les libéraux

la difficulté de trouver des fonds pour faire campagne.

À ces changements sur la scène politique s'ajoutent les progrès continus des femmes sur les plans social et économique, qui facilitent leur sélection comme candidates. Cependant, avant l'élection, on ignorait encore comment les partis – et plus particulièrement, les chefs – relèveraient le défi de la représentation des femmes. « À voix égales », un comité d'action multipartite voué à la promotion de la participation politique des femmes, a enjoint à tous les chefs de parti de prendre des mesures pour faire élire davantage de femmes à la Chambre des communes. L'objectif a été fixé à 104 en 2004, partant du principe que les femmes doivent occuper environ le tiers des sièges au Parlement pour pouvoir en influencer les débats de manière concrète et durable<sup>7</sup>.

*De nombreux députés élus pendant les années 1990 ont décidé de se retirer de la vie politique, ce qui a ouvert l'investiture dans leur circonscription à de nouveaux aspirants.*

nombre de députés à remplacer. L'année précédente, deux chefs de parti avaient pris leur retraite après avoir servi tout au long des années 1990. Alexa McDonough a quitté son poste au Nouveau Parti Démocratique et, pour la première fois depuis plus de dix ans, un homme, Jack Layton, a été

la compétitivité des courses à l'investiture. Enfin, le Parlement a adopté en 2003 de nouveaux plafonds des contributions des particuliers, des entreprises et des syndicats ainsi que des dépenses des candidats à l'investiture; ce faisant, il aide les femmes à surmonter un de leurs grands obstacles,

La désignation et l'élection éventuelle d'un nombre accru de candidates dépendent largement de l'appui des chefs de parti. En effet, au Canada, les entités au cœur du processus électoral sont les partis et, dans une plus ou moins grande mesure selon le parti, ce sont leurs associations de

### Les femmes à la Chambre des communes, par parti, 1980 à 2004

	1980	1984	1988	1993	1997	2000	2004
Libéral	10	5	13	36	37	39	34
Progressiste-conservateur	2	19	21	1	2	1	s.o.
Parti réformiste/Alliance canadienne	s.o.	s.o.	s.o.	7	4	7	s.o.
Bloc Québécois	s.o.	s.o.	s.o.	8	11	10	14
N.P.D.	2	3	5	1	8	5	5
Conservateur*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	12
Autres	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>39</b>	<b>53</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>65</b>

\*L'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur ont fusionné en 2003 pour créer le Parti conservateur du Canada.

Source : Parlement du Canada

circonscription qui recrutent et désignent les candidats<sup>8</sup>. L'appareil de parti joue donc un rôle crucial dans ce processus, et les chefs de parti peuvent favoriser le recrutement et la désignation de femmes candidates. En vue de l'élection générale de 2004, les quatre grands partis ont adopté des approches différentes en la matière, obtenant des résultats inégaux.

## L'élection de 2004

En 2003, lorsqu'il brigait la direction du Parti libéral, Paul Martin s'est engagé à soutenir un plus grand nombre de femmes candidates et à le faire dans des circonscriptions pouvant être remportées par le parti, déclarant qu'il nommerait lui-même des femmes candidates si les efforts de recrutement actif ne donnaient pas les résultats escomptés<sup>9</sup>. Il a soutenu vouloir que les candidats libéraux et les députés à la Chambre soient représentatifs de l'ensemble de la population, et donc que la moitié des députés élus soient des femmes<sup>10</sup> (cependant, une fois le processus d'investiture enclenché, il a affirmé qu'il n'interviendrait pas dans les affaires des associations de circonscription au niveau local). Par ailleurs, comme Paul Martin n'a pas maintenu la pratique

priviliégiant les députés sortants pour l'investiture, son parti a tenu plus de courses à l'investiture compétitives<sup>11</sup>.

En fin de compte, les libéraux ont présenté 75 candidates à l'élection de 2004, soit 24 % de leurs 308 candidats à la grandeur du pays<sup>12</sup>. Beaucoup plus de femmes qualifiées avaient été pressenties pour l'investiture du parti mais ne l'ont pas obtenue, malgré le programme informel de mentorat du parti consistant à jumeler les aspirantes à l'investiture avec une députée expérimentée<sup>13</sup>. Les libéraux avaient déjà soutenu autant de femmes candidates lors d'élections précédentes, mais Jean Chrétien avait alors nommé lui-même des candidates pour atteindre une proportion de 25 %. En 2004, Paul Martin n'a pas utilisé sa prérogative pour nommer plus de femmes candidates; il s'en est plutôt servi surtout pour nommer plusieurs candidats vedettes, des hommes pour la plupart<sup>14</sup>. S'il avait nommé plus de femmes candidates, peut-être un plus grand nombre de femmes auraient-elles été élues. Quoi qu'il en soit, 34 des 135 candidats libéraux élus, ou 25 % du caucus, sont des femmes<sup>15</sup>.

À l'élection de 2004, le Nouveau Parti Démocratique, pour la première fois depuis 15 ans, était dirigé par un homme. Ce fait a son importance non seulement pour le parti, mais aussi pour toute la scène politique fédérale. En effet, depuis 1989, le N.P.D. avait eu pour chef une femme (Audrey McLaughlin, élue à



Photo : PC (Fred Chartrand)

Audrey McLaughlin est devenue la première femme chef d'un parti politique fédéral au congrès à la direction du N.P.D. tenu en 1989 à Winnipeg.

la direction en 1989, puis Alexa McDonough, élue en 1995). La présence d'une femme parmi les chefs des grands partis du Canada a une valeur de symbole : toutes les femmes souhaitant se lancer en politique – et la population dans son ensemble – ont ainsi un exemple de succès électoral au féminin, ce qui aide à vaincre les obstacles culturels et psychologiques traditionnels à la participation politique des femmes<sup>16</sup>.

Le chef du N.P.D. Jack Layton a continué le programme de promotion sociale de son parti. La politique adoptée par le N.P.D. il y a plusieurs années consiste à bloquer une course à l'investiture jusqu'à ce que l'association de circonscription puisse démontrer qu'une femme ou un membre d'un autre groupe désigné s'y présente<sup>17</sup>. Avec le temps, grâce aux mesures d'éducation et de sensibilisation, la politique a assuré la mise en candidature de femmes et d'autres membres de groupes minoritaires<sup>18</sup>. Toutefois, malgré ces règles de recrutement, certaines membres du N.P.D. ont rencontré des obstacles à leur investiture.



Photo : The Toronto Star (Richard Lautens)

Docteure Ruby Dhalla (Parti libéral), élue dans Brampton–Springdale (Ontario), est devenue la première députée sikhe à la Chambre des communes du Canada.



Photo : PC (Fred Chartrand)

Nina Grewal (Fleetwood–Port Kells), élue en 2004, et son mari Gurmant (Newton–Delta-Nord), élu pour la première fois en 1997, forment le premier couple marié siégeant à la Chambre des communes. Le 15 juillet 2004, le greffier de la Chambre des communes, William Corbett (à droite), a fait prêter serment à ces deux députés conservateurs de la Colombie-Britannique.

En 2004, plusieurs femmes connues ont été prises au dépourvu devant la compétitivité du processus de désignation et ont soit retiré leur candidature, soit perdu la course<sup>19</sup>. À l'élection de 2004, 96 candidats du N.P.D. étaient des femmes (31 %)<sup>20</sup>. Des 19 députés néo-démocrates élus, 5 sont des femmes, soit 26 % des membres du parti à la Chambre des communes<sup>21</sup>.

*En 2004, seulement 21 % des députés à la Chambre des communes sont des femmes.*

Tout comme Paul Martin et Jack Layton, le chef du Parti conservateur Stephen Harper disputait sa première élection générale en tant que chef de parti; il avait la responsabilité additionnelle de lancer un nouveau parti sur la scène électorale. Ce parti rassemblait des points de vue différents sur la représentation des femmes. D'une part, l'ancien Parti progressiste-conservateur avait instauré certaines mesures pour encourager les femmes à se porter

candidates – par exemple le Fonds Ellen Fairclough – et avait élu l'unique première ministre du Canada, la très honorable Kim Campbell. D'autre part, l'ancienne Alliance canadienne, tout comme son prédécesseur le Parti réformiste, avait toujours rejeté les mesures de promotion sociale favorisant la présentation de candidates<sup>22</sup>. Ainsi, lorsqu'À voix égales lui

a demandé quelles mesures il allait prendre pour promouvoir l'investiture des femmes, Stephen Harper a répondu

qu'il s'en remettrait aux associations de circonscription. Il a ajouté que le succès des femmes membres de son parti était le fruit de leurs propres efforts<sup>23</sup>. En bout de ligne, à peine 36 des 308 candidats conservateurs (12 %) étaient des femmes<sup>24</sup>; 12 ont été élus sur les 99 députés conservateurs<sup>25</sup>.

Parmi les quatre dirigeants de parti retenus aux fins de cet article, le chef du Bloc Québécois Gilles Duceppe

était le seul chef ayant déjà l'expérience d'une élection générale. Son parti, qui présente des candidats uniquement au Québec, a fait la preuve de son engagement à présenter des femmes candidates. Dès 2003, il s'est mis à la recherche de candidates possibles. Cependant, comme dans le cas des autres partis, certaines de ces femmes se sont retirées de la course ou n'ont pas obtenu l'investiture<sup>26</sup>. En 2004, 18 des 75 candidats bloquistes (24 %) étaient des femmes, une proportion légèrement inférieure à celle des libéraux et des néo-démocrates, qui ont présenté des candidats dans les 308 circonscriptions du Canada<sup>27</sup>. Depuis l'élection, 14 des 54 députés du Bloc (26 %) sont des femmes<sup>28</sup>.

## Conclusion

En tout, les courses à l'investiture des quatre principaux partis ont mené à l'investiture de 225 femmes sur 999 candidats, soit environ 23 %. Il en découle des résultats électoraux prévisibles : en 2004, seulement 21 % des députés à la Chambre des communes sont des femmes<sup>29</sup>, soit à peine



Photo : The Gazette

Des pancartes électorales à Laval, au Québec.

plus que les 20 % des élections de 1997 et 2000. Les conditions qui ont permis de presque tripler la représentation des femmes à la Chambre des communes dans les années 80 étaient encore réunies en 2004 : nouveaux chefs de parti, création d'un parti, taux de roulement accru des députés et règles de financement électoral améliorées. Bien que

le Parti libéral, le N.P.D. et le Bloc aient tous des mécanismes officiels ou informels pour recruter des candidates éventuelles, le nombre de femmes candidates n'a pas augmenté. Il est donc évident que les femmes doivent obtenir un soutien plus marqué pour se présenter aux courses et recevoir l'investiture des partis. Les chefs des partis sont bien placés pour leur

fournir ce soutien, soit par une modification de leur processus d'investiture ou par la désignation directe de candidates. L'élection de 2004 a prouvé que pour atteindre le seuil significatif du tiers des députés, les chefs des partis, les appareils de parti et les femmes elles-mêmes devront faire preuve d'engagement et de volonté. ❧

## NOTES

1. Pendant l'élection générale de 2004, Nikki Macdonald a recueilli des données électorales pour À voix égales, un comité d'action multipartite voué à la promotion de la participation politique des femmes.
2. Candidates aux élections générales – 1921 à aujourd'hui, site Web du Parlement du Canada, [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca).
3. Linda Trimble et Jane Arscott, *Still Counting: Women in Politics Across Canada*, Peterborough, Ontario, Broadview Press, 2003, p. 46 à 48.
4. Site Web du Parlement du Canada.
5. Sydney Sharpe, *The Gilded Ghetto: Women and Political Power in Canada*, 1<sup>re</sup> éd., Toronto, HarperCollins Publishing Ltd., 1994, p. 173.
6. En 2004, 54 députés ont choisi de ne pas solliciter un nouveau mandat, contre 22 en 2000. Source : Renseignements historiques, site Web du Parlement du Canada.
7. Voir le site Web d'À voix égales, [www.avoixegales.ca](http://www.avoixegales.ca). Note : L'objectif de « 104 en 2004 », en plus d'être un slogan accrocheur, était fondé sur le souhait de voir un tiers des sièges à la Chambre des communes occupés par des femmes, le pourcentage de 30 % ayant été identifié comme seuil permettant aux femmes d'exercer une influence réelle et durable (Sharpe, *The Gilded Ghetto*, p. 218).
8. Richard J. Van Loon et Michael S. Whittington, *The Canadian Political System: Environment, Structure and Process*, 3<sup>e</sup> éd., Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1981, p. 304 à 325.
9. 14 juin 2003, débat national des candidats à la direction du Parti libéral, présenté à la télévision.
10. Allocution de Paul Martin à la Commission libérale féminine nationale, congrès à la direction du Parti libéral, novembre 2003.
11. Brian Laghi et Campbell Clark, « Cops's Battle a Symptom of Liberal Infighting », *The Globe and Mail*, 17 janvier 2004, p. A11.
12. Chiffres fournis par le Parti libéral du Canada à Nikki Macdonald dans le cadre de sa recherche pour À voix égales et publiés sur [www.avoixegales.ca](http://www.avoixegales.ca).
13. Présidente du caucus libéral national féminin, Anita Neville, députée, dans des conversations avec Nikki Macdonald, mai et juillet 2004.
14. Paul Martin a ainsi nommé plusieurs candidats en Colombie-Britannique, dont Ujjal Dosanjh, ancien premier ministre néo-démocrate de la province, et David Emerson, ancien président de Canfor, une entreprise forestière de Vancouver.
15. Position des partis, 2004, site Web du Parlement du Canada.
16. Pour une analyse des obstacles auxquels font face les femmes chefs de parti au Canada, voir Trimble et Arscott, p. 69 à 99.
17. Réponse de Jack Layton, chef du N.P.D., à Rosemary Speirs, présidente d'À voix égales, publiée sur [www.avoixegales.ca](http://www.avoixegales.ca), 25 mars 2004.
18. Nikki Macdonald dans une conversation avec Judy Wasylcia-Leis, députée néo-démocrate, 29 avril 2004.
19. Dans une conversation, Judy Wasylcia-Leis donne l'exemple de Mary Woo-Sims, ancienne ombudsman de la Colombie-Britannique, qui a été défaite par Ian Waddell dans la course à l'investiture du N.P.D. pour Vancouver Kingsway.
20. Chiffres fournis par le Nouveau Parti Démocratique à Nikki Macdonald dans le cadre de sa recherche et publiés sur [www.avoixegales.ca](http://www.avoixegales.ca).
21. Position des partis, 2004, site Web du Parlement du Canada.
22. Pour un examen utile de l'approche adoptée par le Parti réformiste et l'Alliance canadienne, voir Lisa Young, « Representation of Women in the New Canadian Party System », particulièrement les pages 191 à 196, dans William Cross, dir., *Political Parties, Representation, and Electoral Democracy in Canada*, Don Mills (Ontario), Oxford University Press, 2002.
23. Réponse de Stephen Harper, chef du Parti conservateur, à Rosemary Speirs, présidente d'À voix égales, publiée sur le site [www.avoixegales.ca](http://www.avoixegales.ca), 29 mars 2004.
24. Chiffres fournis à Nikki Macdonald par le Parti conservateur du Canada et publiés sur [www.avoixegales.ca](http://www.avoixegales.ca).
25. Position des partis, Parlement du Canada.
26. Claude Potvin, porte-parole officiel du Bloc Québécois, dans une conversation avec Nikki Macdonald le 23 juin 2004.
27. Chiffres fournis à Nikki Macdonald par le Bloc Québécois et publiés sur [www.avoixegales.ca](http://www.avoixegales.ca).
28. Position des partis, Parlement du Canada.
29. Position des partis, Parlement du Canada.



# Les sondages et la Loi électorale du Canada

Claire Durand

Professeure, Département de sociologie, Université de Montréal

« Le droit du public à une information fiable et de qualité constitue sans nul doute l'un des principes fondamentaux de nos sociétés démocratiques... »<sup>1</sup>. C'est la reconnaissance de ce principe qui a amené le législateur à introduire dans la refonte de la *Loi électorale du Canada* en 2000 un article portant sur la présentation et l'accès aux informations méthodologiques concernant les sondages publiés durant les campagnes électorales. Dans cette loi adoptée en février 2000, le paragraphe 326(1) fait obligation de présenter, en même temps que les résultats d'un sondage, le nom du sondeur et du commanditaire, la période de collecte, la population de référence du sondage, le nombre de personnes contactées et, *le cas échéant* (italiques de l'auteur<sup>2</sup>), la marge d'erreur des résultats présentés. Le paragraphe 326(2) requiert la publication du libellé des questions posées ainsi que d'une mention concernant la manière dont le lecteur peut avoir accès à un rapport contenant des informations méthodologiques supplémentaires. Le paragraphe 326(3) décrit les informations qui devront être présentes dans le rapport mentionné : la méthode d'échantillonnage et diverses informations relatives à l'échantillon, au taux de réponse, au moment des entrevues et à la méthode utilisée pour rajuster les données en fonction notamment des discrets (personnes interviewées ne répondant pas à une question donnée).

## Un peu d'histoire

Rappelons qu'un tel article n'existait pas dans la Loi promulguée en 1993<sup>3</sup> malgré les représentations faites en ce sens devant la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis (Commission Lortie). À cette

époque, une analyse de la présentation de la méthodologie des sondages dans les médias<sup>4</sup> avait montré d'importantes lacunes. L'auteur notait particulièrement l'absence d'informations sur le taux de réponse, sur la pondération ou le redressement effectué ainsi que sur la taille des échantillons régionaux. De plus, le libellé des questions n'était pas toujours présent. Il proposait que la Loi exige la publication d'un encart méthodologique comprenant un certain nombre d'informations précises. Suite à la promulgation de la Loi, Lachapelle, dans une analyse de la présentation de la méthodologie des sondages lors de l'élection de 1993, fait un constat tout aussi désolant qu'en 1991 : « L'information méthodologique nécessaire pour juger de la qualité d'un sondage est souvent manquante ou occultée à travers l'ensemble des données fournies »<sup>5</sup>. Lors de l'élection fédérale de 1997, Andersen « reprend le flambeau » et analyse les informations méthodologiques de base dans l'ensemble des articles présentant des données de sondage. Il constate que 64 % ne mentionnent pas la période de collecte, 33 % la taille de l'échantillon, 25 % la marge d'erreur, 21 % le libellé de la question et 14 % la proportion d'indécis<sup>6</sup>.

Après la promulgation de la nouvelle Loi en 2000, Durand montre que les informations de base demandées par le paragraphe 326(1) sont généralement présentes et que le paragraphe 326(2) concernant la publication du libellé de la question sur l'intention de vote ainsi que la mention de la disponibilité d'un rapport détaillé est respectée<sup>7</sup>. Toutefois, la majeure partie des informations qui devraient apparaître dans le rapport fourni par les sondeurs (par. 326(3)) sont absentes à quelques exceptions près.

## Qu'en est-il en 2004?

Durant la campagne du 23 mai au 27 juin 2004, 17 sondages pancanadiens ont été publiés dans les médias nationaux anglophones et francophones (*The Globe and Mail*, *The Toronto Star*, *The National Post*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, *The Gazette* et *La Presse Canadienne*). Quatre firmes, Ipsos-Reid (7 sondages), EKOS (4), Léger Marketing (4) et COMPAS (2) ont réalisé ces sondages. De plus, Environics a publié un sondage sur son site Web et SES Research a publié sur son site Web des sondages continus pour CPAC – nous en avons retenu quatre pour ne pas avoir d'information redondante.

Le tableau 1 fait le bilan du respect des paragraphes 326(1) et 326(2) par les médias. Les articles retenus (24) sont ceux présentant les sondages pour une première fois. Certaines des informations requises par le paragraphe 326(1) sont maintenant automatiquement présentées par la plupart des médias, tels le nom du sondeur et du commanditaire, la période de collecte des informations, le nombre de répondants total et la marge d'erreur pour l'échantillon national. L'information donnée pour la marge d'erreur – à l'exception du *Globe and Mail* – est celle de la marge d'erreur maximale (à 50 %) pour l'échantillon total et non pas pour l'échantillon des personnes ayant répondu à la question sur l'intention

de vote. Or, la non-réponse à la question sur l'intention de vote varie de 7 % à 26 %, modifiant de façon sensible la marge d'erreur. Les informations sur la population de référence sont présentées mais extrêmement succinctes (adultes, Canadiens).

Des intentions de vote régionales sont présentées dans 18 des 24 articles. L'esprit de la Loi voudrait que les informations sur la taille des échantillons et la marge d'erreur soient également présentes dans ces cas. À quelques exceptions près, ni la taille des échantillons régionaux, ni la marge d'erreur associée ne sont présentés. Lorsqu'elles le sont dans les articles, il s'agit uniquement des

**Tableau 1**  
**Respect des paragraphes 326(1) et 326(2) par les médias de la Loi électorale du Canada**

Média	Nombre d'articles	Sondeur (nombre)	Période de collecte	Paragraphe 326(1) Information mentionnée				Paragraphe 326(2)		Autre	
				Population de référence	Nombre de répondants (National)	Marge d'erreur (National)	Nombre de répondants (Régional)	Marge d'erreur (Régional)	Libellé de la question		Information pour accès au rapport
<b>The Globe and Mail</b>	7	Ipsos-Reid (7)	✓	Canadiens (1/7) Adultes (3/7) Non publiée (3/7)	✓ <sup>1</sup>	✓ <sup>2</sup>	0/7	0/7	7/7	0/7	0/7
<b>The National Post/The Gazette</b>	3	COMPAS (2)	✓	Canadiens (2/3) Non publiée (1/3)	✓	✓	0/2	0/2	1/3	0/3	0/3
<b>La Presse/The Toronto Star</b> <sup>3</sup>	5	EKOS (4)	✓	Canadiens, 18+ (3/5) Canadiens (1/5) 18 ans + (1/5)	✓	✓	2/3 <sup>4</sup>	1/3 (Qc)	5/5	0/5	0/5
<b>Le Journal de Montréal</b>	3	Léger Marketing (3)	✓	Canadiens (2/3)	✓ <sup>5</sup>	✓	2/3 (Qc)	2/3 (Qc)	2/3	0/3	3/3
<b>Presse Canadienne</b>	1	Léger Marketing (1) <sup>6</sup>	✓	Adultes (1/1)	✓	✓	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1
<b>SES Research</b>	4 <sup>7</sup>	SES Research (4)	✓	Non publiée (4/4)	✓	✓	1/1	1/1	4/4	0/4	4/4
<b>Environics</b>	1	Environics (1)	✓	Canadiens adultes (1/1)	✓ <sup>8</sup>	✓	0/1	0/1	1/1	0/1	1/1

✓ = information présente

<sup>1</sup> Le *Globe and Mail* mentionne également de façon systématique le nombre de personnes ayant répondu à la question sur l'intention de vote.

<sup>2</sup> Le *Globe and Mail* mentionne également la marge d'erreur spécifique à la question sur l'intention de vote dans trois de ses articles.

<sup>3</sup> Quatre articles de *La Presse* et un seul du *Toronto Star* ont été analysés, les articles des deux quotidiens étant équivalents.

<sup>4</sup> Mention des tailles des échantillons du Québec et de l'Ontario dans l'un des articles, du Québec seulement dans l'autre.

<sup>5</sup> Le *Journal de Montréal* mentionne également dans l'un de ses articles le nombre spécifique de personnes ayant répondu à la question sur l'intention de vote.

<sup>6</sup> Nom du commanditaire du sondage non précisé.

<sup>7</sup> Quatre sondages de SES Research ont été retenus, soit un par semaine, de façon à éviter le recoupement des échantillons.

<sup>8</sup> Environics mentionne également le nombre de répondants qui sont admissibles au vote, c'est-à-dire qui sont citoyens canadiens et ont 18 ans ou plus.

informations pour le Québec (*Le Journal de Montréal* et un article dans *La Presse*) ou pour le Québec et l'Ontario (un article dans *La Presse*). Un seul article, sur le site de SES

possible de connaître la marge d'erreur des informations.

Pour ce qui est du respect du paragraphe 326(2), quatre articles sur 24 n'ont pas présenté le libellé de la question et, contrairement à ce qui s'était produit en 2000, un seul article, provenant de la *Presse Canadienne*, a informé ses lecteurs

de la disponibilité d'un rapport détaillé et des moyens de se le procurer. Lors de l'élection de 2000, la plupart des médias renvoyaient les lecteurs aux sites Web des firmes de sondage. Nous avons donc vérifié la présence des informations requises par le paragraphe

326(3) sur les sites Web des firmes. Le tableau 2 présente les informations disponibles. Les informations habituellement présentes portent sur la méthode d'échantillonnage, la proportion de répondants discrets ou indécis et le redressement utilisé. Léger Marketing et Environics ne précisent pas la méthode d'échantillonnage qu'ils utilisent. Les informations données par les autres firmes sont très succinctes : elles ne permettent pas de savoir si les numéros de téléphone non inscrits au bottin sont inclus dans la base d'échantillonnage ni de connaître le mode de sélection utilisé à l'intérieur des ménages. Pour ce qui est du redressement, deux firmes, SES Research et Environics, ne donnent aucune information. EKOS ne

*... dans l'ensemble, les médias ont respecté formellement les dispositions de l'article 326 dans leurs publications à l'exception de la mention de la disponibilité d'un rapport détaillé.*

Research, donne la taille de tous les échantillons régionaux et la marge d'erreur associée. Les intentions de vote dans les diverses régions ont donc été abondamment commentées par les médias étant donné les concentrations régionales des partis sans qu'il soit

**Tableau 2**  
**Respect du paragraphe 326(3) par les firmes de sondage**

Sondeur	Méthode d'échantillonnage	Taille de l'échantillon initial	Taux de réponse	Refus et éligibles	Heure du jour de la tenue des entrevues	% de discrets/ % d'indécis	Traitement des discrets	Redressements et ajustements
<b>Ipsos-Reid</b> 7 sondages	Échantillon représentatif au hasard (6/7) Échantillon au hasard (1/7)	-	-	-	-	Discrets 7/7 Indécis 7/7	-	Région, âge, sexe (4/4)
<b>COMPAS</b> 2 sondages	Échantillon national représentatif (1/2) Échantillon représentatif (1/2)	-	-	-	-	Discrets 2/2 Indécis 1/2	1/2	Région, âge, sexe (1/2) <sup>1</sup>
<b>EKOS</b> 4 sondages	Échantillon au hasard (2/4) Échantillon au hasard stratifié (1/4) Panel (1/4) <sup>2</sup>	-	-	-	-	Discrets 4/4 Indécis et refus 3/4	-	Région, âge, sexe (4/4) <sup>3</sup>
<b>Léger Marketing</b> 4 sondages	-	-	1/4	-	-	Discrets 4/4 Indécis 4/4	3/4	Âge, sexe, langue maternelle (3/4) <sup>4</sup> Sexe, langue maternelle et région (1/4)
<b>SES Research</b> 4 sondages	Échantillon aléatoire	-	-	-	Soir	Discrets 3/4 Indécis 4/4	-	-
<b>Environics</b> 1 sondage	-	-	-	-	-	Discrets 0/1 Indécis 1/1	-	-

- = aucune information disponible

<sup>1</sup> On mentionne dans le rapport que les données proviennent de Statistique Canada, sans spécifier la source exacte.

<sup>2</sup> Entrevues de suivi avec tous les répondants du sondage, du 7 au 9 juin.

<sup>3</sup> On ne mentionne pas dans le rapport l'année des données de recensement utilisées.

<sup>4</sup> On mentionne dans le rapport que les données proviennent de Statistique Canada, sans spécifier la source exacte.

mentionne pas expressément l'année des données de recensement utilisées en référence alors que Léger Marketing et COMPAS mentionnent uniquement que les données proviennent de Statistique Canada. Les informations liées au taux de réponse ne sont habituellement pas présentes<sup>8</sup> sauf pour le dernier sondage de Léger Marketing. Seul Léger Marketing (trois sondages sur quatre) et COMPAS (pour un seul sondage) mentionnent expressément la manière dont les discrets ont été traités et seul SES Research mentionne la période du jour où il effectue les entrevues.

Enfin, pour ce qui est des intentions de vote régionales, la proportion des discrets au sein des échantillons est présentée pour les derniers sondages réalisés par Ipsos-Reid, COMPAS, SES Research (indécis seulement) et Léger Marketing mais non pour les premiers sondages.

Il ressort de cette analyse que dans l'ensemble, les médias ont respecté formellement les dispositions de l'article 326 dans leurs publications à l'exception de la mention de la disponibilité d'un rapport détaillé. Toutefois, les informations reliées au taux de réponse requises dans les rapports habituellement fournis par les sondeurs<sup>9</sup> sont notablement absentes à une exception près. Par ailleurs, l'information disponible est parfois très succincte et les informations de base permettant de juger des intentions de vote régionales sont très souvent absentes.

Si on s'attache à la qualité générale de la présentation des informations, deux

points méritent d'être soulevés. D'une part, il est parfois très difficile de trouver l'information méthodologique à l'intérieur des articles. Elle peut même être présentée comme le commentaire



du sondeur. Seuls *Le Journal de Montréal*, SES Research et Environics présentent la méthodologie séparément dans un encart. D'autre part, Lachapelle avait déjà relevé en 1991 la piètre qualité des graphiques illustrant l'évolution des intentions de vote. La situation sur ce point ne s'est pas améliorée. Aucun graphique illustrant l'évolution des intentions de vote, quelle que soit la période utilisée – campagne, quelques mois, dernière élection –, ne respecte la ligne de temps. Ainsi, on peut trouver à équidistance les points représentant les intentions de vote en juin 2000, en janvier 2004, en avril 2004 et trois sondages réalisés en mai de la même année. Ce type de graphique donne une représentation faussée de l'évolution des intentions de vote et peut induire le lecteur en erreur.

## En conclusion

Quoique la situation ne soit pas catastrophique, Élections Canada pourrait aider à faciliter la vie de tous, médias, sondeurs, lecteurs et experts, en rappelant les dispositions de la Loi aux médias lors de la prochaine élection et en proposant une présentation-type, tel un encart méthodologique pour la présentation dans les médias et un rapport-type pour les firmes de sondage. Il y aurait également lieu de préciser que l'information de base doit être présente pour toutes les intentions de vote présentées, y compris pour chaque région. Par ailleurs, la Loi pourrait être modifiée pour que l'information sur les indécis, essentielle, soit obligatoirement présentée dans les articles plutôt que dans les rapports détaillés. Enfin, les médias devraient se pencher sur la présentation graphique de l'évolution des intentions de vote, notoirement déficiente. ✕

---

## NOTES

1. Guy Lachapelle, « La réglementation des sondages au Canada et l'élection de 1993 », *Revue québécoise de science politique*, n° 27, (printemps 1993), p. 175-201.
2. Cette insertion fait probablement référence au fait que, théoriquement, la marge d'erreur ne s'applique qu'aux échantillons strictement aléatoires par opposition aux échantillons par quotas.
3. La Loi de 1993 interdisait la publication des résultats des sondages d'opinion pendant les trois derniers jours de la période électorale.
4. Guy Lachapelle, *Les sondages et les médias lors des élections au Canada; le pouls de l'opinion*, vol. 16 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press et Montréal : Wilson et Lafleur, 1991, 211 p.
5. Lachapelle, « La réglementation des sondages au Canada et l'élection de 1993 », p. 182.
6. Robert M. Andersen, « Reporting Public Opinion Polls: The Media and the 1997 Canadian Election », *International Journal of Public Opinion Research*, vol. 12, n° 3, automne 2000, p. 285-298.
7. Claire Durand, « The 2000 Canadian Election and Poll Reporting under the New Elections Act », *Canadian Public Policy*, vol. 28, n° 4, 2002, p. 539-545.
8. Le journal *La Presse* a tenté de comprendre pourquoi il y avait des différences notables entre les résultats de deux sondages qu'elle avait commandés à EKOS et CROP. Le journaliste Denis Lessard (« Les écarts entre les sondages », *La Presse*, 12 juin 2004, p. A34) a donc obtenu et publié les taux de réponse pour ces sondages, avançant la différence entre les taux comme une explication possible des différences de résultats. Par la suite, le taux de réponse du sondage CROP fait au Québec seulement a également été publié.
9. Il s'agit toutefois formellement de la responsabilité du média de voir à ce que les informations soient disponibles.



# Le projet de loi C-24 *Substituer l'État au secteur privé?*

Ian Stewart

Professeur, Département des sciences politiques, Université Acadia

Jusqu'à récemment, le parti fédéral au pouvoir a généralement reçu un généreux financement des entreprises canadiennes. Même si plusieurs pouvaient y voir une entorse à la démocratie, les gouvernements étaient peu enclins à modifier un régime de financement qui leur avait été si profitable. Durant la première moitié de 2003 toutefois, le gouvernement Chrétien a fait adopter le projet de loi C-24 par les deux chambres du Parlement. Les modifications ainsi apportées à *Loi électorale du Canada* ont notamment plafonné à 1 000 \$ les contributions des personnes morales et syndicats aux associations de circonscription et aux candidats, augmenté le remboursement des dépenses électorales des partis et candidats et créé un régime pour les associations de circonscription, les courses à l'investiture et les courses à la direction des partis. La modification la plus pertinente au présent article est l'allocation prévue pour les partis politiques ayant reçu plus de 2 % des votes à l'échelle nationale (ou plus de 5 % dans les circonscriptions où ils ont présenté des candidats). Cette allocation tirée des fonds publics est de 1,75 \$ par année multiplié par le nombre de votes obtenus à l'élection générale précédente. Le présent article examine certaines conséquences de l'allocation et démontre que, du moins pour certains partis, cette forme de subvention publique ne changera pas outre mesure la répartition relative des ressources auparavant fournies par le secteur privé.

L'idée d'utiliser des fonds publics pour soutenir les partis politiques n'est pas nouvelle. Déjà au milieu des années 60, le Comité des dépenses électorales de la Chambre des communes (appelé le Comité Barbeau) faisait remarquer que certains pays subventionnaient des activités précises des partis (p. ex. le transport au Japon, le temps d'antenne et les envois postaux en

Grande-Bretagne et en France et les congrès électoraux en Norvège<sup>1</sup>), alors que d'autres (p. ex. Allemagne de l'Ouest, Suède et Puerto Rico) leur versaient des subventions inconditionnelles fondées sur le nombre de votes ou de sièges obtenus à l'élection précédente<sup>2</sup>. Le Comité Barbeau jugeait cette dernière approche débilante pour les organismes de parti et s'est prononcé contre son adoption au Canada. Vingt-cinq ans plus tard, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis (ou Commission Lortie) s'est très peu écartée de cette position. Bien qu'entre-temps, trois provinces (le Québec en 1977, le Nouveau-Brunswick en 1978 et l'Île-du-Prince-Édouard en 1983) aient institué des subventions publiques annuelles aux partis admissibles<sup>3</sup>, la Commission Lortie a seulement proposé que les partis enregistrés ayant obtenu plus de 1 % des votes à une élection générale reçoivent un montant unique de 0,60 \$ par vote à titre de remboursement des dépenses électorales (jusqu'à concurrence de 50 % de leurs dépenses réelles)<sup>4</sup>. Même cette modeste recommandation est restée lettre morte, comme la plus grande partie du rapport Lortie, pendant plus d'une décennie.

## Le débat sur les subventions publiques

La situation a brusquement changé au printemps de 2003. En même temps que se multipliaient les révélations sur un abus possible des fonds publics consacrés à la publicité gouvernementale et que se poursuivait une lutte houleuse pour la direction du parti gouvernemental, le projet de loi C-24 est venu révolutionner le financement des partis fédéraux. Le gouvernement a offert trois raisons précises à la subvention annuelle des partis admissibles. Tout d'abord, si l'État coupait

l'accès traditionnel des partis aux importantes contributions des personnes morales et des syndicats, il devait compenser adéquatement la perte de ces revenus. Ensuite, un remplacement des contributions privées par un financement public réduirait le risque d'une influence indue de l'argent sur l'élaboration des politiques. Enfin, une allocation trimestrielle garantirait les partis des perpétuelles activités de financement et leur permettrait de s'adonner à des activités plus utiles à la société.

Il va sans dire que ces arguments n'ont pas fait l'unanimité. Les porte-parole des partis plus modestes se sont plaints que l'obligation d'obtenir 2 % des votes était discriminatoire, voire inconstitutionnelle. Des députés de l'opposition ont affirmé que le projet de loi obligeait les contribuables à soutenir des partis contre leur volonté, que des électeurs pourraient protester en se retirant du processus électoral, qu'une forte dépendance financière envers l'État couperait les liens entre les partis politiques et les secteurs qu'ils sont censés représenter, et qu'une allocation fondée sur les votes obtenus à l'élection générale précédente pénalisait injustement les mouvements politiques jeunes ou modestes et favorisait indûment les partis nationaux. Un député a dit craindre que le projet de loi précipite la formation d'un « club exclusif »<sup>5</sup>, alors qu'un autre a proposé de le rebaptiser la « Loi sur la protection des titulaires »<sup>6</sup>.

### Les tendances de financement antérieures

Ces objections méritent un examen approfondi. Dans quelle mesure les subventions publiques révolutionnent-elles l'attribution de ressources aux partis enregistrés du Canada? En d'autres mots, le système antérieur s'appuyant sur le secteur privé n'était-il pas implicitement influencé par les résultats de l'élection

générale précédente? Le tableau 1 donne un élément de réponse en présentant pour les années sans élection<sup>7</sup> un ratio du financement annuel de chacun des principaux partis par rapport à la part des votes qu'il a reçue à l'élection générale précédente. Ainsi, un ratio de 1,00 indique que le financement recueilli par le parti correspond exactement à la part des votes obtenue à

l'élection précédente. Depuis 1993, lorsque cinq partis sont représentés au Parlement, trois d'entre eux (le Parti

*Dans quelle mesure les subventions publiques révolutionnent-elles l'attribution de ressources aux partis enregistrés du Canada?*

libéral, le Parti progressiste-conservateur et le Parti réformiste/l'Alliance canadienne) recueillent un financement quasi

**Tableau 1**  
**Ratio de la part du financement annuel et de la part des votes obtenue à l'élection précédente (Années sans élection et principaux partis seulement)**

	Libéral	Progressiste-conservateur	N.P.D.	Bloc Québécois	Réformiste/Alliance
2002	0,95	0,81	1,82	0,25	1,21
2001	0,96	2,05	1,86	0,26	0,59
2000	-	-	-	-	-
1999	1,11	0,80	1,71	0,35	0,94
1998	1,11	0,96	1,58	0,21	0,93
1997	-	-	-	-	-
1996	0,99	0,98	4,07	0,20	0,90
1995	0,83	0,90	4,63	0,32	0,60
1994	0,84	0,76	4,28	0,45	0,75
1993	-	-	-	-	-
1992	0,86	0,98	1,26	-	-
1991	0,73	0,97	1,49	-	-
1990	1,16	0,79	1,19	-	-
1989	0,69	1,12	1,23	-	-
1988	-	-	-	-	-
1987	0,89	0,73	1,88	-	-
1986	0,90	0,73	1,84	-	-
1985	0,68	0,93	1,67	-	-
1984	-	-	-	-	-
1983	0,54	1,41	1,36	-	-
1982	0,66	1,13	1,55	-	-
1981	0,66	1,12	1,58	-	-
1980	-	-	-	-	-
1979	-	-	-	-	-
1978	0,75	0,99	1,74	-	-
1977	0,84	0,84	1,80	-	-
1975/1976	0,76	0,84	2,02	-	-

proportionnel au vote obtenu à l'élection précédente, avec une moyenne respective de 0,97, 1,04 et 0,85. Dans les années 70 et 80, la relation entre financement et vote obtenu est à peine différente. Il est vrai que le Parti libéral a été plus lent que ses rivaux à prendre conscience des profits à tirer des campagnes par publipostage et par téléphone; son ratio moyen pendant la période de 1975 à 1992 a donc seulement été de 0,78:1, alors que celui du Parti progressiste-conservateur avait presque atteint l'équilibre à 0,97:1. En fait, il semble que même pendant les années 30 à 50, le financement récolté par les principaux partis était presque proportionnel au vote obtenu à l'élection générale précédente. Bien qu'il n'y ait pas de données pour le prouver, K.Z. Paltiel a soutenu que les donateurs privés « protégeaient leurs intérêts en répartissant leurs contributions dans une proportion de 60:40 entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition »<sup>8</sup>. Or, aux huit élections fédérales tenues entre 1930 et 1958, le ratio des votes obtenus par le parti élu et le principal parti d'opposition a été de 59:41<sup>9</sup>.

Photo : Randy Harquail



*Le Bloc Québécois et le Parti Vert ont grandement profité des dispositions du projet de loi C-24 sur le financement public.*

Photo : Wayne Braun



À la lumière de ces faits, il convient de rappeler que le chef de l'Alliance canadienne Stephen Harper a souvent proclamé que le Parti libéral du Canada était le

« principal bénéficiaire » du projet de loi C-24<sup>10</sup>; le député allianciste d'arrière-ban John Williams a déclaré, de façon plus imagée, que les subventions publiques entraîneraient la « permanence de l'hégémonie libérale »<sup>11</sup>. Pourtant, le tableau 1 démontre que les libéraux amassaient déjà des fonds plus ou moins proportionnels aux subventions publiques proposées. Deux mises en garde s'imposent à ce propos. Premièrement, l'analyse n'indique pas si

parmi les recettes que touchaient les libéraux avant 2004, la part qu'a exclue le projet de loi C-24 est proportionnellement plus faible ou plus élevée que chez leurs adversaires<sup>12</sup>. Deuxièmement, si l'État est particulièrement généreux – les 22 millions de dollars versés en allocation aux cinq

grands partis en 2004 (en plus de leurs remboursements électoraux) représentent environ 70 % de leurs revenus cumulatifs en 2002 –, alors les libéraux pourraient bien obtenir une part proportionnelle d'un gâteau beaucoup plus gros.

À certains égards, les deux cas atypiques du tableau 1 sont les plus intéressants. À un extrême se trouve le Nouveau Parti Démocratique, qui a profité d'une part de financement supérieure à sa part des votes à l'élection générale précédente pour chaque année sans élection depuis 1974. Ce parti n'a toutefois que faiblement protesté au cours des débats parlementaires sur le projet de loi C-24. Comme l'a indiqué la chef du parti Alexa McDonough devant

le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, son caucus était en faveur du principe de la législation et dans l'ensemble, il en appuyait la teneur<sup>13</sup>. À l'autre extrême se trouve le Bloc Québécois, dont la part du financement n'a jamais été près d'atteindre la moitié de sa part des votes à l'élection précédente. Ce parti a fait preuve d'un enthousiasme sans borne pour le projet de loi, qui promettait d'être une aubaine. Comme l'a déclaré le député Antoine Dubé : « Je suis toujours heureux de m'exprimer en cette Chambre, mais je dirais qu'aujourd'hui, je le suis encore plus car il s'agit d'un projet de loi proposé par le gouvernement qui, en quelque sorte, nous a presque été présenté comme un cadeau, à nous, du Québec. Vraiment, c'est une surprise. On ne s'attendait pas à cela<sup>14</sup>. »

## L'élection de 2004 et l'avenir

Les dispositions du projet de loi C-24 sur le financement public ont-elles eu des conséquences sur la dernière élection

Photo : Wayne Braun



*Des panneaux électoraux dans la circonscription d'Ottawa-Orléans.*

fédérale? En fait, aucun des quatre grands partis n'a été handicapé financièrement par le nouveau régime. Conscients que certains donateurs deviendraient illégaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, tous les partis ont redoublé leurs efforts de financement à l'automne de 2003. Puis, après ces « lucratifs adieux »<sup>15</sup> à l'ancien régime, les partis ont encaissé leurs allocations aux termes du nouveau régime (9,2 millions de dollars aux libéraux, 8,5 millions aux conservateurs, 2,4 millions au Bloc Québécois, et 1,9 million au N.P.D.). Les allocations ont été payées en un seul versement en 2004 – et non trimestriellement, comme elles le seront les années subséquentes –, de sorte que les coffres de tous les partis étaient relativement bien remplis en début de campagne. Par conséquent et comme le projet de loi C-24 incite dans une certaine mesure à « faire sortir le vote » même dans les circonscriptions où la victoire est hors de portée<sup>16</sup>, il n'est pas étonnant que trois partis aient presque atteint leur plafond des dépenses et que le NPD ait engagé plus des deux tiers de sa limite<sup>17</sup>.

*Les dispositions du projet de loi C-24 sur le financement public ont-elles eu des conséquences sur la dernière élection fédérale?*

En fait, c'est sur un acteur inattendu que le projet de loi C-24 a eu son plus grand impact. À l'élection générale de 2000, le Parti Vert avait présenté 111 candidats et obtenu 0,8 % des suffrages exprimés. Cependant, loin de créer une situation de « club exclusif », les dispositions du projet de loi ont en fait poussé les verts à soutenir un candidat dans chacune des 308 circonscriptions en 2004, de manière à

Photo : Wayne Broun



Édifice du Centre, édifices du Parlement, Ottawa

pouvoir atteindre plus facilement le seuil des 2 % du vote national<sup>18</sup>. Un des candidats de ce parti au Nouveau-Brunswick a même présenté ainsi la situation aux électeurs : « Aux termes de la *Loi électorale*, les partis qui reçoivent 2 % des votes sont payés 1,75 \$ par vote. En votant pour nous, vous solidifiez Le Parti Vert du Canada<sup>19</sup>. » En bout de ligne, le Parti Vert recueillera 4,3 % des suffrages à l'élection de 2004, et il est maintenant admissible à un financement public annuel d'environ un million de dollars. Ravis de ce résultat, des représentants du parti ont déclaré que ces fonds serviraient à établir des ailes provinciales<sup>20</sup>, à embaucher des employés à temps plein, à remanier le site Web du parti et à verser un salaire à temps plein à son chef, Jim Harris<sup>21</sup>. Comme le montre la percée des verts, il est difficile de prévoir comment les partis et les électeurs réagiront aux nouvelles règles instaurées par le projet de loi C-24. Les partis, déjà bien financés par l'État, courtiseront

peut-être avec moins de vigueur les donateurs privés toujours admissibles. Quant aux électeurs, ils auront peut-être le sentiment « d'avoir déjà donné » et seront moins généreux envers les partis. Un agent de financement de longue date du Parti libéral a reconnu récemment que, depuis la fin de l'élection, la collecte de fonds « se fait plus lentement qu'à notre goût ». L'ancien président du Parti libéral Stephen LeDrew, qui avait initialement qualifié d'idiot le projet de loi C-24, a affirmé par la suite le juger « encore plus stupide que je pensais »<sup>22</sup>. Pourtant, le remplacement du marché par l'État comme source de financement politique (en période non électorale du moins) semble surtout pénaliser le N.P.D. En effet, comme on l'a vu plus tôt, sa proportion de financement privé, d'une année à l'autre, a constamment dépassé sa part des suffrages exprimés à l'élection précédente. Le régime de financement foncièrement étatique instauré par le projet de loi C-24 rendra évidemment impossible une telle anomalie. Par surcroît, la nouvelle réglementation a déjà donné des forces à un rival potentiellement dangereux du N.P.D. En effet, les candidats de ce parti et du

Parti Vert ciblent un auditoire similaire; c'est en partie pourquoi Jack Layton s'est empressé en juin dernier de proclamer que le Sierra Club et Greenpeace avaient choisi la plateforme de son parti comme la plus écologique<sup>23</sup>. Le N.P.D. n'a remporté

que 19 sièges à la dernière élection fédérale, mais dans 16 autres circonscriptions (9 en Colombie-Britannique, 4 en Ontario, 2 en Saskatchewan, et 1 dans les Territoires du Nord-Ouest), les votes combinés des candidats du Parti Vert et du N.P.D. dépassent ceux

du candidat élu. On a beaucoup parlé cette dernière décennie de la nécessité « d'unir la droite »; peut-être le projet de loi C-24 contribuera-t-il au cours de la prochaine décennie à lancer un mouvement analogue visant à « unir la gauche ». ❌

## NOTES

1. *Rapport du Comité des dépenses électorales*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, p. 175-180.
2. *Rapport du Comité des dépenses électorales*, p. 203-222.
3. Peter P. Constantinou, « Le financement public des partis politiques, des candidats et des élections au Canada » dans F. Leslie Seidle, dir., *Aspects du financement des partis et des élections au Canada*, volume 5 de la collection d'études, Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn Press, 1991, p. 269-320.
4. Rapport final de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, *Pour une démocratie électorale renouvelée : Proposition de loi*, vol. 3, Ottawa, ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1991, p. 154-156.
5. Parlement du Canada, Chambre des communes, *Débats de la Chambre des communes (hansard)*, 37<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Numéro 115, 10 juin 2003, [www.parl.gc.ca/common/Chamber\\_House\\_Debates\\_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=115\\_2003-06-10-E](http://www.parl.gc.ca/common/Chamber_House_Debates_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=115_2003-06-10-E).
6. Jim Brown, « Squabble over Party Funding Escalates », *The Chronicle Herald*, Halifax, 7 juin 2003, p. B5.
7. Le tableau 1 porte sur les années sans élection puisque de généreuses subventions publiques étaient déjà accordées aux partis politiques au cours des années où se tenait une élection.
8. K. Z. Paltiel, *Political Party Financing in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, 1970, p. 10.
9. De toute évidence, la sélection d'un échantillon d'élections fédérales représentatif du financement des partis des années 30 à 50 est en partie arbitraire. Une restriction aux six élections tenues entre 1930 et 1953 produit un ratio des votes gouvernement-opposition de 60,4:39,6, alors que l'inclusion des élections tenues aux limites de la période 1930-1958 produit des écarts plus importants du ratio 60:40.
10. Parlement du Canada, Chambre des communes, *Débats de la Chambre des communes (hansard)*, 37<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Numéro 057, 11 février 2003, [www.parl.gc.ca/common/Chamber\\_House\\_Debates\\_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=057\\_2003-02-11-E](http://www.parl.gc.ca/common/Chamber_House_Debates_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=057_2003-02-11-E).
11. Parlement du Canada, Chambre des communes, *Débats de la Chambre des communes (hansard)*, 37<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Numéro 062, 18 février 2003, [www.parl.gc.ca/common/Chamber\\_House\\_Debates\\_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=062\\_2003-02-18-E](http://www.parl.gc.ca/common/Chamber_House_Debates_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=062_2003-02-18-E).
12. Voir, par exemple, « Does Money Still Talk? », *Winnipeg Free Press*, 13 juin 2004, p. B1-B2.
13. Parlement du Canada, Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles*, fascicule 13, 17 juin 2003, [www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/lega-f/13eva-f.htm?Language=F&Parl=37&Ses=2&comm\\_id=11](http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/com-f/lega-f/13eva-f.htm?Language=F&Parl=37&Ses=2&comm_id=11).
14. Parlement du Canada, Chambre des communes, *Débats de la Chambre des communes (hansard)*, 37<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, Numéro 058, 12 février 2003, [http://www.parl.gc.ca/common/Chamber\\_House\\_Debates\\_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=058\\_2003-02-12-E](http://www.parl.gc.ca/common/Chamber_House_Debates_load.asp?Language=F&Parl=37&Ses=2&Dte=058_2003-02-12-E).
15. Hubert Bauch, « Parties Are Awash in Campaign Money », *The Gazette*, Montréal, 25 mai 2004, p. A13.
16. Arthur Drache, « Getting out the Vote Is Money in the Bank », *The National Post*, 22 juin 2004, p. IN3.
17. Les rapports des dépenses électorales des partis politiques enregistrés peuvent être consultés à [www.elections.ca/content.asp?section=pol&document=index&dir=exp2004&lang=f&textonly=false](http://www.elections.ca/content.asp?section=pol&document=index&dir=exp2004&lang=f&textonly=false).
18. Jennifer Stewart, « Greens Get 3.3% of N.S. Votes », *The Chronicle Herald*, Halifax, 30 juin 2004, p. C6.
19. Karin Bach, « Every Vote Will Help Build Green Party », *Saint John Telegraph-Journal*, Saint John, 23 juin 2004, p. A8.
20. Ruth Davenport, « Green Party Gains Votes, Will Shift Focus to Province », *The Daily News*, Halifax, 29 juin 2004, p. 8.
21. Amy Carmichael, « Two-per-cent Victory Looms for Greens », *The Chronicle Herald*, Halifax, 28 juin 2004, p. A3.
22. Joan Bryden, « New Law Hurt Grits' Financing », *The Sunday Herald*, Halifax, 11 juillet 2004, p. A1.
23. Voir, par exemple, « NDP Greener than Greens on Issues, Environmentalists Say », *The Daily News*, Halifax, 17 juin 2004, p. 11.



# L'efficacité de notre système électoral en 2004

Lawrence LeDuc

Professeur de science politique, Université de Toronto

Au cours des dix dernières années, un vif débat a pris forme au Canada à propos du bien-fondé d'une réforme électorale. Cette question n'est pas nouvelle pour les universitaires canadiens, mais elle est devenue davantage d'actualité après l'élection de 1993 qui a donné un Parlement particulièrement déséquilibré et régionalisé<sup>1</sup>. Ce déséquilibre a persisté dans une certaine mesure lors des deux élections qui ont suivi, puisque les libéraux ont formé un gouvernement majoritaire avec seulement 38,5 % et 41 % du total des voix en 1997 et en 2000 respectivement. Dans ces trois cas, les gens qui critiquent notre système majoritaire uninominal à un tour (SMU) ont souligné les effets négatifs sur la démocratie canadienne qui peuvent être associés au système électoral – déséquilibre régional, votes gaspillés, sous-représentation de la diversité de la société canadienne et diminution de la compétitivité des partis politiques canadiens, pour n'en nommer que quelques-uns<sup>2</sup>. Le système électoral pourrait en outre être en partie responsable de la baisse de la participation aux dernières élections. En effet, il se pourrait que les Canadiens n'aient plus envie d'aller aux urnes s'ils croient que leur vote ne « compte » pas vraiment dans le contexte du système actuel<sup>3</sup>. Au début de 2004, la Commission du droit du Canada a déposé son rapport sur la réforme électorale, dans lequel elle recommande que le Canada remplace le système électoral actuel par un système de représentation proportionnelle mixte semblable à celui de l'Allemagne et de la Nouvelle-Zélande<sup>4</sup>. Dans sa recommandation, la Commission du droit indique que :

« ... un nombre croissant de citoyennes et de citoyens sont insatisfaits du système électoral. Il est de plus en plus évident que le système actuel ne correspond pas aux valeurs

démocratiques canadiennes du XXI<sup>e</sup> siècle [...]. Nombre de Canadiennes et de Canadiens veulent un système électoral qui reflète mieux la société dans laquelle ils vivent, c'est-à-dire un système qui permet l'expression d'un large éventail d'idées et est davantage représentatif de la société canadienne<sup>5</sup>. »

## Les résultats de l'élection de 2004 et la justification d'une réforme électorale

La dernière élection générale fédérale nous offre l'occasion de réexaminer certains aspects de ce débat en tenant compte d'éléments d'information nouveaux. En apparence, le résultat de l'élection générale de 2004 est assez différent de celui des trois élections précédentes évoquées plus haut. Dès le début, la campagne de 2004 a été plus compétitive, le dénouement demeurant incertain jusqu'à la toute fin. Cette élection a donné un gouvernement minoritaire plutôt que majoritaire : récoltant 37 % du vote, les libéraux n'ont obtenu que 135 des 308 sièges au Parlement. Le déséquilibre régional s'est révélé moins extrême qu'avant, puisque le nouveau Parti conservateur a remporté 24 sièges en Ontario (par rapport aux deux sièges remportés par l'Alliance Canadienne à l'élection de 2000) et que les libéraux ont accru leur représentation en Colombie-Britannique (huit sièges, comparativement à cinq en 2000). Il convient donc de se demander si le résultat de cette élection a ébranlé les arguments en faveur d'une réforme électorale. Est-il possible que notre système électoral ait été plus efficace que prévu à la dernière élection, et que certaines des pressions exercées pour qu'il soit réformé commencent à s'atténuer? Dans le présent article, je me pencherai sur les résultats de l'élection de 2004 à la lumière des arguments

favorisant une réforme électorale, et j'utiliserai certains des critères qui ont servi à l'analyse des résultats d'élections précédentes au Canada et à l'étranger pour mesurer le degré de disproportion dans la représentativité du nouveau Parlement comparativement aux années passées<sup>6</sup>.

Pour mesurer la représentativité d'un système électoral en ce qui a trait aux partis politiques, on compare souvent la proportion de sièges remportés par chaque parti avec la proportion de votes récoltés. Par exemple, selon cette méthode, un parti ayant obtenu 20 % des votes mais seulement 10 % des sièges est *sous-représenté* de 10 %, tandis qu'un parti ayant obtenu 25 % des sièges avec la même proportion de votes serait

*surreprésenté* de 5 %. L'indice de disproportion est une mesure sommaire

obtenue en faisant le total de ces écarts<sup>7</sup>. Si la valeur de l'indice est près de zéro, l'adéquation entre les sièges et les votes est parfaite.

Un indice élevé indique un important déséquilibre de la représentation des partis par rapport à l'intention des électeurs.

Le tableau 1 calcule les écarts pour chacun des cinq partis politiques ayant appuyé des candidats à l'élection de 2004 et les compare aux résultats du même calcul pour les élections générales tenues depuis 1980. Dans l'ensemble, le

système électoral a été légèrement plus efficace en 2004 qu'aux trois élections

*Le système électoral a été légèrement plus efficace en 2004 qu'aux trois élections précédentes, mais bon nombre des déséquilibres observés depuis 1993 persistent.*

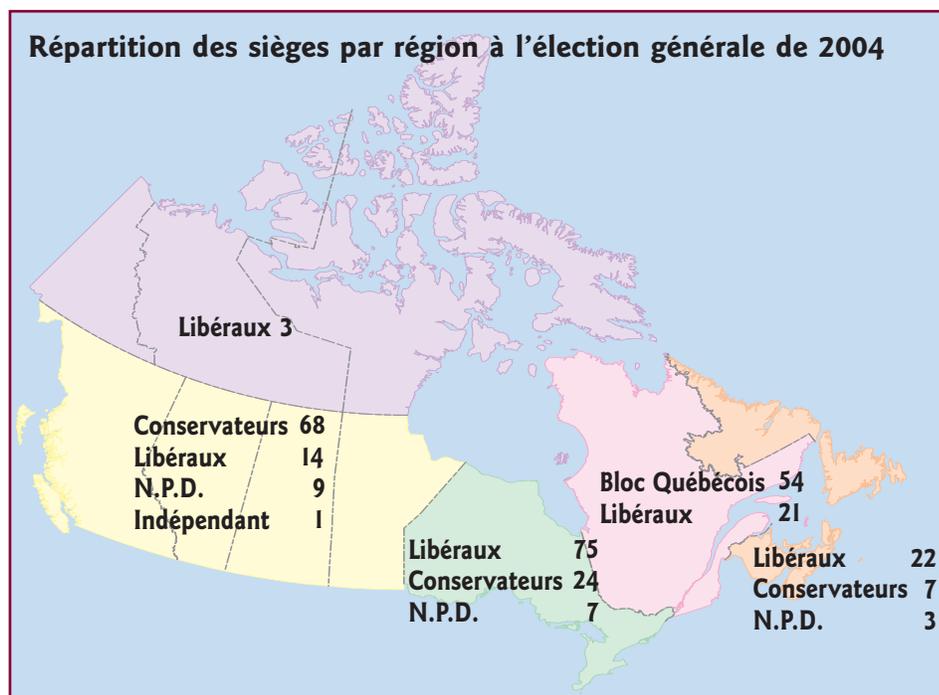
précédentes, mais bon nombre des déséquilibres observés depuis 1993 persistent, et certains ont même empiré. Par contre, la surreprésentation des libéraux s'est avérée beaucoup moins importante en 2004. En effet, l'écart entre la proportion de sièges remportés par les libéraux et celle des votes qu'ils ont récoltés a chuté de 16 % à 7 %. Le nouveau Parti

**Tableau 1**  
**Disproportion entre sièges et votes aux élections générales canadiennes : 1980-2004**

		2004	2000	1997	1993	1988	1984	1980
Total de sièges		308	301	301	295	295	282	282
Parti libéral	% des votes	37	41	38	41	32	28	44
	% des sièges	44	57	51	60	28	14	52
	Différence	7	16	13	19	-4	-14	8
Parti conservateur	% des votes	30						
	% des sièges	32						
	Différence	2						
Parti Réformiste/ Alliance Canadienne	% des votes		26	19	19			
	% des sièges		22	20	18			
	Différence		-4	1	-1			
Parti progressiste-conservateur	% des votes		12	19	16	43	50	33
	% des sièges		4	7	1	58	75	37
	Différence		-8	-12	-15	15	25	4
Nouveau Parti Démocratique	% des votes	16	9	11	7	20	19	20
	% des sièges	6	4	7	2	15	11	11
	Différence	-10	-5	-4	-5	-5	-8	-9
Bloc Québécois	% des votes	12	11	11	14			
	% des sièges	18	13	15	18			
	Différence	6	2	4	4			
Parti Vert	% des votes	4						
	% des sièges	0						
	Différence	-4						
<b>Indice de disproportion</b>		<b>15</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>11</b>

conservateur a obtenu des résultats plus ou moins conformes à sa part du vote, remportant 2 % de sièges de plus qu'il n'en méritait, par rapport à la légère sous-représentation de l'un de ses prédécesseurs, l'Alliance Canadienne, et à la sous-représentation plus marquée du Parti progressiste-conservateur en 2000. Toutefois, les aspects négatifs du système électoral se manifestent clairement dans les résultats électoraux des autres partis. En effet, le Nouveau Parti Démocratique (NPD) continue d'être profondément désavantagé par le SMU : il n'a remporté que 6 % des sièges au Parlement bien qu'il ait obtenu 16 % du vote. Le Bloc Québécois, à l'inverse, continue d'être surreprésenté, simplement en raison de la concentration régionale de son électorat. Quant au Parti Vert, malgré qu'il ait présenté des candidats dans les 308 circonscriptions et obtenu 4 % du vote national, il n'a remporté aucun siège. Même si, globalement, l'élection de 2004 a donné des résultats légèrement meilleurs, les données ne permettent guère de conclure que les problèmes associés au SMU au Canada se sont atténués de façon importante.

L'incapacité du système électoral de représenter fidèlement le vote des Canadiens devient plus évidente lorsque l'on examine les résultats de 2004 par région. Le tableau 2 montre l'indice de disproportion sommaire, que l'on peut facilement comparer d'une région à l'autre, et ses valeurs pour les élections précédentes. L'amélioration de l'efficacité du système électoral pour ce qui est de la correspondance entre sièges et votes à l'échelle nationale est entièrement attribuable à l'Ontario, où les nouveaux conservateurs ont réussi à remporter 23 % des sièges de la province avec 32 % des voix, ce qui demeure tout de même une sous-représentation nette de 9 %. De plus, le NPD continue d'être sérieusement sous-représenté en Ontario



**Tableau 2**  
**Indice de disproportion, par région : 1980-2004\***

	2004	2000	1997	1993	1988	1984	1980
Atlantique	25	18	9	39	16	25	17
Québec	23	11	20	23	30	24	29
Ontario	26	47	48	40	18	13	24
Ouest	28	22	25	20	19	20	21
<b>Canada</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>11</b>

\*Les calculs régionaux tiennent compte des mêmes partis à chaque élection qu'au tableau 1.

(-11 %), se trouvant dans une position encore pire qu'après l'élection de 2000 (-7 %). À l'échelle provinciale, seule la correction partielle de la surreprésentation des libéraux contribue à l'amélioration des résultats électoraux en 2004. Mais les libéraux demeurent largement surreprésentés en Ontario (+26 %), ayant remporté 71 % des sièges de la province avec seulement 45 % des voix.

Dans toutes les autres régions du pays, l'efficacité du système électoral s'est en fait avérée pire en 2004 qu'en 2000, en grande partie à cause de la dominance d'un seul parti dans diverses régions. Dans l'Ouest, les conservateurs sont

totalement surreprésentés, comme l'était l'Alliance Canadienne à l'élection précédente et, auparavant, le Parti Réformiste. En 2004, les conservateurs ont remporté 74 % des sièges de l'Ouest avec seulement 45 % des voix. Au Québec, le système électoral favorise le Bloc Québécois, qui a obtenu 72 % des sièges avec 49 % des voix. Dans les provinces de l'Atlantique, les libéraux ont eu l'avantage; ils ont remporté 69 % des sièges avec 44 % des voix (une surreprésentation nette au Parlement de 25 %). Presque toutes ces situations sont le prolongement des déséquilibres observés aux trois élections précédentes. Ainsi, le Parlement est beaucoup plus

**Tableau 3**  
**Indice de disproportion pour certains pays (dernière élection)**

	Grande-Bretagne 2001	Canada 2004	Australie 2001	Allemagne 2002	Suède 2002
Total de sièges	659	308	150	603	349
<b>Indice</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
Participation (%)	59,4	60,9	95,4	79,1	80,1
Système électoral*	SMU	SMU	VP	RPM	RP

\*SMU = Système majoritaire uninominal à un tour  
VP = Vote préférentiel

RPM = Représentation proportionnelle mixte  
RP = Représentation proportionnelle

régionalisé qu'il ne devrait l'être – et qu'il n'est sain qu'il le soit dans un pays où l'on attache autant d'importance à la représentation d'intérêts divers.

### Les conséquences d'un déséquilibre électoral

Les conséquences de ces déséquilibres causés par le SMU au Canada sont importantes. Les voix minoritaires sont mises en sourdine, voire complètement écartées. Les partis dont l'électorat est

au nombre de suffrages exprimés dans une région donnée, le nouveau Parti conservateur aurait obtenu sept sièges au Québec et le NPD en aurait remporté quatre. Ainsi, ils seraient tous les deux mieux placés pour se présenter comme des entités véritablement nationales, ce qu'ils sont clairement dans l'esprit des électeurs. Selon cette même hypothèse,

les libéraux auraient 11 sièges de plus dans l'Ouest et le NPD en aurait neuf autres, ce qui refléterait avec plus de précision le vote réel des citoyens de cette région. Au lieu, nous avons un Parlement dans lequel, une fois de plus, les nouveaux conservateurs se présenteront comme les porte-parole de l'Ouest, le Bloc, du Québec et les

libéraux, du reste du Canada, même si aucun de ces partis n'a obtenu une majorité de votes dans la région où il a dominé. Dans les trois cas, la majorité des électeurs qui n'ont pas voté pour le parti dominant de leur région auront

l'impression, à juste titre, que leurs points de vue ne sont pas convenablement représentés. Comme le soulignait Alan Cairns voilà plus de 35 ans, le système électoral au Canada continue d'accroître les divisions régionales et linguistiques, plutôt que d'offrir un moyen de les atténuer<sup>8</sup>.

Selon ces mesures, où se situe le Canada par rapport à d'autres pays dont le système électoral est comparable au sien? Le tableau 3 présente le calcul des indices de disproportion résultant de la dernière élection tenue dans quatre autres démocraties parlementaires. La

*Les systèmes de représentation proportionnelle tendent également à susciter une plus forte participation électorale, bien que cela puisse varier considérablement.*

comparaison des résultats permet de constater que le Canada a certaines caractéristiques en commun avec d'autres pays dotés d'un SMU, notamment la Grande-Bretagne, dont les résultats sont pires que ceux du Canada en ce qui a trait à la représentation des partis, et l'Australie, qui affiche un indice à peine meilleur<sup>9</sup>. Des pays comme l'Allemagne et la Suède, qui ont recours à la représentation proportionnelle pour attribuer en partie ou en totalité leurs sièges parlementaires, font beaucoup mieux car leur système garantit en soi un meilleur équilibre entre le nombre de sièges et le nombre de voix. Dans de tels systèmes, il est beaucoup moins probable que les électeurs aient l'impression de « gaspiller » leur vote, ce qui semble être le cas dans de nombreuses circonscriptions au Canada et en Grande-Bretagne. En général, les systèmes de représentation proportionnelle tendent également à susciter une plus forte participation électorale, bien que cela puisse varier

Photo : Randy Harquail



Certains pays qui ont adopté la représentation proportionnelle ont un taux de participation électorale plus élevé que le Canada, mais le système de représentation n'est qu'un des facteurs qui influent sur la participation.

concentré dans une seule province ou région géographique sont récompensés, tandis que ceux qui attirent des électeurs dans l'ensemble du pays sont systématiquement désavantagés. Si l'attribution des sièges était vraiment proportionnelle

considérablement puisque d'autres facteurs que le système de représentation peuvent influencer la participation aux scrutins<sup>10</sup>.

## L'heure d'une réforme électorale est venue

Que pourrions-nous conclure de cet examen préliminaire des résultats électoraux de 2004 dans le contexte du débat persistant sur la réforme électorale? Il est évident que la question de la réforme

électorale continuera de faire couler beaucoup d'encre au Canada quoi qu'il advienne, puisqu'un élan considérable pousse déjà le mouvement de réforme. Bien que l'élection de 2004 ait offert une bataille plus serrée, que le dénouement ait été plus incertain et qu'il en ait résulté un gouvernement minoritaire, peu d'éléments laissent présager un ralentissement de la marche vers une réforme d'un système électoral qui en a grand besoin. Tous les problèmes de

représentation qui se sont manifestés aux quatre dernières élections continuent de toucher durement notre système politique et de compromettre la qualité de notre démocratie. Il est clair que l'heure d'une réforme électorale est venue au Canada, comme cela a été le cas en Nouvelle-Zélande au début des années 90. En fin de compte, le résultat de la dernière élection est davantage susceptible de servir la cause de la réforme que de lui faire obstacle. ❧

## NOTES

1. Parmi les ouvrages traitant déjà de ce sujet, mentionnons William P. Irvine, *Does Canada Need a New Electoral System?*, Kingston, Institute of Intergovernmental Relations, Queen's University, 1979, et Alan C. Cairns, « The Electoral System and the Party System in Canada, 1921-1965 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 1, n° 1, mars 1968, p. 55-80.
2. Voir, par exemple, Henry Milner, « The Case for Proportional Representation in Canada », et Donley Studlar, « Will Canada Seriously Consider Electoral System Reform? Women and Aborigines Should », tous les deux dans Henry Milner, dir., *Making Every Vote Count: Reassessing Canada's Electoral System*, Toronto, Broadview Press, 1999, p. 37-49 et 123-132. Voir aussi Nick Loenen, *Citizenship and Democracy: a Case for Proportional Representation*, Toronto, Dundurn Press, 1997.
3. Au sujet de la baisse de la participation aux dernières élections, voir André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, Peterborough (Ontario), Broadview Press, 2002, p. 45-63, et Jon H. Pammett, « The People's Verdict » dans Jon H. Pammett et Christopher Dornan, dir., *The Canadian General Election of 2000*, ch. 13, Toronto, The Dundurn Group, 2001, p. 293-317.
4. La Nouvelle-Zélande a réformé son système électoral en 1993, à la suite d'un long débat national et de deux référendums. Pour en savoir davantage sur le système de représentation proportionnelle mixte dans ce pays, voir Jack Vowles, « Introducing Proportional Representation: the New Zealand Experience », *Parliamentary Affairs*, vol. 53, 2000, p. 680-696.
5. Commission du droit du Canada, *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*, Ottawa, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2004, p. 188-189.
6. Pour d'autres examens de certaines des questions touchant la réforme électorale au Canada, y compris des analyses des élections de 1993 et de 1997 et des comparaisons avec d'autres pays, voir Milner, *Making Every Vote Count*. Voir aussi Leslie Seidle, « The Canadian Electoral System and Proposals for Reform », dans A. Brian Tanguay et Alain-G. Gagnon, dir., *Canadian Parties in Transition*, 2<sup>e</sup> éd., Toronto, Nelson Canada, 1996, p. 282-306.
7. Pour calculer l'indice, il faut additionner les différences absolues entre la proportion de sièges et la proportion de votes obtenus par les partis et diviser le total par deux. Le calcul présenté ici touche les cinq partis les plus importants (pour ce qui est du total de votes) pour chaque élection, et les nombres figurant dans les tableaux ont été arrondis au nombre entier le plus près. Voir Michael Gallagher, « Proportionality, Disproportionality, and Electoral Systems », *Electoral Studies*, vol. 10, n° 1, mars 1991, p. 33-51.
8. Cairns, « The Electoral System and the Party System in Canada, 1921-1965 », p. 66.
9. Bien que l'Australie ait également des circonscriptions uninominales, elle permet aux électeurs de classer les candidats inscrits sur le bulletin de vote selon un ordre de préférence et elle compte les votes de « second choix » afin de déterminer qui remporte la victoire dans les circonscriptions où aucun candidat n'a obtenu une majorité des suffrages exprimés. Ainsi, bien que les minorités ne soient pas nécessairement mieux représentées en Australie qu'au Canada, les deux systèmes ne sont pas vraiment comparables sur le plan de l'efficacité des votes individuels.
10. En Australie, le vote est obligatoire, ce qui explique le taux de participation électorale supérieur. Pour en savoir davantage sur la participation et les systèmes électoraux en général, voir Mark Franklin, « The Dynamics of Electoral Participation », dans Lawrence LeDuc, Richard G. Niemi et Pippa Norris, dir., *Comparing Democracies 2: New Challenges in the Study of Elections and Voting*, Londres, Sage Publications, 2002, p. 148-168.



# Application d'un système de représentation proportionnelle mixte à l'élection de 2004

Henry Milner

Titulaire de la chaire des études canadiennes de l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle

Le présent article examine certains aspects des résultats de l'élection fédérale de juin 2004 au Canada. Il explore également l'incidence possible d'un système électoral canadien modifié, notamment sur la représentation nationale et régionale des partis politiques, la représentation des femmes et la participation électorale, surtout celle des jeunes. Bien que l'élection de 2004 ait été la plus serrée depuis nombre d'années, elle a de nouveau connu une baisse de participation électorale, un problème que nous ne pouvons négliger.

La réforme du système électoral est une question d'autant plus pertinente qu'elle est à l'étude en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon<sup>1</sup>. Entre-temps, le Parlement a fait un pas de géant vers l'examen du système électoral fédéral. Le 18 octobre 2004, il a décidé à l'unanimité de modifier le discours du Trône de façon à mandater le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de « recommander un processus où les citoyens et les parlementaires seront appelés à examiner notre système électoral et à en étudier toutes les options possibles »<sup>2</sup>. Nous pouvons donc prévoir de sérieuses discussions à la Chambre des communes sur le rapport déposé par la Commission du droit du Canada en mars 2004<sup>3</sup>, qui décrit un nouveau modèle électoral fédéral comportant des éléments de représentation proportionnelle (RP).

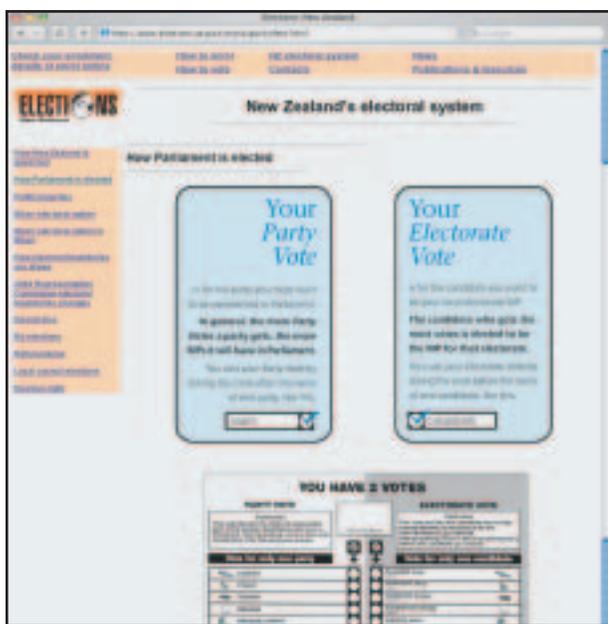
Dans ces discussions, le fait que le gouvernement actuel soit minoritaire servira aux opposants à la réforme, qui rappelleront que la RP donne rarement un gouvernement majoritaire. Le présent article part de l'idée qu'au pays le fardeau de la preuve revient maintenant à ceux qui prétendent qu'un système électoral doit forcément favoriser les majorités unipartites au Parlement pour être valable. En fait, la plupart des démocraties stables utilisent une forme de RP et tout indique<sup>4</sup> que leurs élections peuvent créer d'aussi bons gouvernements qu'ailleurs. Les Canadiens qui craignent l'instabilité d'un État sans parti majoritaire se fondent sur leur expérience des gouvernements minoritaires élus d'après le système majoritaire uninominal à un tour. La plupart des gouvernements minoritaires de l'histoire canadienne, par exemple ceux de Pearson et Trudeau, ont de fait été très efficaces, mais n'ont guère duré. Cependant, un gouvernement minoritaire élu selon un système de RP ne donne pas lieu aux mêmes craintes; en diminuant la possibilité d'un gouvernement majoritaire, la RP n'incite pas au déclenchement d'une élection hâtive.

Il est vrai que la RP met les partis gouvernementaux à rude épreuve. Faire adopter leurs programmes législatifs leur demande plus de temps et d'efforts. Sans une majorité acquise en Chambre, ils doivent justifier leurs actes non seulement pendant, mais aussi entre les élections. Par conséquent, strictement en termes de rendement – résultat par unité de travail – le système de RP est moins efficace

que le système uninominal. Il en va autrement de la qualité démocratique de ces résultats. Dans l'ensemble, si l'élection fédérale de 2004 avait été tenue selon un système de RP, elle aurait produit un gouvernement minoritaire ou de coalition soutenu par des partis représentant plus de la moitié des électeurs, qui aurait été tout aussi efficace, responsable et transparent, et certainement plus stable que le gouvernement élu en fonction du système actuel.

## La proposition de la Commission du droit du Canada et l'élection de juin

Voilà pour l'efficacité. Mais qu'en est-il de la démocratie? Le Parlement étudie actuellement la proposition détaillée de la Commission du droit du Canada visant l'adoption d'un système de représentation proportionnelle mixte (RPM) pour élire ses 308 députés. Cette forme de RP compensatoire à deux bulletins conçue en Allemagne a été adaptée en Nouvelle-Zélande



Pour plus d'information sur le système de représentation proportionnelle mixte de la Nouvelle-Zélande, visitez le site Web d'Elections New Zealand, à [www.elections.org.nz/esyst/govt\\_elect.html](http://www.elections.org.nz/esyst/govt_elect.html) (en anglais).

(1996) puis pour le nouveau Parlement écossais et l'Assemblée nationale du Pays de Galles (1999). Dans le système canadien proposé, chaque province constituerait une région sauf l'Ontario, divisé en quatre régions, et le Québec, divisé en deux régions<sup>5</sup>. Les électeurs voteraient une fois pour un candidat d'une circonscription uninominale (pour un peu moins des deux tiers<sup>6</sup> des sièges), et une fois pour une liste de parti « flexible »<sup>7</sup> (pour un peu plus du tiers des sièges); un candidat pourrait se présenter à la fois dans une circonscription et sur une liste.

Le tableau 1 indique le nombre de sièges obtenus par les partis à l'élection de 2004, ainsi que ceux qu'ils auraient obtenus d'après les listes et dans les circonscriptions selon le modèle de la commission. Il est à noter que dans une telle simulation, il faut retenir

l'hypothèse que les électeurs auraient voté de la même manière, même si nous la savons fautive<sup>8</sup>. Ce modèle produit un résultat assez fidèle aux intentions de vote, c'est-à-dire proportionnel. Au contraire, le résultat réel présente une forte disparité entre la proportion des votes et les sièges obtenus, bien qu'elle ait été moins élevée qu'aux élections précédentes en raison des résultats serrés du vote. L'article de Lawrence LeDuc à la page 38 du présent numéro fournit plus de renseignements à ce sujet.

	Sièges obtenus	Vote national
Libéral	135	36,7 %
Conservateur	99	29,6 %
Bloc Québécois	54	12,4 %
N.P.D.	19	15,7 %
Parti Vert	0	4,3 %
Indépendant	1	-

D'après le modèle de la commission, seuls les conservateurs (qui ont obtenu 30 % des votes et 32 % des sièges en juin 2004) auraient obtenu une part semblable des sièges (31 %). L'avantage des libéraux aurait par contre été réduit à 2 % (37 % des votes leur accordant 39 % des sièges, au lieu des 44 % réellement obtenus). Le Bloc Québécois, qui a obtenu 12 % des votes, aurait reçu le même pourcentage de sièges (au lieu de 17,5 %). Le N.P.D., fort de 16 % des votes, aurait reçu 15 % des sièges (au lieu de 6,2 %). Enfin, plutôt que d'être exclu, le Parti Vert aurait obtenu 3 % des sièges avec 4 % des votes.

Les répercussions sur la représentation régionale sont encore plus importantes. D'après le modèle de la commission, dans les provinces de l'Atlantique, les libéraux céderaient deux sièges aux conservateurs et deux au N.P.D. – les conservateurs brisant ainsi le monopole des libéraux dans l'Île-du-Prince-Édouard et le N.P.D. perçant à Terre-Neuve-et-Labrador. Au Québec, plutôt que d'être écartés, les conservateurs et le N.P.D. auraient obtenu six et trois sièges respectivement. En Ontario, les libéraux auraient perdu 25 sièges, y compris 7 aux conservateurs, 12 au N.P.D. et (jusqu'à) 4 au Parti Vert<sup>9</sup>. En Saskatchewan et au Manitoba, les

conservateurs auraient cédé 6 de leurs 20 sièges, dont 4 aux libéraux et 2 au N.P.D. (ce parti, exclu malgré qu'il ait reçu 23 % des votes, aurait ainsi été représenté en Saskatchewan). En Alberta, les conservateurs auraient cédé 7 de leurs 26 sièges : 4 aux libéraux, 2 au N.P.D. et 1 au Parti

Vert. Enfin, en Colombie-Britannique, quatre sièges auraient été cédés au N.P.D. et deux au Parti Vert.

### La représentation des femmes selon le modèle de la commission

Quelle place se seraient taillée les candidates à l'élection de 2004 selon le modèle de la commission? Évidemment, il est impossible de déterminer précisément qui

aurait été sur les listes de parti et, advenant l'utilisation du système de listes flexibles proposé par la commission, à quel point chaque électeur en aurait profité pour favoriser ou non la position des femmes en tête de liste. Cependant, compte tenu de l'intérêt public porté à la proportion de candidates à cette élection<sup>10</sup>, les partis auraient subi des pressions considérables visant à placer les candidates haut sur les listes.

Si les hommes et les femmes avaient été inscrits en alternance sur les listes de parti proposées par la commission (comme c'est la pratique en

*Le Parlement étudie actuellement la proposition détaillée de la Commission du droit du Canada visant l'adoption d'un système de représentation proportionnelle mixte (RPM).*

**Tableau 1**  
**Simulation des résultats de l'élection de 2004 d'après la formule de la Commission du droit du Canada**

#### CANDIDATS ÉLUS, PAR PARTI

Province/territoire	Libéral		Conservateur		Bloc Québécois		N.P.D.		Vert		Totaux		Les deux
	Circonscriptions	Liste	Circonscriptions	Liste	Circonscriptions	Liste	Circonscriptions	Liste	Circonscriptions	Liste	Circonscriptions	Liste	
Terre-Neuve-et-Labrador	3	1	1	1	-	-	0	1	0	0	4	3	<b>7</b>
Île-du-Prince-Édouard	1	2	0	1	-	-	0	0	0	0	1	3	<b>4</b>
Nouvelle-Écosse	4	1	2	1	-	-	1	2	0	0	7	4	<b>11</b>
Nouveau-Brunswick	4	1	1	2	-	-	1	1	0	0	6	4	<b>10</b>
Québec	14	12	0	6	36	2	0	3	0	2	50	25	<b>75</b>
Ontario	50	0	16	17	-	-	4	15	0	4	70	36	<b>106</b>
Manitoba	2	3	4	2	-	-	3	0	0	0	9	5	<b>14</b>
Saskatchewan	1	2	8	0	-	-	0	3	0	0	9	5	<b>14</b>
Alberta	1	5	18	1	-	-	0	2	0	1	19	9	<b>28</b>
Colombie-Britannique	5	4	15	0	-	-	3	6	0	2	24*	12	<b>36</b>
Yukon	1	0	0	0	-	-	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>
Territoires du Nord-Ouest	1	0	0	0	-	-	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>
Nunavut	1	0	0	0	-	-	0	0	0	0	1	0	<b>1</b>
<b>TOTAUX</b>	88	31	65	31	36	2	12	33	0	9	202	106	<b>308*</b>
Résultats réels de l'élection de 2004			<b>135</b>	<b>99</b>	<b>54</b>		<b>19</b>		<b>0</b>				<b>308*</b>

Selon la formule de la Commission du droit du Canada :  
 les libéraux auraient obtenu 39 % des sièges avec 37 % des votes;  
 les conservateurs, 31 % des sièges avec 30 % des votes;  
 le N.P.D., 15 % des sièges avec 16 % des votes;  
 le Bloc Québécois, 12 % des sièges avec 12 % des votes;  
 et le Parti Vert, 3 % des sièges avec 4 % des votes.

\*Comprend un député indépendant



Plus de 1,24 million d'électeurs, soit 60 % de plus qu'à l'élection de 2000, ont voté par anticipation en 2004.

Scandinavie), la moitié des 106 députés élus à partir des listes auraient été des femmes. En appliquant pour les sièges de circonscription la proportion de femmes élues à l'élection de 2004 (21 %), le modèle de la commission aurait mené à l'élection de 95 femmes : 53 députées à partir des listes (sur 106), et 42 dans les circonscriptions (sur 202). Les ratios de la Nouvelle-Zélande permettraient peut-être une simulation plus réaliste. Aux trois élections menées en fonction de leur version de la RPM, où 43 % des députés sont élus à partir des listes, les femmes ont obtenu en moyenne 38 % des sièges de liste (par rapport à 22 % des sièges de circonscription)<sup>11</sup>. En appliquant le ratio de 38 % aux sièges de liste dans le modèle proposé par la commission, 82 femmes auraient été élues (40 à partir des listes et 42 dans les circonscriptions), ce qui reste une nette amélioration par rapport aux 65 élues actuelles.

## La question épineuse de la participation électorale

Selon Élections Canada, 60,9 % des électeurs inscrits ont voté le 28 juin

2004, le taux de participation le plus faible jamais enregistré, contre 64,1 % en 2000<sup>12</sup>. Pourtant, alors que l'issue de l'élection de 2000 était prévisible, l'incertitude a marqué celle de 2004 jusqu'à la fin. L'explication repose en partie sur la date de l'élection, un 28 juin, lorsque de nombreux Canadiens se préparaient aux vacances. Toutefois, il existe clairement une cause plus profonde à une baisse de participation qui a touché les quatre dernières élections. Nous savons qu'un facteur clé de la baisse en 1993, en 1997 et en 2000 était l'abstention des jeunes<sup>12</sup>. Selon les premières indications, le même facteur a joué en 2004<sup>14</sup>.

Une récente analyse de la participation électorale dans 22 démocraties ayant tenu des élections continuellement depuis la Deuxième Guerre mondiale<sup>15</sup> est très utile pour comprendre la situation. Mark Franklin désigne comme premier facteur de la baisse de participation les « caractéristiques des élections » : le système électoral; le fractionnement du système des partis; le temps écoulé depuis la dernière élection; et l'incertitude de l'issue électorale. Selon lui, l'évolution

de ces caractéristiques explique en grande partie la baisse de participation moyenne de 7 % dans les 22 pays examinés au cours des 30 dernières années.

L'analyse de Franklin a ceci d'original qu'elle se fonde sur l'influence différente des caractéristiques des élections selon le groupe d'âge (ou la cohorte). Nous savons que le vote est avant tout une habitude; le groupe critique est donc celui des jeunes, qui n'ont pas encore pris l'habitude de voter ou non. L'analyse démontre que l'habitude prise dépend surtout des caractéristiques des trois premières élections vécues par un nouvel électeur. L'effet est cependant à long terme puisque chaque nouvelle cohorte à une élection en remplace une qui disparaît. Le taux de participation général est influencé par le remplacement de cohortes ayant l'habitude de voter par des cohortes de nouveaux électeurs qui s'accoutument à ne pas voter.

La force de l'argument de Franklin ressort du lien démontré entre la baisse de participation électorale et le moment où les pays ont abaissé l'âge



En mars 2004, la Commission du droit du Canada a déposé à la Chambre des communes son rapport proposant un nouveau modèle électoral.

de vote, généralement dans les années 60 et 70. Un certain nombre de nouveaux électeurs n'ont pas voté à leur première élection parce qu'ils n'avaient pas encore les réseaux sociaux propices au vote et ont adopté un comportement d'abstention. On retrace donc une partie du récent

plus de 100 ans, le Canada balance entre la domination d'un seul parti (libéral) et la concurrence entre deux partis. En outre, les tendances de vote régionales ont fait disparaître la concurrence dans un grand nombre de circonscriptions – même lors d'élections serrées.

*Si les deux prochaines élections étaient indécises, l'effet serait composé et commencerait à paraître dans le taux de participation.*

déclin de participation au remplacement par ces nouveaux électeurs de cohortes plus âgées dont les premières expériences électorales les avaient davantage encouragées à prendre l'habitude de voter. Il est à noter qu'un tel remplacement se fait lentement : il a fallu plusieurs années pour constater des répercussions sur les statistiques.

Cette analyse pointue pourrait expliquer pourquoi le taux de participation a encore baissé en 2004 même si plus de nouveaux électeurs se sont présentés aux urnes qu'en 2000 en raison du caractère plus incertain de l'élection de 2004 et des efforts accrus pour encourager les jeunes à voter. Un tel effet est faible et lent à se manifester; il ne suffirait pas à compenser le remplacement des cohortes habituées à voter par celles qui ont été initiées à la scène politique durant la période peu compétitive des années 90.

Si les deux prochaines élections étaient indécises, l'effet serait composé et commencerait à paraître dans le taux de participation. Malheureusement, ce scénario est peu probable selon un système uninominal. Depuis

En réalité, un changement de système électoral est le seul moyen de garantir l'exposition des nouveaux électeurs à des élections plus concurrentielles. Un

système comme celui recommandé par la Commission du droit du Canada ferait littéralement compter chaque vote dans l'élection des députés et la position des partis. Il faciliterait à tout le moins les efforts pour inciter les jeunes à se rendre aux urnes, dans les cours d'éducation civique et par d'autres moyens<sup>16</sup>. Bien entendu, les résultats seraient lents à se manifester, et limités par ce qui semble être un mouvement culturel plus vaste vers l'abstentionnisme, sans aucun rapport avec les caractéristiques des élections. Si compétitive soit-elle, la politique électorale doit combattre une nouvelle forme de compétition pour attirer l'attention des générations plus jeunes : celle d'un monde de vedettes électroniques accessible au simple toucher d'un bouton de télécommande, d'une souris ou d'une manette de jeu.

Même si nous ne pouvons espérer retrouver les niveaux de participation des années 70, nous ne sommes pas sans moyens. Grâce à un contexte où la composition de nos institutions représentatives correspondrait mieux à l'opinion des électeurs, la RP pourrait faciliter l'élaboration de programmes d'éducation civique efficaces pour

conquérir les décrocheurs politiques en puissance, en leur faisant connaître les positions (et les porte-parole) des différents partis. Ces efforts combinés devraient tout au moins endiguer la baisse de la participation électorale.

Comme le démontre le présent article, l'adoption d'un système de RPM comme celui proposé par la Commission du droit du Canada aurait produit des résultats électoraux sans doute plus équitables à plusieurs niveaux : représentation des partis, des régions et des femmes. Pour ces raisons, nous pouvons espérer que la situation actuelle de gouvernement minoritaire se révélera une occasion d'envisager la réforme électorale plutôt que de la décrier. ✖

## NOTES

1. De l'information sur la réforme électorale dans les cinq provinces concernées est fournie par : la British Columbia's Citizens' Assembly on Electoral Reform ([www.citizensassembly.bc.ca/public](http://www.citizensassembly.bc.ca/public)); la commission sur la réforme électorale de l'Île-du-Prince-Édouard ([www.gov.pe.ca/electoralreform/index.php3](http://www.gov.pe.ca/electoralreform/index.php3)); la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick ([www.gnb.ca/0100/index-e.asp](http://www.gnb.ca/0100/index-e.asp)); le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques du Québec ([www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/reforme\\_institutions/coup\\_oeil.htm](http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/reforme_institutions/coup_oeil.htm)); et le Secrétariat du renouveau démocratique de l'Ontario ([www.democraticrenewal.gov.on.ca/french/](http://www.democraticrenewal.gov.on.ca/french/)). De l'information sur le programme de réforme électorale du Yukon est accessible à [www.gov.yk.ca/news/2004/04-007.html](http://www.gov.yk.ca/news/2004/04-007.html) (anglais seulement).
2. Parlement du Canada, Chambre des communes, *Débats de la Chambre des communes (hansard)*, 38<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, Numéro 012, 20 octobre 2004, [www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/chambus/house/debates/012\\_2004-10-20/han012-F.htm](http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/chambus/house/debates/012_2004-10-20/han012-F.htm).
3. Commission du droit du Canada, *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*, Ottawa, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2004, à [www.lcc.gc.ca/fr/themes/gr/er/er\\_main.asp](http://www.lcc.gc.ca/fr/themes/gr/er/er_main.asp).
4. Voir par exemple : Arend Lijphart, *Patterns of democracy: Government forms and performance in thirty-six countries*, New Haven, Yale University Press, 1999.
5. Les calculs de répartition des sièges sont décrits dans Commission du droit du Canada, *Un vote qui compte*, p. 97 à 99.
6. Cette fraction singulière provient du fait qu'on utilise la formule 60:40 plutôt que 67:33 dans les provinces de l'Atlantique, compte tenu de leur faible population.
7. La Commission du droit du Canada propose le système suédois, dans lequel un candidat populaire dans sa région mais au bas de la liste régionale du parti est remontré dans la liste lorsqu'il obtient le « vote personnel » de plus de 8 % des adhérents au parti.
8. Ceci est attribuable au fait que par rapport à un système majoritaire uninominal à un tour, moins d'électeurs jugeraient qu'un vote pour leur premier choix serait gaspillé.
9. Si la simulation avait divisé l'Ontario selon les régions proposées, une tâche au-delà de mes capacités, elle aurait probablement réduit à trois le nombre de sièges attribués au Parti Vert.
10. « Un réseau non partisan de femmes influentes » s'en est pris publiquement aux partis – plus particulièrement aux conservateurs, dont seulement 11 % des candidats étaient des femmes – pour ne pas avoir proposé plus de femmes dans les circonscriptions acquises à leur parti. (Cheryl Cornacchia, « Fewer women likely in next Parliament », *The Gazette*, Montréal, 27 juin 2004, p. D3.)
11. Selon les données du *New Zealand Electoral Compendium*, 3<sup>e</sup> éd., Wellington, Electoral Commission, 2002, p. 176-177.
12. Les 64,1 % de 2000 sont le pourcentage corrigé annoncé par Élections Canada en mars 2003, par rapport aux 61,2 % inscrits dans le rapport officiel déposé à la Chambre des communes.
13. Bien que la plupart des générations votent plus à mesure qu'elles vieillissent, cela n'explique pas le phénomène. Voir Elisabeth Gidengil, André Blais, Neil Nevitte et Richard Nadeau, « La politique électorale : où sont passés les jeunes? », *Perspectives électorales*, vol. 5, n° 2 (juillet 2003), p. 9 à 14, à [www.elections.ca/eca/eim/insight0703\\_f.pdf](http://www.elections.ca/eca/eim/insight0703_f.pdf).
14. « Lorsqu'on leur a demandé au cours des 10 derniers jours de campagne quelles étaient les chances qu'ils votent à l'élection à venir, les répondants dans la vingtaine étaient beaucoup moins susceptibles de s'engager à voter. » – Elisabeth Gidengil, Neil Nevitte, André Blais, Patrick Fournier et Joanna Everitt, « Why Johnny Won't Vote », *The Globe and Mail*, 4 août 2004, p. A15.
15. Mark N. Franklin, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
16. Des dates d'élections fixes – donc connues à l'avance – seraient également utiles.



# Élections à date fixe *Amélioration ou nouveaux problèmes?*

Don Desserud

*Professeur, Département d'histoire et de politique, Université du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean*

## L'importance du choix du moment

Dans les systèmes parlementaires comme celui du Canada, les gouvernements peuvent décider de déclencher les élections pour qu'elles coïncident avec des périodes de reprise économique, la réalisation de projets d'immobilisations, des sondages d'opinion favorables, l'inexpérience de nouveaux chefs de l'opposition ou presque n'importe quelle circonstance qui leur convient. Bien qu'il soit difficile de trouver des preuves tangibles que le choix astucieux du moment améliore vraiment les chances d'un parti de gagner une élection<sup>1</sup>, il y a au moins des données anecdotiques indiquant que les gouvernements en sont convaincus. Pour ne citer qu'une source, l'ancien député du Nouveau Parti Démocratique (N.P.D.) Lorne Nystrom déclarait à la Chambre des communes en février 2004 qu'« [il] n'y a pas un seul parti dans notre pays... qui n'a pas manipulé la date des élections pour servir ses intérêts politiques »<sup>2</sup>. De fait, les détracteurs du Parti libéral du Canada ont soutenu que les deux dernières élections fédérales ont sciemment été déclenchées au moment jugé le plus opportun pour le parti au pouvoir. Si les élections avaient été tenues à des dates ultérieures, les résultats, selon ces détracteurs, auraient été bien différents<sup>3</sup>. Il est dès lors facile de croire que la capacité du gouvernement de déclencher une élection à la date qu'il juge appropriée constitue un avantage significatif pour le parti au pouvoir.

Si c'est le cas, il est donc possible que les gouvernements remportent des élections qu'ils n'auraient autrement pas gagnées, ce qui mine la capacité de notre régime politique

de se renouveler. De plus, la manipulation des dates des élections contribue sans doute à une plus grande apathie électorale, de même qu'à l'érosion de la pertinence et de la légitimité du régime politique dans l'esprit des électeurs<sup>4</sup>. La solution évidente serait d'avoir des élections à date fixe. Si les élections se déroulaient toujours à la même date à intervalles réguliers, les citoyens (sans oublier les partis de l'opposition) sauraient bien à l'avance quant ils se rendraient aux urnes, et les gouvernements seraient ainsi forcés d'accepter la décision du public, que les circonstances immédiates les favorisent ou non.

Il semble que de plus en plus de Canadiens partagent cette opinion. En 2000, 54 % des répondants à un sondage de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) appuyaient les élections à date fixe<sup>5</sup>. Quatre ans plus tard, ce nombre a sensiblement augmenté. Une semaine à peine avant le déclenchement de l'élection générale du Canada de 2004 par le premier ministre Paul Martin, Environics Research Group indiquait que 81 % des Canadiens préféreraient que les élections se tiennent à des dates précises et fixes, plutôt qu'au moment choisi par le parti au pouvoir<sup>6</sup>.

Ce ne sont pas seulement les citoyens qui sont d'accord avec l'idée de tenir les élections à date fixe : des partis politiques de partout au pays le sont aussi. L'appui accordé à une telle réforme couvre l'ensemble de l'éventail politique, qu'il s'agisse de la droite ou de la gauche, du gouvernement ou de l'opposition. Pour le Parti conservateur du Canada et le N.P.D., la question des élections à date fixe constitue une priorité stratégique. Le premier ministre libéral de

## Période entre les élections depuis la Deuxième Guerre mondiale

Date de l'élection	Gouvernement majoritaire/minoritaire	Premier ministre	Période entre les élections*
27 juin 1949	Majoritaire	Louis St-Laurent	4 ans, 1 mois
10 août 1953	Majoritaire	Louis St-Laurent	3 ans, 10 mois
10 juin 1957	Minoritaire	John Diefenbaker	10 mois
31 mars 1958	Majoritaire	John Diefenbaker	4 ans, 3 mois
18 juin 1962	Minoritaire	John Diefenbaker	10 mois
8 avril 1963	Minoritaire	Lester Pearson	2 ans, 7 mois
8 novembre 1965	Minoritaire	Lester Pearson/Pierre Trudeau	2 ans, 8 mois
25 juin 1968	Majoritaire	Pierre Trudeau	4 ans, 4 mois
30 octobre 1972	Minoritaire	Pierre Trudeau	1 an, 8 mois
8 juin 1974	Majoritaire	Pierre Trudeau	4 ans, 10 mois
22 mai 1979	Minoritaire	Joe Clark	9 mois
18 février 1980	Majoritaire	Pierre Trudeau/John Turner	4 ans, 7 mois
4 septembre 1984	Majoritaire	Brian Mulroney	4 ans, 3 mois
21 novembre 1988	Majoritaire	Brian Mulroney/Kim Campbell	4 ans, 11 mois
25 octobre 1993	Majoritaire	Jean Chrétien	3 ans, 7 mois
2 juin 1997	Majoritaire	Jean Chrétien	3 ans, 6 mois
27 novembre 2000	Majoritaire	Jean Chrétien/Paul Martin	3 ans, 7 mois
28 juin 2004	Minoritaire	Paul Martin	

\*Les périodes sont arrondies au mois près.

l'Ontario Dalton McGuinty a présenté l'été dernier un projet de loi visant à fixer la date des élections dans cette province. La Colombie-Britannique, également dirigée par un gouvernement libéral, a déjà adopté une

de l'Alberta, se sont prononcés en faveur des élections à date fixe. Kevin Taft, chef du Parti libéral de l'Alberta, a exprimé un sentiment répandu : « Il est temps que nous cessions de faire de la politique avec les dates d'élection.

Les élections devraient se tenir à date fixe, conformément aux souhaits démocratiques des Albertains »<sup>8</sup>.

*Le processus permettant de fixer les dates des élections dans le système de gouvernement parlementaire du Canada n'est pas simple.*

mesure législative en ce sens, tandis que le gouvernement progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick a créé la Commission sur la démocratie législative pour qu'elle étudie, entre autres réformes, la possibilité d'avoir des élections à date fixe<sup>7</sup>. Plusieurs partis d'opposition provinciaux, y compris le Parti libéral du Nouveau-Brunswick, le Saskatchewan Party et le Parti libéral

Toutefois, malgré le vaste appui apparemment accordé à ce principe, le processus permettant de fixer les dates des élections dans le système de gouvernement parlementaire du Canada n'est pas simple. De fait, il est impossible de fixer les dates de façon à ce qu'il ne puisse y avoir de manipulation de la part du gouvernement, du moins pas sans une réforme radicale et

probablement irréalisable de notre régime parlementaire. En outre, même si le fait de fixer les dates des élections pouvait régler certains problèmes, il pourrait également en créer de plus graves. En réalité, il existe une certaine confusion quant à la raison de modifier le présent régime. Certains de ceux qui revendiquent des élections à date fixe veulent en réalité une limite de temps entre les élections. Or, ces limites existent déjà. Dès lors, il faut se demander quel est le problème que résoudraient des élections à date fixe?

### Dates fixes, mandat et gouvernement responsable

Les élections à date fixe se déroulent à des dates précises et régulières. En fixant les dates des élections, on fixe également le mandat des gouvernements et des assemblées. L'exemple



Photo : PC (Olivier Douliery)

Aux États-Unis, le Congrès, le président et le vice-président sont élus à date fixe, à intervalles réguliers.

le plus familier aux Canadiens est le régime du Congrès américain, en vertu duquel les élections du président et du vice-président ainsi que des membres du Congrès se déroulent à des dates fixes à intervalles réguliers. Élément essentiel de leur principe constitutionnel de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, les élections à date fixe empêchent une branche du gouvernement de forcer le déclenchement d'élections et, par conséquent, de miner l'autorité de l'autre branche.

Le régime parlementaire du Canada est fondé non pas sur la séparation et l'équilibre des pouvoirs, mais sur le concept du « gouvernement responsable »<sup>9</sup>. Dans notre régime, les pouvoirs exécutif et législatif du gouvernement forment un tout. Dans la pratique, cela veut dire que le premier ministre et le cabinet doivent continuellement être appuyés par une majorité des députés de la Chambre des communes. Même les gouvernements minoritaires doivent obtenir l'appui de la majorité, c'est-à-dire de députés des autres partis. Si le gouvernement est incapable d'obtenir l'appui de la majorité, ou si la Chambre des communes présente une motion de

censure, des mesures doivent être prises pour regagner l'appui de la majorité. Cela se traduit presque toujours par la dissolution du Parlement, le déclenchement d'une élection et la formation d'une nouvelle législature. La discipline de parti en vigueur aujourd'hui fait en sorte que les gouvernements du Canada perdent rarement l'appui de la majorité. Il est toutefois faux de croire que cette éventualité est impossible. De même, bien que les élections canadiennes permettent généralement à un parti d'obtenir la majorité des sièges à la Chambre des communes, les plus récents résultats ont démontré que ce n'est pas toujours le cas.

Ceux qui souhaitent fixer les dates des élections sont toutefois confrontés au problème d'éviter de limiter le droit et la capacité du premier ministre de demander une dissolution du Parlement ou du gouverneur général de l'accorder. Une telle limitation minerait le principe du gouvernement responsable. À tout le moins, il est peu probable que les tribunaux canadiens y seraient favorables, comme l'indique la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Syndicat des*

*employés et employées de la fonction publique de l'Ontario c. Ontario (procureur général)*. Bien que cette affaire portait sur le droit d'un gouvernement provincial de limiter la participation des fonctionnaires à la politique fédérale, le tribunal a clairement indiqué que les provinces n'ont pas l'autorité « de provoquer des bouleversements constitutionnels profonds par l'introduction d'institutions politiques étrangères et incompatibles avec le système canadien ». De plus,

« [I]l n'est pas certain, à tout le moins, qu'une province puisse toucher au pouvoir du lieutenant-gouverneur de dissoudre l'assemblée législative, ou à son pouvoir de nommer et de destituer les ministres, sans toucher de manière inconstitutionnelle à sa charge elle-même. »<sup>10</sup>

Il est probable que les tribunaux auraient une position similaire si le gouvernement fédéral imposait les



Photo : PC (Tom Hanson)

Le premier ministre accueille la gouverneure générale, Adrienne Clarkson, peu de temps avant qu'elle prononce le discours du Trône, le 5 octobre 2004 à la Chambre des communes du Canada.

élections à date fixe d'une façon qui minerait ou limiterait le pouvoir du gouverneur général de dissoudre le Parlement ou d'accepter une requête en ce sens du premier ministre.

Les élections à date fixe menaceraient-elles vraiment le principe de gouvernement responsable? Je crois que oui. Attardons-nous tout d'abord au problème des votes de censure. Actuellement, un premier ministre défait par un vote de censure doit démissionner ou demander au gouverneur général de dissoudre le Parlement et de déclencher une élection. Si le fait de fixer les dates des élections fait disparaître cette dernière option, le gouverneur général serait obligé de désigner une autre personne pour former un gouvernement qui dirigerait le pays jusqu'à la prochaine élection à date fixe. Peut-être dans ces circonstances les partis seraient-ils obligés de faire des compromis et de faire preuve de coopération. Ou peut-être le gouvernement serait-il tout simplement paralysé, aucun parti n'étant capable de former une majorité. Aucune loi ne serait adoptée, et les gouvernements deviendraient des administrateurs et cesseraient d'être des dirigeants. Le concept de gouvernement responsable serait perdu.

Dans notre régime, les élections à date flexible sont le moyen par lequel les impasses parlementaires sont résolues et l'appui de la majorité restauré. Si les élections se déroulaient à date fixe, cette solution ne serait pas possible. C'est pourquoi les assemblées législatives qui ont adopté les élections à date fixe ont néanmoins prévu une mesure de protection pour éviter une telle impasse. Les dates des élections sont fixées dans l'État australien de Victoria, mais des élections de

mi-mandat peuvent quand même être déclenchées si le gouvernement perd un vote de confiance, si le premier ministre demande la dissolution du Parlement, ou si aucun parti n'est en mesure d'obtenir la majorité<sup>11</sup>. Des dispositions semblables existent en Colombie-Britannique<sup>12</sup> et dans le projet de loi à ce sujet de l'Ontario. Cela soulève toutefois la question de savoir si la date des élections est alors réellement fixe. En effet, ces circonstances sont précisément celles dans lesquelles les élections sont déclenchées aujourd'hui.

On peut toutefois prétendre que les votes de censure sont rares; le véritable problème est que les premiers ministres déclenchent les élections selon leur bon vouloir. Une solution serait peut-être de veiller à ce que les dissolutions ne soient acceptées que dans les cas où le gouvernement est défait par un vote explicite de censure. Ou encore, le Parlement pourrait retenir la suggestion ingénieuse de Tom Kent d'adopter une loi fixant des dates de dissolution; en tout autre temps, les dissolutions (et par conséquent le déclenchement d'élections) exigeraient les votes de majorités distinctes d'au moins deux des partis de la Chambre<sup>13</sup>.

Une ou l'autre de ces propositions ferait en sorte que le déclenchement d'élections à des moments opportuns serait moins fréquent, ou à tout le moins plus difficile, mais aucune ne règle les principaux problèmes confrontant ceux qui veulent fixer les dates des élections dans le cadre de notre régime parlementaire. Premièrement, elles touchent toutes deux le pouvoir du gouverneur général de dissoudre le

Parlement. Il est vrai qu'un gouverneur général n'est pas tenu d'accepter la demande d'un premier ministre de dissoudre le Parlement<sup>14</sup>. Ce n'est toutefois pas la même chose que de dire que le Parlement a le pouvoir constitutionnel d'adopter une loi limitant le pouvoir du gouverneur général d'accepter la demande. Le Parlement n'a d'ailleurs pas non plus le pouvoir d'empêcher le premier ministre de présenter cette demande.

Même s'il était possible de contourner la question constitutionnelle, il existerait quand même un grave problème pratique. De toute évidence, un gouvernement qui se verrait refuser la dissolution qu'il souhaite, quelles que soient les formalités, n'aurait qu'à démissionner. Le gouverneur général serait alors obligé de dissoudre le Parlement ou d'essayer de nommer un autre gouvernement. Dans le premier cas, la tentative d'empêcher les premiers ministres de forcer la tenue d'élections au moment de leur choix ne fonctionne manifestement pas. Dans le deuxième cas, le nouveau gouvernement n'arriverait probablement pas à obtenir la majorité, surtout si l'ancien gouvernement était majoritaire. On reviendrait ainsi à la même impasse.

Finalement, les élections à date fixe ne fonctionneraient pas dans le régime actuel parce qu'aucune sanction ne pour-

*Au mieux, le déclenchement des élections deviendrait plus prévisible, ordonné et régularisé.*

rait être prise contre un premier ministre qui ne tiendrait pas compte des règles et demanderait quand même la dissolution du Parlement. Pensez à la différence qui



Pendant une élection, Élections Canada envoie aux Canadiens une carte pour leur rappeler la date du scrutin. Elle est envoyée environ une semaine après la carte d'information de l'électeur personnalisée indiquant où et quand voter par anticipation ou le jour d'élection.

existe entre le fait d'empêcher un premier ministre de retarder indûment une élection et celui de l'empêcher d'en déclencher une trop tôt. La première hypothèse est facile à régler : il s'agit de limiter la période durant laquelle un gouvernement peut gouverner, ce que, bien entendu, prévoit déjà la Constitution canadienne. Si un gouvernement essayait de prolonger son mandat au-delà de cinq ans, sauf en période de crise, le gouverneur général a le pouvoir de dissoudre le Parlement. Il s'agit de l'un des pouvoirs de réserve en situation de crise que détient toujours le pouvoir exécutif<sup>15</sup>. Comment peut-on empêcher un premier ministre de demander une dissolution anticipée? Quel recours existe-t-il dans l'éventualité où le premier ministre agirait ainsi, malgré les restrictions imposées? Comment, en d'autres mots, force-t-on un gouvernement à rester au pouvoir?

## Comment fixer les dates des élections

J'ai soutenu que toute tentative de fixer les dates des élections dans le

régime parlementaire actuel ne doit pas saper les principes fondamentaux de la Constitution canadienne ni créer un système de gouvernement inefficace. Les avantages associés à l'établissement d'un régime de dates fixes, comme une plus grande certitude conférée à tous les partis et à leurs candidats, l'efficacité économique associée à l'administration d'élections prévisibles et la plus grande capacité des ministères à planifier, devraient nous inciter au moins à envisager cette idée. Par ailleurs, si rien n'est fait, le public continuera de croire que le choix du moment des élections est manipulé au profit du parti au pouvoir. La solution n'a donc peut-être pas besoin d'être globale ni d'être enchâssée dans la Constitution. Il serait possible que la simple imposition d'un peu plus d'ordre dans la procédure soit satisfaisante.

Par exemple, les gouvernements pourraient essayer d'établir une tradition en déclenchant les élections aux périodes exactes de la fête anniversaire, comme a tenté de le faire l'ancien premier ministre de la Saskatchewan

Tommy Douglas dans les années 40 et 50. Ils pourraient également adopter des mesures législatives ordinaires, comme le projet de loi 86 de l'Ontario (*Loi modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, 2004) ou la loi de la Colombie-Britannique sur les élections à date fixe, que la province a intégrée à la *Constitution Act* de la Colombie-Britannique<sup>16</sup>. Le précédent créé par la Saskatchewan ne s'est malheureusement pas poursuivi après le règne de Douglas comme premier ministre. Bien que les mesures législatives adoptées par la Colombie-Britannique et l'Ontario semblent plus prometteuses, seul le temps révélera si elles seront efficaces. Si elles le sont, ce ne sera pas parce que les futurs gouvernements seraient tenus de suivre ces mesures législatives, parce que les gouvernements peuvent toujours abroger une loi. L'abrogation d'une loi sur les élections à date fixe soulèverait toutefois des questions auxquelles un gouvernement souhaiterait peut-être ne pas répondre, ce qui pourrait constituer un incitatif suffisant pour conserver un calendrier ordonné d'élections.

Cependant, appeler un tel processus un système électoral à date fixe est une exagération. Les gouvernements auraient les moyens de faire fi des dates fixées, et pourraient facilement miner l'ensemble du système. Plus encore, même si ces mesures fonctionnaient, il n'est pas clair qu'une ou l'autre, prise individuellement, règle véritablement la question fondamentale qui sous-tend la demande d'élections à date fixe – c'est-à-dire le fait que les élections ne sont pas toujours des concours équitables.

## Conclusion

Quel est, précisément, le problème que résoudrait les élections à date fixe? Il

ne fait aucun doute que le public est frustré par ce qu'il perçoit comme une manipulation flagrante et injuste des dates d'élection par le parti au pouvoir. Si toutefois des mesures étaient adoptées pour fixer les dates des élections, nous pourrions nous retrouver avec un système de gouvernement législatif encore plus dysfonctionnel que celui que nous avons maintenant. En outre, les tentatives visant à créer un système d'élections à date fixe pourraient forcer les gouvernements à se lancer dans des batailles constitutionnelles dispendieuses et ultimement futiles. Finalement, le public pourrait décider que les mesures relatives aux élections à date fixe ne signifient pas grand chose et n'ont pas beaucoup d'effet, ce qui les rendrait encore plus cyniques à l'égard du processus électoral.

Dans notre régime parlementaire, les dates des élections ne peuvent pas véritablement être fixes. Les problèmes constitutionnels et pratiques saperaient de sens toute tentative à cet effet. Au mieux, le déclenchement des élections deviendrait plus prévisible, ordonné et régularisé. Certaines mesures pourraient toutefois être adoptées pour restaurer la confiance du public à l'égard de l'intégrité des processus électoral et législatif. Je crois que le public ne s'oppose pas vraiment au fait que le déclenchement des élections soit imprévu, mais plutôt au fait que le parti au pouvoir se ménage un avantage indu et que certaines élections peuvent par conséquent ne pas être équitables. C'est dire que l'adoption de mesures visant à améliorer la nature concurrentielle des élections contribuera à atténuer le mécontentement du public.

Il existe bien des façons d'y arriver, mais une discussion approfondie du sujet dépasse la portée du présent document. Une certaine forme de représentation proportionnelle, par exemple, constituerait un pas en avant. De même, un plus grand nombre de votes libres au Parlement pourrait convaincre les citoyens que leurs députés ont leur mot à dire, et ainsi les amener à accorder également une plus grande importance aux élections. Notre régime parlementaire est toutefois confronté à de nombreux autres problèmes qui doivent également être abordés, comme l'ont si bien indiqué des gens comme Donald Savoie<sup>17</sup>. Les efforts nécessaires pour fixer les dates des élections me semblent bien grands pour, en définitive, bien peu de résultats, et ils pourraient même rendre la situation encore plus problématique. ❌

## NOTES

- Alastair Smith, « Endogenous Election Timing in Majoritarian Parliamentary Systems », *Economics and Politics* vol. 8, n° 2 (juillet 1996), p. 85 à 110, et « Election Timing in Majoritarian Parliaments », *British Journal of Political Science*, vol. 33, n° 3 (juillet 2003), p. 397 à 418; Jac C. Heckelman, « Electoral Uncertainty and the Macroeconomy: The Evidence from Canada », *Public Choice*, vol. 113, n° 1-2 (octobre 2002), p. 179 à 189; Steven D. Roper et Christopher Andrews, « Timing an Election: The Impact on the Party in Government », *The American Review of Politics*, vol. 23 (hiver 2002), p. 305 à 318; Kaare Strøm et Stephen M. Swindle, « Strategic Parliamentary Dissolution », *American Political Science Review*, vol. 96, n° 3 (septembre 2002), p. 575 à 591.
- Lorne Nystrom parlait de sa propre motion, un projet de loi d'initiative parlementaire visant à fixer les dates des élections. (*Hansard*, Chambre des communes du Canada, 17 février 2004). Voir également Lorne Nystrom, « Spinning election rumours [Why don't we have fixed election dates?] », *The National Post*, 12 octobre 2000, p. A19.
- Pour les élections de 2000, voir John Geddes et Julian Beltrame, « A sense of timing: Liberals have to trust Chrétien that voters will not lash out against a fall election », *Maclean's*, vol. 113, n° 41 (9 octobre 2000), p. 18 à 19. Pour 2004, voir « Martin's mandate; Canada's election », *The Economist*, vol. 371, n° 8377 (29 mai 2004), p. 12, et « Martin's new age of minority; Canada's election », *The Economist*, vol. 372, n° 8382 (3 juillet 2004), p. 29.
- Paul Howe, « The Sources of Campaign Intemperance », *Options politiques*, vol. 22, n° 1 (janvier-février 2001), p. 21 à 24.
- La recherche s'est déroulée du 16 février au 2 avril 2000. Paul Howe et David Northrup, « Strengthening Canadian Democracy: The Views of Canadians », *Policy Matters/Enjeux publics*, vol. 1, n° 5 (juillet 2000).
- L'enquête, commandée par la Canadian Broadcasting Corporation, s'est déroulée du 12 au 18 mai 2004; l'élection a été déclenchée le 23 mai. La question était la suivante : « Est-ce que vous êtes d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants? », suivie de six énoncés sur les mécanismes électoraux au Canada. Le dernier se lisait comme suit : « Les élections fédérales devraient avoir lieu à date fixe tous les quatre ans plutôt que quand le parti au pouvoir choisit de les déclencher. », sondage de la CBC, 2004.
- Voir [www.gnb.ca/0100/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0100/index-f.asp).
- « Les Libéraux de l'Alberta voudraient tenir les élections à tous les quatre ans », déclare Taft, Canadian Press, 18 juin 2004.
- Voir Peter Aucoin, Jennifer Smith et Geoff Dinsdale, *Le gouvernement responsable : Éclaircir l'essentiel, éliminer les mythes et explorer le changement* (Ottawa, Centre canadien de gestion, 2004).

10. *Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario c. Ontario (procureur général)* [1987] 2 R.C.S. 2.
11. La *Constitution (Parliamentary Reform) Act* 2003 [Act No. 2/2003] de l'État australien de Victoria. Voir plus particulièrement Part 1, s. 1(a) et Part 2, s. 3. En vertu de cette loi, l'assemblée prend automatiquement fin (est dissoute) à tous les quatre ans, en novembre. Si l'assemblée devait être dissoute avant, « l'assemblée suivante prend fin le mardi qui précède de 25 jours le dernier samedi de novembre qui est le plus près du dernier anniversaire de la date d'élection à laquelle elle a été élue qui survient pas plus de quatre ans après qu'elle eut été élue ». (s. 38(2)).
12. « La prochaine élection générale provinciale aura lieu le mardi 17 mai 2005. Chacune des élections générales provinciales subséquentes se déroulera le deuxième mardi de mai de la quatrième année suivant la plus récente élection générale provinciale. » (*Constitution Act*, s. 23).
13. Tom Kent, « He must pluck his power ... », *The Globe and Mail*, 29 janvier 2004, p. A19.
14. Toutefois, à l'exception de la renommée affaire King-Byng de 1926, le gouverneur général a toujours accepté. Sur l'affaire King-Byng, voir Roger Graham, dir., *The King-Byng Affair, 1926: A Question of Responsible Government* (Toronto: Copp Clark Pub. Co., 1967).
15. R. MacGregor Dawson, *The Government of Canada*, 5<sup>e</sup> éd., rév. par Norman Ward (Toronto, University of Toronto Press, 1970), p. 161 ff.
16. Toutefois, les tribunaux ont statué que cette loi constitue encore, malgré son nom, une simple mesure législative. Voir Peter W. Hogg, *Constitutional Law of Canada* (Scarborough (Ontario), Carswell, 2003), p. 8, note 33 et l'affaire qui y est citée.
17. Donald J. Savoie, *Governing from the Centre: The Concentration of Power in Canadian Politics* (Toronto, University of Toronto Press, 1999).